



Animation et gouvernance de la communauté

Le service
du Directeur salésien

Animation et gouvernance de la communauté

Le service
du Directeur
salésien



Animation et gouvernance de la communauté

Le service
du Directeur
salésien



Composition graphique :
Andrea Marconi
Presse :
Scuola grafica salesiana di Milano

Tous droits réservés :
Société de Saint François de Sales
(Salésiens de Don Bosco)
Édition hors commerce (2019)

Sede Centrale Salesiana
Via Marsala, 42
00185 Rome



Remerciements

Un sincère merci aux confrères qui ont collaboré avec le Dicastère de la Formation (Ivo Coelho, Jose Kuttianimattathil, Cleofas Murguia – aujourd’hui Évêque –, Francisco Santos Montero, Silvio Roggia) pour le **travail de préparation** : Marcello Baek, Adriano Bregolin, Raymond Callo, Vincent Castilino, Manuel Cayo, Martin Coyle, Jorge Crisafulli, Francesco de Ruvo, Salvador Delgadillo, Ian Figueiredo, Pier Fausto Frisoli, James Heuser, Zenon Klawikowski, Alberto Lorenzelli – aujourd’hui Évêque – Gerard Martin, Eusebio Muñoz, Gabriel Ngendakuriyo, Luis Onrubia, Michael Pace, Stanislaus Swamikannu, Luis Timossi, Meinolf von Spee.

Un grand merci aussi aux membres de la rédaction et aux traducteurs : Zdzisław Brzęk, Placide Carava, Ivo Coelho, Ian Figueiredo, Zenon Klawikowski, Alberto Lorenzelli, Giuseppe Nicolussi, Luis Onrubia, Silvio Roggia, Francisco Santos Montero, José Antenor Velho.

Les images

Les images qui ouvrent et clôturent cet ouvrage nous emmènent au Colle Don Bosco et au Valdocco. Le discours sur le Directeur Salésien et sur son ministère d’animation et de gouvernance de la communauté locale s’origine dans la vie et le charisme de Don Bosco. C’est dans le processus de formation permanente qui est né de lui, et qui s’est poursuivi tout au long de l’histoire de la Congrégation, que nous comprenons le sens de ce travail dont nous espérons voir les fruits.





Sommaire

ABRÉVIATIONS, pag. 11

PRÉFACE, pag. 13

INTRODUCTION, pag. 17

1. Objectifs, pag. 17
2. Processus, pag. 18
3. Contenus, pag. 19
4. Utilisation, pag. 22

PARTIE I : L'IDENTITÉ CONSACRÉE SALÉSIENNE, PAG. 27

1. La mission salésienne donne à notre vie consacrée son allure concrète, pag. 29

2. La vocation consacrée salésienne : notre manière de partager la mission, pag. 35

- 2.1 Notre consécration apostolique, pag. 35
- 2.2 Enracinés dans le mystère du Christ et de la Trinité, pag. 37
- 2.3 En communion avec les autres vocations dans la mission salésienne, pag. 40
- 2.4 Une unique vocation vécue sous deux formes : sacerdotale et laïque, pag. 42
- 2.5 Dans des communautés quantitativement et qualitativement consistantes, pag. 47

3. Le Directeur, gardien de l'identité salésienne, pag. 49

- 3.1 Le Directeur dans la communauté, pag. 49
- 3.2 Le Directeur fait autorité [autorevolezza] et exerce l'autorité [autorità], pag. 57
- 3.3 Le caractère presbytéral du Directeur salésien, pag. 61

PARTIE II : LE DIRECTEUR DE LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE SALÉSIENNE, PAG. 71

4. Gardien de l'identité consacrée salésienne, pag. 73

- 4.1 Mystiques dans l'esprit : guide spirituel de la communauté, pag. 73
 - 4.1.1 *Fidélité aux conseils évangéliques, pag. 75*
 - 4.1.2 *Animation de la prière personnelle et communautaire, pag. 76*
 - 4.1.3 *Prendre soin de l'identité charismatique, pag. 78*



- 4.2 Prophètes de la fraternité : animateur de la communion et de la coresponsabilité, pag. 80
 - 4.2.1 *Promouvoir l'unité*, pag. 81
 - 4.2.2 *Relations fraternelles et communication*, pag. 82
 - 4.2.3 *Une communauté ouverte et accueillante*, pag. 85
- 4.3 Serviteurs des jeunes : le premier responsable de la mission apostolique, pag. 86
 - 4.3.1 *Encourager la charité pastorale des confrères*, pag. 88
 - 4.3.2 *Coordonner la coresponsabilité pour la mission commune*, pag. 89
 - 4.3.3 *Guider le discernement pastoral*, pag. 89
 - 4.3.4 *Encourager l'animation vocationnelle*, pag. 91

5. Un service charismatique, pag. 95

- 5.1 Dispositions et attitudes, pag. 95
 - 5.1.1 *Écoute et dialogue*, pag. 95
 - 5.1.2 *Liberté individuelle et coresponsabilité*, pag. 96
 - 5.1.3 *Discernement personnel et communautaire*, pag. 98
- 5.2 Outils pour l'animation, pag. 101
 - 5.2.1 *L'entretien avec le Directeur*, pag. 101
 - 5.2.2 *Accompagnement personnel*, pag. 104
 - 5.2.3 *Le « mot du soir »*, pag. 106
 - 5.2.4 *Le projet personnel de vie*, pag. 108
 - 5.2.5 *Le projet communautaire*, pag. 109
 - 5.2.6 *Correction fraternelle*, pag. 111
 - 5.2.7 *La chronique de la maison et les archives*, pag. 113
- 5.3 Structures d'animation, pag. 113
 - 5.3.1 *Le Conseil local*, pag. 113
 - 5.3.2 *Le Vicaire du Directeur*, pag. 116
 - 5.3.3 *L'Assemblée des confrères*, pag. 118
- 5.4 Attention personnalisée aux confrères, pag. 119
 - 5.4.1 *Salésiens prêtres et Salésiens laïcs*, pag. 119
 - 5.4.2 *Confrères en formation initiale*, pag. 120
 - 5.4.3 *Interculturalité*, pag. 122
 - 5.4.4 *Confrères qui vivent des moments difficiles*, pag. 123
 - 5.4.5 *Les confrères âgés*, pag. 124
 - 5.4.6 *Confrères malades*, pag. 125
 - 5.4.7 *Confrères qui ont besoin d'une attention particulière*, pag. 126



5.5 L'économie et l'administration, pag. 128

6. Formation permanente, pag. 131

6.1 Dans la communauté, pag. 131

6.2 Pour le Directeur lui-même, pag. 136

PARTIE III : LE DIRECTEUR ET LA MISSION SALÉSIENNE PARTAGÉE, PAG. 163

7. La communauté éducative et pastorale, pag. 165

7.1 La cep et le projet éducatif et pastoral, pag. 165

7.1.1 *La compréhension actuelle du Système Préventif*, pag. 165

7.1.2 *La nécessaire inculturation du Système Préventif*, pag. 167

7.1.3 *Le Conseil de la CEP et le Conseil de l'Œuvre*, pag. 170

7.2 La communauté religieuse salésienne dans la CEP, pag. 172

7.2.1 *Le noyau animateur*, pag. 172

7.2.2 *Les différentes formes de relation entre la communauté salésienne et l'œuvre*, pag. 173

A. *Œuvres confiées conjointement à la communauté salésienne et aux laïcs*, pag. 174

B. *Œuvres confiées à des laïcs sous la direction de la Province*, pag. 177

7.3 La communauté salésienne : point de référence charismatique de la CEP, pag. 178

7.3.1 *Animation spirituelle*, pag. 180

7.3.2 *Prophétie de la fraternité*, pag. 183

7.4 La communauté salésienne et le PEPS, pag. 185

8. Une communauté ouverte, pag. 193

8.1 La communauté provinciale et la communauté mondiale, pag. 194

8.2 La famille salésienne, pag. 195

8.3 L'Église, pag. 199

8.4 La présence sur le territoire, pag. 202

CONCLUSION, pag. 209

Annexe I, « Souvenirs confidentiels » de Don Bosco aux directeurs, pag. 211

Annexe II, Le supérieur local dans le code de droit canonique, pag. 223

INDEX ANALYTIQUE, pag. 235





ABRÉVIATIONS

ACG	Actes du Conseil Général
ACS	Actes du Conseil Supérieur
AL	<i>Amoris Lætitia</i> (2016)
C	<i>Constitutions</i> (2015)
CdR	<i>Pastorale Salésienne des Jeunes – Cadre de Référence</i> (2014)
Charte	<i>Charte de l'Identité Charismatique de la Famille Salésienne de Don Bosco</i> (2012)
CEC	<i>Catéchisme de l'Église Catholique</i> (1992)
CEP	Communauté Éducative et Pastorale
CG	Chapitre Général
CGS	Chapitre Général Spécial (CG20, 1971-1972)
CIC	<i>Code de Droit Canonique – Codex Iuris Canonici</i> (1983)
CIVCSVA	Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique
CL	<i>Christifideles Laici</i> (1988)
CV	<i>Christus Vivit</i> (2019)
EG	<i>Evangelii Gaudium</i> (2013)
ET	<i>Evangelica Testificatio</i> (1971)
FSDB	<i>Formation des Salésiens de Don Bosco</i> (2016)
FT	CIVCSVA, <i>Le service de l'autorité et l'obéissance. Faciem tuam, Domine, requiram</i> (2008)
LG	<i>Lumen Gentium</i> (1964)
MB	<i>Memorie Biografiche</i>
MR	<i>Mutuae Relationes</i> (1978)
MSD	<i>Le Directeur salésien : un ministère pour l'animation et la gouvernance de la communauté locale</i> (1986)
NMI	<i>Novo Millennio Ineunte</i> (2001)
PdV	<i>Pastores dabo vobis</i> (1992)
PEPS	Projet Éducatif et Pastoral Salésien
PV	<i>Projet de Vie des Salésiens de Don Bosco – Guide pour la lecture des Constitutions Salésiennes</i> (1986)
R	<i>Règlements Généraux</i> (2015)
RdC	CIVCSVA, <i>Repartir du Christ : un engagement renouvelé de la Vie Consacrée au troisième millénaire</i> (2002)
VC	<i>Vita Consecrata</i> (1996)
VFC	CIVCSVA, <i>La vie fraternelle en communauté. « Congregavit nos in unum Christi amor »</i> (1994)
VN	CIVCSVA, <i>À vin nouveau, autres neurves</i> (2017)





QUESTA
È LA MIA CASA.
di ROSCO



PRÉFACE

Mes chers confrères,

Trente-deux ans se sont écoulés depuis le dernier Manuel du Directeur Salésien et je suis heureux de vous en présenter cette nouvelle version, révisée à la demande du CG27. Je peux vous assurer qu'elle est le fruit de la consultation entre toutes nos Provinces et Régions et d'un travail très exigeant effectué également par le Conseil Général.

Les Directeurs sont des figures clés du renouveau de la Congrégation et de notre service des jeunes dans la Communauté Éducative et Pastorale. Ils sont la clé de la formation permanente tant souhaitée et qui doit s'actualiser dans nos communautés religieuses et, par extension, dans nos Communautés Éducatives et Pastorales également. Ce manuel s'adresse donc principalement à eux et à tous ceux qui sont impliqués dans leur formation, en premier lieu aux Provinciaux et à leurs Conseils.

En même temps, le nouveau manuel s'adresse à tous les Salésiens et à tous les membres de chaque communauté religieuse salésienne. Dans nos Constitutions, le Directeur est défini comme un « frère parmi des frères » (C 55) et c'est ce que veut l'Église quand elle nous appelle à donner vie à la dynamique de la fraternité, sans pour autant négliger le devoir de gouverner. C'est l'un des grands dons que le Pape François apporte à l'Église : la pratique du discernement communautaire comme moyen d'animation et de gouvernement qui découle de la conviction profonde d'être frères, d'être appelés à la communion, d'avoir reçu le même Esprit lors du baptême, devenant membres du même corps.

D'emblée, vous remarquerez dans le manuel une grande attention portée à notre identité : nous tous, Salésiens laïcs ou Salésiens prêtres, nous sommes en premier lieu des consacrés salésiens ; et le Directeur est avant tout le gardien de cette identité, chargé de promouvoir la



croissance vocationnelle de la communauté et des confrères qui lui sont confiés. Comme Don Bosco, c'est un homme profondément amoureux de Jésus-Christ, notre Règle vivante, dont il tente de reproduire fidèlement le mode de vie ; un frère uni à ses frères dans le service du Père, avec cette merveilleuse harmonie d'humilité, de réalisme et de foi, qui vient de l'Esprit.

L'autre grand accent de ce manuel vient de ce qui est peut-être le développement le plus significatif de notre histoire depuis Vatican II : l'affirmation claire que l'esprit salésien et la mission salésienne sont partagés avec les laïcs. Le Directeur et la communauté salésienne font donc partie, aujourd'hui, du noyau animateur de la Communauté Éducative et Pastorale. Naturellement, au sein de ce noyau, ils ont une responsabilité particulière en matière de fidélité au charisme ; selon le CG25, ils constituent le « point de référence charismatique ». Le Salésien d'aujourd'hui est donc appelé à être avant tout animateur de ceux avec qui il partage le charisme. Et pour ce faire, il doit vivre sa vocation consacrée avec une joie transparente et contagieuse.

Alors, chers confrères, je vous offre à tous ce cadeau, fruit d'un exigeant travail de synthèse de tous les développements qui se sont déroulés dans l'Église et dans notre Congrégation au cours de ces trente dernières années. Que Marie, notre Mère et notre Guide, nous aide à grandir dans la plénitude de notre consécration afin que nous puissions être des signes et des porteurs toujours plus crédibles de l'amour de Dieu pour les jeunes.

Bien vôtre en Don Bosco,
Ángel Fernández Artime
Recteur Majeur

Rome-Sacré Cœur, Dimanche de Pâques, 21 avril 2019







INTRODUCTION

1. OBJECTIFS

La longue histoire du Manuel du Directeur

1. Cette nouvelle édition de *Le Directeur Salésien*, mieux connue sous le nom de *Manuel du Directeur*, part d'une demande explicite du CG27 (CG27, 69). La dernière version du manuel a été publiée en 1986, comme révision d'un texte précédent, demandé par le CG21. Nous avons un manuel encore plus ancien, de l'époque du Père Albera. Mais nous pouvons affirmer que le premier manuel est le texte des « Ricordi » de Don Bosco : *Souvenirs Confidentiels aux Directeurs* [Consignes], remis au tout premier Directeur salésien, le jeune Don Rua, lors de son envoi à Mirabello. On peut donc dire que le Manuel du Directeur a une histoire longue et honorable.

Les Souvenirs confidentiels [consignes] de Don Bosco aux Directeurs

2. Les *Souvenirs confidentiels aux Directeurs* [consignes] de Don Bosco sont écrits sur le ton de l'affection d'un père qui confie quelque chose d'important à son fils (« Je parle comme un père qui ouvre son cœur à ses chers enfants »). Ils contiennent des directives pour prendre soin d'eux-mêmes et de ceux qui leur sont confiés : les confrères, les éducateurs, les jeunes. Les éditions ultérieures de ce texte ont omis l'introduction très confidentielle et de ton très familial, mais ont gardé la même sollicitude pour la sauvegarde de l'esprit salésien dans les maisons à travers la fidélité des Directeurs à leurs responsabilités spécifiques. L'édition de 1886 se termine ainsi : « Cet écrit est une manière de testament que j'envoie aux Directeurs des maisons particulières. Si ces avis sont mis en pratique, je meurs tranquille car je suis sûr que notre Société sera toujours plus florissante au regard des hommes et bénie par le Seigneur, et qu'elle atteindra son but, c'est-à-dire la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Le Directeur et la coresponsabilité des confrères

3. L'objectif du manuel de 1986 était de maintenir la centralité de la figure du Directeur, conformément à notre tra-



dition et, en même temps, d'en présenter une mise à jour, à la lumière du Concile et des Constitutions rénovées, en harmonie avec l'époque nouvelle.

L'objectif de cette édition revue est de tenir l'équilibre entre cette centralité et le rôle de la communauté religieuse salésienne, en reconnaissant l'autorité confiée au Directeur, tout en insistant sur la coresponsabilité des confrères, à la lumière des changements survenus au cours des trente dernières années. Il faut donc garder à l'esprit le cheminement ecclésial durant le pontificat de Jean-Paul II et de Benoît XVI, le pontificat de François, les Synodes des Évêques et différents documents de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA). Dans la Congrégation, nous avons les Rectorats du Père Viganò, du Père Vecchi, du Père Chávez et du Père Fernández, les Chapitres Généraux – du 23^{ème} et suivants – et les documents produits par les différents Dicastères, tels *Le Système Salésien de Communication Sociale* (2011), *La Formation Missionnaire des Salésiens de Don Bosco* (2014), *Le Cadre de Référence pour la Pastorale Salésienne des Jeunes* (2014) et *la Formation des Salésiens de Don Bosco* (Édition online 2016).

2. PROCESSUS

Une énorme diversité de cultures et de contextes

4. Le processus de révision du manuel a débuté par un séminaire (16-17 juin 2016) auquel ont participé des représentants de toutes les Régions, et suivi d'un questionnaire (2016) où toutes les Provinces ont pu apporter leur contribution pour parvenir à une compréhension de la situation actuelle du service d'animation et de gouvernement de la figure du Directeur salésien. Un autre séminaire a suivi (29-31 mai 2017) pour la lecture et l'interprétation du matériel collecté.



Un fait est devenu de plus en plus clair dans ce processus : la Congrégation, présente sur les cinq continents, dans 133 pays et 89 Provinces et Circonscriptions, embrasse une grande diversité de cultures et de contextes, et avance à des rythmes différents. Cela nous fait comprendre dès le début qu'il est difficile de dire quelque chose qui soit également valable et utile de la même manière et au même moment pour tous les contextes. Cependant, nous avons la ferme espérance que la contribution proposée ici pourra être un point de référence fondamental pour le cheminement commun que nous effectuons actuellement comme Église et comme Congrégation, contribution qui devra ensuite être interprétée et incarnée dans les différents contextes et situations.

3. CONTENUS

Les Chapitres Généraux

5. Les Chapitres Généraux sont la principale expression de la Congrégation dans son ensemble, ils doivent donc être pris en compte comme base de référence.

Le CG23 nous rappelle que notre mission a une dimension éducative et pastorale : nous évangélisons en éduquant et nous éduquons en évangélisant. Le CG24 nous a aidés à comprendre que la mission salésienne n'est pas assurée uniquement par la communauté religieuse salésienne, mais également par les autres membres de la Famille Salésienne ainsi que par les nombreux collaborateurs laïcs. Le CG25 a souhaité clarifier le nouveau rôle de la communauté religieuse salésienne au sein de la mission. Le CG26 s'est concentré sur les aspects plus typiquement salésiens de notre identité, en particulier avec l'appel à revenir à Don Bosco. Enfin, le CG27 nous a invités à approfondir notre compréhension de notre vocation de Salésiens consacrés et à l'assumer pleinement.



La présente édition du Manuel du Directeur tente de réunir tous ces aspects, sans perdre de vue le fait fondamental, clairement mis au point par le CG22 avec le nouveau texte des Constitutions, à savoir que la formation est notre réponse immuable et permanente à Dieu qui nous appelle et nous envoie dans son amour. Une formation partagée avec les laïcs, dans la riche variété de nos vocations.

CG27

6. Il convient de citer particulièrement le CG27 qui a expressément demandé la révision et la nouvelle édition de ce manuel. Nous rappelons habituellement le CG27 pour ses trois noyaux thématiques : mystiques dans l'Esprit, prophètes de la fraternité et serviteurs des jeunes. Mais il est surprenant de noter que la lettre de convocation du Chapitre – comme le discours d'ouverture du Recteur Majeur – a présenté quatre sections thématiques au lieu de trois :

Nous avons voulu concentrer l'attention du CG27 sur **quatre sections thématiques** : vivre dans la grâce d'unité et dans la joie notre **vocation** consacrée salésienne qui est don de Dieu et projet personnel de vie ; faire une **expérience spirituelle** forte en assumant la manière d'être et d'agir de Jésus obéissant, pauvre et chaste, et en devenant des chercheurs de Dieu ; construire la **fraternité** dans nos communautés de vie et d'action ; se consacrer généreusement à la **mission** en marchant avec les jeunes pour donner de l'espérance au monde (CG27, p.94 dans l'édition en langue française).

Nous prenons part à la mission de Don Bosco comme personnes consacrées

7. Le point-clé à considérer est que l'objectif du CG27 était d'« approfondir notre identité charismatique, nous faisant prendre conscience de notre vocation à vivre dans la fidélité au projet apostolique de Don Bosco. » (CG27, p. 94) Il est clair que nous partageons la mission de Don Bosco comme personnes consacrées et c'est précisément en tant que personnes consacrées que nous trouvons notre place dans la CEP.



Pour cette raison, si les trois parties du Manuel de 1986 étaient :

- 1. Renouveau comme retour et innovation,*
- 2. Animation et gouvernement du Directeur dans la CEP et dans la communauté religieuse,*
- 3. Méthodes, moyens et structures de l'animation et du gouvernement,*

les trois parties du présent Manuel sont :

- 1. Le Directeur comme gardien de l'identité consacrée salésienne.*
- 2. Le Directeur comme animateur et guide de la communauté religieuse salésienne et de la mission.*
- 3. Le Directeur et la communauté religieuse dans la CEP et sur le territoire.*

Le poids de la responsabilité augmente sur celui qui accepte aujourd'hui d'assumer le service de l'autorité

8. En présentant cette édition mise à jour du Manuel du Directeur salésien, nous sommes conscients que, depuis la dernière édition de 1986 jusqu'à nos jours, la vie dans nos communautés et nos œuvres est devenue plus complexe et le nombre de confrères, même dans les Provinces en croissance, ne suffit jamais pour faire face aux besoins qui se présentent. Cette situation fait croître également le poids des attentes vis-à-vis de celui à qui il a été demandé d'accepter d'accomplir le service de l'autorité. D'une part, la figure du Directeur reste au centre de notre tradition ; de l'autre, on lui demande aujourd'hui d'être l'animateur non seulement de la communauté religieuse salésienne mais aussi de la CEP.



Nous avons commencé la révision de ce Manuel en espérant présenter un texte simplifié ; mais le travail pour intégrer les développements de ces trente dernières années a conduit à définir une figure de Directeur salésien encore plus complexe. Que pouvons-nous dire ? Nous répétons seulement que le Directeur salésien n'est pas un surhomme, mais simplement un homme. Un homme qui, dans le style de Don Bosco, a été touché par la grâce du Seigneur. Il sait qu'il n'est pas seul et accepte d'accomplir son service de son mieux, en prenant toujours plus conscience de son identité salésienne consacrée, tout en marchant avec ses frères et sœurs, invoquant chaque jour le don de la joie et de la force nécessaire, sûr que Dieu est présent dans toutes les circonstances concrètes de la vie.

4. UTILISATION

**Directeur et communauté
religieuse salésienne**

**Provinciaux et Délégués
Provinciaux pour la
Formation**

9. Un mot sur l'utilité de ce Manuel : il est évidemment pensé pour être étudié et médité par les Directeurs eux-mêmes, en particulier ceux qui assument cette tâche pour la première fois. Leur façon de le faire variera car il n'existe pas une façon unique de lire ce texte : certains le liront une partie à la fois, alors que d'autres souhaiteront peut-être le lire du début à la fin : les deux manières de faire vont bien.

Compte tenu de la relation intime existant entre le Directeur et la communauté religieuse salésienne, il est extrêmement important d'indiquer clairement que le manuel s'adresse également à la communauté. Les confrères sont appelés à connaître et à accueillir la figure et l'autorité du Directeur comme gardien de la vocation consacrée salésienne et comme animateur de la mission partagée avec les laïcs et avec les membres de la Famille Salésienne. Le Manuel sera donc mis à la disposition de tous les confrères et de toutes les communautés, en encourageant les initiatives



pour l'étudier et réfléchir sur son contenu. Le texte devient un outil pour favoriser la formation permanente dans la Congrégation. La formation trouve son lieu naturel de développement dans la vie de la communauté, et elle est permanente par sa nature même, avec le Directeur pour principal animateur, en collaboration avec chaque membre de la communauté.

Ce Manuel sera particulièrement utile aux Provinciaux et aux Délégués Provinciaux pour la Formation, ainsi qu'aux divers Centres Régionaux de Formation, étant donné qu'ils sont responsables de la formation initiale et permanente des Directeurs. Il pourrait également être judicieux de présenter un exemplaire du Manuel au nouveau Directeur lors de la cérémonie de prise de fonction.

De plus, il importera d'inclure le Manuel du Directeur dans la formation spécifique de nos candidats à la prêtrise : la préparation au rôle de guide de la communauté fait certainement partie de la croissance progressive vers la forme ministérielle/ presbytérale de la vocation salésienne.

Les Régions ou les Provinces peuvent adapter ce Manuel à leurs besoins particuliers

10. Nous pouvons également noter que, étant donné la grande variété de situations et de besoins dans les différentes parties de la Congrégation, rien n'empêche les Régions ou les Provinces d'adapter ce Manuel à leurs exigences particulières. Nous avons, par exemple, décidé de conserver les nombreuses références et notes, à la fois dans le texte et à la fin de chaque chapitre du Manuel, car elles pourraient fournir des éléments et des indications supplémentaires dans le processus de planification de la formation des Directeurs. Toutefois, chaque Province peut également, si elle le souhaite, décider d'utiliser une version du texte plus simple et moins « encombrée » de notes.



Pour aider davantage, l'on peut trouver divers modules pour la formation des Directeurs sur la page de la formation du site Web officiel de la Congrégation (www.sdb.org).

¹ *Manuale del direttore* (San Benigno Canavese, 1915), avec l'introduction du Père Albera.

² Pour l'édition critique, voir F. Motto, *I Ricordi confidenziali ai direttori di Don Bosco*, Ricerche Storiche Salesiane 3/1 (1984) 125-166. [Les Souvenirs confidentiels (consignes) de Don Bosco in Recherches Historiques Salésiennes]

³ « Gardien » est employé ici comme l'emploie Benoît XVI au cours de l'audience du 4 mai 2005, quand il parle de Dieu comme *Gardien* ou « sentinelle » qui veille sur son peuple.





**Partie I :
L'identité
consacrée
salésienne**

Essaie de
te faire
aimer...



*Vignes, sarments, raisin...
Notre identité s'enracine dans
l'appartenance au Seigneur en tout et
pour tout, comme le sarment est attaché
à la vigne. « Celui qui demeure en moi
et en qui je demeure, celui-là porte
beaucoup de fruit, car, en dehors de moi,
vous ne pouvez rien faire. » (Jn 15, 5)*



1. LA MISSION SALÉSIENNE DONNE À NOTRE VIE CONSACRÉE SON ALLURE CONCRÈTE

« La mission donne à toute notre existence son allure concrète »

11. L'article 3 de nos Constitutions affirme que « La mission apostolique, la communauté fraternelle et la pratique des conseils évangéliques sont les éléments inséparables de notre vie consacrée » ; et il ajoute : « La mission donne à toute notre existence son allure concrète ».

Dans l'élaboration du texte définitif des Constitutions, en 1984, le CG22 a opté de faire de la mission le centre unificateur de tous les éléments de la vie et de l'activité salésiennes. Cela ressort à la fois du contenu des articles et de la structure qui régit l'ensemble du texte constitutionnel. Il suffit de considérer simplement le titre de la deuxième partie pour le comprendre : *Envoyés aux jeunes, en communauté, à la suite du Christ*.

La centralité de la mission chez Don Bosco

12. Cette décision du CG22 est le reflet de la centralité de la mission dans la vie de Don Bosco : il était tout à fait conscient d'avoir été envoyé par Dieu pour œuvrer au salut des jeunes.

L'horizon de la mission commence à se déployer dès le rêve des neuf ans. Il est intéressant de voir que, dans son récit du rêve, Don Bosco ne dit pas y avoir saisi des indications sur sa vocation sacerdotale ; c'est seulement Maman Marguerite qui fait allusion à cette possibilité. Des années plus tard, lorsqu'il traversera la période difficile des choix décisifs pour son avenir, à la fin de sa scolarité à l'école publique de Chieri, il ne sera pas trop attiré par la vie sacerdotale diocésaine. Son cœur s'oriente plutôt vers la vie des Franciscains ; ce seront les conseils de l'oncle prêtre de Louis Comollo et la médiation de Don Cafasso qui l'inciteront finalement à entrer au séminaire.

Lorsque commence l'expérience de l'Oratoire, la priorité absolue de Don Bosco est de trouver des collaborateurs et des aides pour son travail parmi les jeunes, en constante ex-



L'identité consacrée salésienne

pansion ; et ce n'est que des années plus tard que mûrira l'idée de l'éventuelle fondation d'une Congrégation de personnes consacrées. La centralité de la mission l'a amené à rechercher des collaborateurs ; et la même centralité l'a finalement conduit à l'idée d'une Congrégation religieuse.

La suggestion « externe » de Rattazzi et de Cavour concernant la fondation de la Congrégation Salésienne peut être comprise de la même façon : ces éminents défenseurs de la *laïcité* ont été très impressionnés par la mission de Don Bosco. Nous pouvons remarquer la même centralité de la mission dans la réaction de Cagliero à la proposition de Don Bosco, en décembre 1859 : « Frère ou pas frère, moi, je reste avec Don Bosco. » (MB VI, 335) Toujours dans cette ligne, on se souviendra des nombreuses difficultés rencontrées par Don Bosco concernant la formation de ses futurs prêtres. Pour lui, tout était axé sur les besoins de la mission, au centre de laquelle il y avait un grand désir de sainteté pour lui-même, pour ses collaborateurs, pour les jeunes – exprimé d'une manière éminente dans la devise héritée de François de Sales : *Da mihi animas cætera tolle*.

La mission ne peut être assimilée à un travail ou à une activité

13. La mission occupant une place centrale pour nous, il est absolument essentiel de ne pas négliger sa densité théologique. La *mission* ne peut pas être assimilée à un *travail* ou à une activité, tout comme l'*appel* ne peut être assimilé à un *choix*. Choix, travail, activité peuvent être des initiatives du sujet individuel et autonome ; mais l'appel, la vocation, la mission sont des termes théologiques. La mission implique divers éléments : quelqu'un qui envoie, quelqu'un qui est envoyé, ceux à qui il est envoyé, le service à effectuer, la manière dont cela doit être fait et les moyens à utiliser. Tout cela est résumé dans l'article 2 de nos Constitutions et amplement commenté dans le *Projet de Vie des Salésiens de Don Bosco* (PV 98). Il suffit ici de souligner certains aspects.

Il y a quelqu'un qui appelle et envoie : la mission vient *de Dieu*. L'initiative appartient toujours à Dieu et Dieu appelle ceux qu'il veut « pour qu'ils soient avec lui et pour les envoyer proclamer la Bonne Nouvelle » (Mc 3,14 ; voir C 96). C'est, en fait, la grande profession, à la fois claire et humble, du premier article de nos Constitutions : « La Société de saint François de Sales est née, non d'un simple projet des hommes, mais par l'initiative de Dieu. » « Voici en quoi consiste l'amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu » (1Jn 4,10). C'est dans l'amour prévenant de Dieu que se trouve la racine la plus profonde du Système Préventif. Le CG27 nous rappelle donc que nous sommes des mystiques dans l'Esprit. « Dans un monde qui commence à rendre de plus en plus clair le défi de la sécularisation, nous avons besoin de “trouver une réponse à la reconnaissance de la primauté absolue de Dieu”, à travers le “don total de soi” et la “conversion permanente d'une existence offerte comme vrai culte spirituel”. » (ACG 313, 19) « Comme pour Don Bosco, pour nous aussi, le *primat de Dieu* est la clé de voûte qui justifie notre existence dans l'Église et dans le monde. Ce primat donne sens à notre vie consacrée, nous fait éviter le risque de nous laisser absorber par les activités, et d'oublier que nous sommes essentiellement “des chercheurs de Dieu” et des témoins de son amour au milieu des jeunes et des plus pauvres. » (CG27, 32).

**La mission vient à nous
en et par Jésus et l'Esprit
Saint**

14. La mission nous vient « en » et « à travers » Jésus, épiphanie de Dieu, révélation du mystère du Dieu trine qui est communion d'amour. La mission de Jésus est de révéler et de rassembler : révéler le Père et rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés (CdR 42-47). « Dieu, personne ne l'a jamais vu ; le Fils unique, lui qui est Dieu, lui qui est dans le sein du Père, c'est lui qui l'a fait connaître. » (Jn 1,18) Jésus est la révélation du visage miséricordieux du Père. « Celui qui m'a vu a vu le Père » (Jn 14,9). Jésus révèle un Dieu qui est communion d'amour, la Trinité.



L'identité consacrée salésienne

C'est le Saint-Esprit, envoyé par le Père au nom de Jésus-Christ, qui nous rappelle tout ce que Jésus a dit et fait (Jn 14, 25-26), et nous permet de poursuivre cette mission à travers le charisme et les dons qu'il distribue à chacun : « Vous allez recevoir une force quand le Saint-Esprit viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins... » (Ac 1,8 ; voir aussi C 1).

Comme pour le jeune enfant Jean Bosco, qui se concentre en premier lieu sur les jeunes du rêve et apprend seulement à la fin le nom de la Dame à l'aspect majestueux et de son Fils, la première attention du Salésien est généralement orientée vers l'apostolat. Il découvre plus tard – et parfois seulement très progressivement – son appel à répondre avec passion et enthousiasme à l'amour révélé dans le Fils et à se laisser transformer à son image (2Co 3,18) afin de devenir, comme Jésus, le visage du Père pour les jeunes souvent marqués par de graves manques en matière de paternité et de maternité.

Le contenu essentiel de notre mission : être des révélateurs de Dieu

15. Voici donc le *contenu* essentiel de notre mission : être des révélations de Dieu, être des signes et des porteurs de son amour (cf. C 2), de manière qu'à travers nous, l'amour prévenant de Dieu soit rendu visible. Le Système Préventif est inspiré par « la charité de Dieu qui *précède* toute créature par sa Providence, l'accompagne par sa présence et la sauve en donnant la vie. » (C 20) C'est un amour qui doit être *montré* pour être vraiment lui-même, et il est d'autant plus efficace quand il est *vu* par les jeunes. C'est un amour qui libère dans tous les sens du terme – nos Constitutions parlent de promotion intégrale (C 31) – au point que le Système Préventif peut être défini comme une pédagogie de la liberté. Mais tout comme Jésus qui non seulement révèle le visage du Père mais aussi « rassemble dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (Jn 11, 52), notre mission inclut la promotion et la création de la fraternité et de la communion, afin que nous devenions de plus en plus ce que



nous sommes déjà radicalement. Puisque nous avons été créés à l'image de Dieu-Communion-Amour, nous avons été « pensés » en mode trinitaire.

Ceux à qui nous sommes envoyés

16. N'oublions pas que les jeunes à qui nous sommes envoyés sont de préférence les « les pauvres, les abandonnés et en péril », ceux qui ont un plus grand besoin d'amour et d'évangélisation » ; que nous travaillons spécialement dans les régions de plus grande pauvreté : des points clés sur lesquels le Recteur Majeur, le Père Ángel Fernández Artime, a insisté lors de la conclusion du CG27. Nous travaillons pour les jeunes dans les communautés éducatives et pastorales qui incluent leurs familles comme agents pastoraux actifs. La Congrégation Salésienne accompagne les jeunes non seulement sur les cinq continents, mais aussi sur le nouveau continent numérique, omniprésent et qui imprègne tout, et dont l'impact sur la vie des jeunes ne peut absolument pas être sous-estimé. Ce monde numérique modifie nos notions du temps et de l'espace, la perception que nous avons de nous-mêmes et notre façon de voir les autres et le monde, notre façon de communiquer, d'apprendre et de recevoir des informations, avec l'impact différent de la parole et de l'image. C'est un monde nouveau qui confère aux grandes sociétés et aux médias un pouvoir énorme sur la vie des jeunes, en bien comme en mal.

Nous sommes donc envoyés aux jeunes en communauté à la suite du Christ, mais c'est la mission qui donne son allure concrète à notre vie.





2. LA VOCATION CONSACRÉE SALÉSIENNE : NOTRE MANIÈRE DE PARTAGER LA MISSION

La mission salésienne est partagée par les Salésiens, la Famille Salésienne et par les laïcs

17. Cependant, la mission salésienne n'appartient pas exclusivement aux Salésiens de Don Bosco. Comme nous l'avons déjà dit, Don Bosco a commencé avec de nombreux types de collaborateurs et a finalement fini par avoir besoin de personnes consacrées. Dieu en appelle beaucoup à participer à la mission – membres de la Famille Salésienne et autres. Cela s'est cristallisé, pour ainsi dire, et a été fortement affirmé au CG24. On peut déjà le comprendre dans le titre : « Salésiens et laïcs : communion et partage dans l'esprit et la mission de Don Bosco » – c'est un thème sur lequel le Recteur Majeur Ángel Fernández Arttime insiste constamment.

Nous, Salésiens, partageons cette mission en tant que personnes consacrées. Les implications pratiques de cet état de fait pour la figure du Directeur salésien seront décrites plus bas. Il est utile de rappeler ici une considération exprimée par le Père Juan Vecchi qui, à la fin du CG24, a déclaré qu'il est vrai que « beaucoup d'autres personnes participent au charisme de Don Bosco. Mais il se concentre en particulier dans la communauté SDB par la force de la consécration, l'expérience communautaire, le projet de vie (profession) et le dévouement total à la mission. » (CG24, 236).

2.1 NOTRE CONSÉCRATION APOSTOLIQUE

Notre consécration est « consécration apostolique »

18. Au sein de l'Église, nous réalisons le projet apostolique du Fondateur – être « signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres » – *dans le cadre d'une forme spécifique de vie religieuse* (C 2). Compte tenu de la centralité de la mission, notre consécration est une « consécration apostolique ». Mission, communauté et conseils évangéliques sont indissociablement unis dans notre consécration apostolique, que nous vivons dans la grâce d'unité, « dans un unique mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères » (C 3).



L'identité consacrée salésienne

Voilà donc notre identité de base : la consécration apostolique salésienne. Nous sommes des religieux éducateurs et pasteurs (C 98), qui vivons cette vocation sous deux formes : cléricale et laïque (C 4, 45). L'enjeu pour les Salésiens prêtres et pour les Salésiens laïcs est de vivre la forme particulière de leur vocation propre dans sa totalité, « de l'intérieur » de la consécration apostolique, en évitant la tendance au généricisme pastoral et à l'individualisme apostolique, d'une part, et de l'autre, en évitant la recherche de compensations, soit en se rapprochant du statut ecclésiastique (assumant des tâches et des attitudes cléricales), soit en se rapprochant du statut laïc (insistance excessive sur le professionnalisme, ou la recherche d'un style de vie purement laïc).

Appelés à approfondir la grâce d'unité

19. Notre identité se base donc sur une redécouverte harmonieuse et vitale de la « consécration apostolique ». « Mission » et « consécration » ne doivent pas être mises en opposition dualiste. Nous sommes appelés à approfondir la grâce d'unité par laquelle notre vie salésienne est à la fois religieuse et apostolique, en une forme originale de donation à Dieu, aimé par-dessus tout, dans son infinie miséricorde de sauveur du monde. Don Bosco voulait, en effet, que l'ardeur de la charité fasse aller « du même pas » la vie active et la vie contemplative (CG22, 20). « Il nous sera particulièrement profitable de ne pas oublier le sens particulier et englobant de chacun des deux termes “ consécration ” et “ mission ”, qui ne peuvent être réduits, chacun individuellement, pour indiquer un seul domaine de la vie salésienne : notre consécration est, en elle-même, apostolique ; et la mission qui nous est confiée est, en tant que telle et la nôtre, religieuse. »

Le Père Vecchi, lisant *Vita Consecrata* dans une perspective salésienne, a reconnu dans l'unité profonde entre consécration et mission la véritable source de la dimension apostolique de notre vie. « La dimension apostolique émerge de l'unité interne entre consécration et mission : “ Leur appel



[de ceux que Dieu appelle] comprend donc l'engagement à se donner totalement à la mission ; de plus, sous l'action de l'Esprit Saint, qui est à l'origine de toute vocation et de tout charisme, la vie consacrée elle-même devient une mission, comme l'a été la vie de Jésus tout entière (VC 72) ». » (ACG 357, 19)

Comme nous l'avons noté dans l'introduction, le premier objectif du CG27 était, en fait, d'insister une fois encore sur notre consécration apostolique. La « radicalité évangélique », du titre du CG27, ne doit donc pas être comprise comme désignant uniquement la voie des conseils évangéliques. Elle fait référence à tous les aspects de la vocation consacrée, y compris la vie fraternelle et la mission, enracinées dans le Christ. Témoigner de la radicalité évangélique « n'est pas un aspect qui vient se mettre à côté des autres aspects, mais plutôt une dimension fondamentale de notre vie » (ACG 413, 9). Il est important de rappeler ceci : le trinôme « mystiques, prophètes et serviteurs » est un moyen clair de résumer le CG27, mais cela ne doit pas nous distraire du fait que le but du Chapitre était de nous aider à nous réapproprier notre vocation consacrée salésienne dans sa globalité et à la vivre dans la grâce de l'unité et avec joie.

2.2 ENRACINÉS DANS LE MYSTÈRE DU CHRIST ET DE LA TRINITÉ

Suivre le Christ d'une manière spéciale

20. La vie consacrée est enracinée dans le mystère du Christ et de la Trinité, comme cela a été affirmé avec autorité dans l'Exhortation Apostolique post-synodale *Vita Consecrata*. « Le fondement évangélique de la vie consacrée est à chercher dans le rapport spécial que Jésus, au cours de son existence terrestre, établit avec certains de ses disciples, qu'il invita non seulement à accueillir le Royaume de Dieu », invitation adressée à tous ceux qui l'écoutaient, mais aussi à imiter de près son style de vie. « Cette forme de la « seque-



L'identité consacrée salésienne

la Christi », dont l'origine est toujours l'initiative du Père, a donc une connotation essentiellement christologique et pneumatologique ; cela lui permet d'exprimer de manière particulièrement vive le caractère *trinitaire* de la vie chrétienne, en quelque sorte anticipation de l'accomplissement *eschatologique* vers lequel tend toute l'Église. » (VC 14)

Alors que tous sont également appelés à suivre le Christ, les personnes consacrées dédient leur vie à reproduire en elles-mêmes « cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde » (LG 44). Cela signifie qu'il faut assumer les choix concrets du célibat, de la pauvreté et de l'obéissance de la manière dont Jésus les a vécus au cours de sa vie terrestre (VC 30). Cela signifie montrer « le Fils de Dieu fait homme comme le terme eschatologique vers lequel tout tend, la splendeur face à laquelle pâlit toute autre lumière, la beauté infinie qui peut seule combler le cœur de l'homme. » (VC 16)

Impossible sans le Christ

21. La présence de Dieu devient tangible lorsque nous rencontrons des personnes consacrées qui vivent dans la joie le don total de soi et pour qui la chasteté, l'obéissance et la pauvreté sont vraiment la plénitude de l'amour reçu et donné. La beauté de leur vie touche beaucoup de cœurs et nous pouvons nous souvenir de nombreux exemples de notre histoire : Simon Srugi et Vincent Cimatti, Artémide Zatti et Joseph Quadrio, pour n'en citer que quelques-uns. La vie consacrée devient de la sorte un signe pour les laïcs, ainsi que pour les membres de la hiérarchie, un don unique pour tous, dans une communion qui se développe en cercles concentriques.

La vie consacrée est impossible sans le Christ. Il est « notre Règle vivante », comme le déclare le dernier article de nos Constitutions (cf. C 196) ; Il est la vigne et nous sommes les sarments, et sans lui, nous ne pouvons rien faire. Cela semble être aussi l'approche des « lettres » émises par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les So-



ciétés de Vie Apostolique durant l'Année de la Vie Consacrée (2015), qui a choisi de se référer moins aux conseils évangéliques qu'à la personne du Seigneur qui nous remplit de joie (*Réjouissez-vous !*), dont nous contemplons la beauté (*Contemplez*), dont nous attendons la venue (*Scrutez*) et par qui nous sommes envoyés à nos frères et sœurs (*Annoncez*), comme Marie de Magdala, le matin de la Résurrection.

Notre vocation est de rester avec Jésus (intimité) et d'être envoyés par Lui (mission)

22. L'attitude fondamentale de chaque chrétien (et à plus forte raison de ceux qui vivent leur vie chrétienne comme personnes consacrées) est la *sequela Christi* et l'*imitation* du Christ. La *sequela* insiste sur la dimension subjective : la relation interpersonnelle avec Jésus, la vie de disciple, la docilité. L'imitation, quant à elle, met en évidence l'aspect objectif : la nécessité de la configuration, de la transformation complète ou de la transfiguration de la personne pour ressembler au Christ. Se référant à Jn 10,3.14, C 196 parle de « la prédilection du Seigneur Jésus qui nous a appelés par notre nom ».

La vocation n'est pas donnée uniquement en vue d'une mission à accomplir ou d'une tâche à effectuer. C'est avant tout un appel à l'intimité et à la vie de communauté avec Jésus qui « a appelé personnellement ses apôtres pour qu'ils demeurent avec Lui et pour les envoyer proclamer l'Évangile. » (C 96, citant Mc 3,14). Les deux dynamiques sont importantes : la vie de disciple et la configuration au Christ. Le Directeur salésien prend soin de l'une et de l'autre, pour lui-même et pour la communauté qui lui a été confiée. L'intimité avec le Christ conduit à la transfiguration, à Lui ressembler, jusqu'à devenir comme Lui visage du Père, révélation de son amour.



L'identité consacrée salésienne

2.3 EN COMMUNION AVEC LES AUTRES VOCATIONS DANS LA MISSION SALÉSIENNE

Les différentes vocations
dans l'Église et la manière
dont elles se
« comprennent »
mutuellement l'une l'autre

23. Puisque nous partageons la mission avec les laïcs, il devient nécessaire pour les Salésiens – et à plus forte raison pour le Directeur – de comprendre avec suffisamment de clarté les différentes vocations dans l'Église et leur nature intrinsèque d'être faites les unes pour les autres.

Pour diverses raisons culturelles, parmi lesquelles le rationalisme moderne et la Réforme protestante, la théologie post-tridentine a eu tendance à définir l'identité de la vie consacrée en la séparant clairement de l'état laïc. La tendance à l'homogénéisation de notre époque tend plutôt à niveler les différentes vocations au sein de l'Église. La voie à suivre n'est cependant pas dans la séparation ni dans la négation des distinctions, mais dans la « diversité dans la relation », ce qui a été affirmé avec une clarté toujours plus grande dans les trois grandes Exhortations Apostoliques qui traitent des états de vie dans l'Église : *Christifideles Laici* (1988), *Pastores Dabo Vobis* (1992) et *Vita Consecrata* (1996).

Les différentes vocations dans l'Église sont pensées les unes pour les autres et, bien que distinctes, elles sont ordonnées les unes aux autres. L'état laïc est marqué par son caractère séculier et son service consiste à rappeler, même aux prêtres et aux personnes consacrées, la signification des réalités terrestres dans le plan salvifique de Dieu. Le sacerdoce ministériel est la garantie permanente pour tous de la présence sacramentelle du Christ. Et la vie consacrée témoigne du caractère eschatologique de l'Église, rappelant à tous que nous sommes destinés à « la vie de la résurrection » en quelque sorte anticipée, et même expérimentée, à travers les vœux de chasteté, pauvreté et obéissance (CL 55 ; cf. VC 31).



Les Salésiens de Don Bosco dans la CEP et dans la Famille Salésienne

24. Partant de cette infrastructure, le CG24 parle de l'esprit et de la mission de Don Bosco partagés par les Salésiens et les laïcs. Au sein de la Communauté Éducative et Pastorale, la communauté religieuse salésienne est la référence charismatique pour l'identité pastorale du noyau animateur, le Directeur jouant un rôle clé dans la sauvegarde de l'unité et de l'identité charismatique.

Cela transparait dans la *Charte de l'Identité Charismatique de la Famille Salésienne de Don Bosco* (2012). Chaque Groupe de la Famille Salésienne, en fonction de sa vocation spécifique, participe à la mission charismatique salésienne au sein de l'Église et pour l'Église, au service de l'Évangile.

Au sein de la Famille Salésienne, les Salésiens de Don Bosco ont la responsabilité de « maintenir l'unité de l'esprit, stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement mutuel et une plus grande fécondité apostolique. » Le Directeur de la communauté salésienne est chargé de guider et d'animer la Famille Salésienne.

Les personnes consacrées sont appelées à être des signes eschatologiques

25. Tous ceux qui partagent la mission salésienne sont appelés à être en quelque sorte des signes et des porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes. Ceux d'entre nous qui partagent la mission *en tant que personnes consacrées* sont appelés à être des signes eschatologiques – et ici, peut-être vaut-il la peine de saisir l'inspiration, toujours valable, concernant l'insistance constante de Don Bosco sur les « fins dernières », ainsi que sa capacité à instiller un grand désir de sainteté dans le cœur de ceux qui l'entouraient. Nous, Salésiens de Don Bosco, sommes appelés à être signes et prophétie, surtout pour les jeunes, de la plénitude et de l'« excédent » du don que Dieu veut offrir à tous les êtres humains. Nous le faisons en communion avec d'autres Groupes d'hommes et de femmes consacrés dans la Famille Salésienne, mais aussi et surtout avec beaucoup de laïcs et beaucoup de jeunes.



L'identité consacrée salésienne

2.4 UNE UNIQUE VOCATION VÉCUE SOUS DEUX FORMES : SACERDOTALE ET LAÏQUE

Une seule vocation consacrée salésienne vécue sous deux formes

26. Notre unique vocation consacrée salésienne d'éducateurs-pasteurs est vécue sous deux formes, presbytérale et laïque, dans une configuration originale et particulière à notre Congrégation.

Salésiens laïcs et prêtres sont avant tout des religieux salésiens : ce sont des éducateurs et des pasteurs qui suivent Don Bosco en tant que personnes consacrées vivant en communauté. Une faible compréhension de l'aspect salésien conduit au généricisme dans le ministère, et une compréhension faible de l'aspect consacré conduit à l'individualisme pastoral et à différentes formes de compensation, ouvrant la voie au cléricisme souvent dénoncé par le Pape François.

Le CG21 situe très clairement le Salésien coadjuteur et le Salésien prêtre au sein de la communauté salésienne : « Ce ne seront donc pas de simples individus qui propageront son message [de Don Bosco] mais ses communautés "formées de prêtres et de laïcs", fraternellement et profondément unis entre eux. » Et le Chapitre poursuit : « Aussi, est-ce uniquement dans la communauté fraternelle et apostolique que l'on peut comprendre et mettre en lumière la dimension exacte de chaque Salésien. » (CG21, 171) Et cela est ratifié en C 45 : « La présence significative et complémentaire des Salésiens clercs et laïcs dans la communauté constitue un élément essentiel de sa physionomie et de sa plénitude apostolique. » En effet, le CG21 parle de la « corrélativité essentielle entre le Salésien Coadjuteur et le Salésien Prêtre » (cf. CG21, 194-196). Cette grande intuition anticipe la « théologie du signe » mentionnée dans les trois encycliques mentionnées ci-dessus sur les états de vie dans l'Église.



Le Salésien laïc

27. Ainsi, lorsque le CG21, 178 nous dit que la *dimension laïque* est la caractéristique spécifique du Salésien laïc, il est clair que cela doit être compris en relation avec la communauté et le Salésien prêtre. Le Père Viganò a en effet souligné que le Salésien laïc est l'incarnation de la dimension laïque et de l'« ouverture séculière » qui caractérise la Congrégation dans son ensemble, et que la compréhension de la vocation du Salésien laïc donne la mesure de la compréhension de l'ouverture séculière de notre Société. Le Salésien laïc, pourrait-on dire, est une icône de la dimension laïque de la Congrégation. Le CG24 s'exprime ainsi : « À ses frères consacrés, il rappelle les valeurs de la consécration et des réalités séculières », les invitant à collaborer avec les laïcs et leur rappelant que l'apostolat dépasse l'activité strictement sacerdotale et catéchistique ; « ... à ses frères laïcs, il rappelle les valeurs du don total à Dieu pour la cause du Royaume. À tous il offre sa sensibilité particulière pour le monde du travail, son attention au territoire, ses exigences de compétence professionnelle par laquelle passe son action éducative et pastorale. » Pour les croyants d'autres religions, pourrions-nous ajouter, c'est une prophétie de la beauté, de la sacralité et de la valeur des réalités créées.

Mais le confrère Salésien coadjuteur, en tant que religieux frère, est aussi une icône de *communio*n et de fraternité, comme le suggère le document *Identité et Mission du Religieux Frère dans l'Église*. La vie consacrée est *confessio Trinitatis* [louange à la Trinité] et *signum fraternitatis* [signe de fraternité] ; et dans sa lettre introductive à l'*Année de la Vie Consacrée*, le Pape François nous a rappelé que la vie consacrée n'a pas été créée pour se refermer sur elle-même : sa vocation est de faire grandir la communion en s'ouvrant en cercles de plus en plus amples, dans une expansion qui ne connaît pas de limites.

Le Salésien prêtre

28. La réalité du Salésien prêtre est d'une certaine manière



L'identité consacrée salésienne

plus complexe car il appartient à la fois à sa communauté religieuse et au presbytérium présidé par l'Évêque local. Son appartenance au presbytérium est cependant « médiée » [= marquée par une médiation] et spécifique. Elle est « *médiée* » de par son appartenance à sa communauté religieuse et *spécifique* parce qu'elle apporte au presbytérium la richesse du charisme salésien. Cela signifie, par exemple, que le service de la mission commune prime sur les services occasionnels et individuels qui impliquent le ministère sacerdotal et ont peu de rapport avec la mission salésienne. Cela signifie que le Salésien prêtre ne boude pas la concélébration de l'Eucharistie communautaire, mais y verra une expression particulière de son appartenance à la communauté. Cela signifie que, dans la mission partagée avec d'autres confrères et avec les laïcs, il exercera un style d'autorité qui permette à tous d'être responsables, plutôt que de tout assumer lui-même, surtout si ce Salésien prêtre est le Directeur de la communauté. Cela signifie qu'il sera particulièrement sensible au Christ Serviteur, acceptant le caractère temporaire du service de l'autorité religieuse et la participation fraternelle à d'humbles services communautaires, et évitant la « mondanité spirituelle » qui s'exprime dans le désir de promotion et de formes de carriérisme ecclésiastique, pour « progresser dans son statut », à la recherche du confort et cédant à des compromis.

Les implications du ministère sacerdotal salésien « médié et spécifique » sont encore plus importantes au niveau de la communauté. De nouveaux engagements pastoraux ne devraient être acceptés qu'après un discernement communautaire attentif, en ayant comme critère clé l'identité et la mission salésiennes. Tout ce qui est « bon » n'est pas nécessairement « bon pour nous » si nous voulons rester fidèles à nos Constitutions.



que le prêtre salésien combine en lui les dons de la consécration et ceux du ministère pastoral, de telle sorte que « c'est la consécration salésienne qui détermine les modalités originales de son sacerdoce et de l'exercice de son ministère. » (FSDB 2019,39). Le Salésien prêtre est essentiellement un prêtre-éducateur, particulièrement sensible à la pédagogie de la liberté qu'est le Système Préventif. Puisque la communication que Dieu a de lui-même avec nous n'exclut en rien notre implication, la mission que le Christ confie à l'Église et à ses ministres ne peut jamais être accomplie de manière purement verticale. La grâce implique toujours notre liberté, et même la grâce la plus puissante n'exclut notre liberté, parce que la grâce est amour, et là où il n'y a pas de liberté, il ne peut y avoir de réponse libre à l'amour. « On peut dire que le Salésien prêtre est une figure aussi originale que cette synthèse sapientielle de grâce et de liberté qu'est le Système Préventif de Saint Jean Bosco. »

Il convient de mentionner ici les commentaires du Père Vecchi sur le sacerdoce de Don Bosco :

Don Bosco s'identifie au prêtre de la meilleure tradition ecclésiale, qui n'est liée d'une manière rigide à aucune des figures que l'on voyait à l'époque : ni à celle du curé de paroisse, du prêtre qui prend en charge la vie spirituelle d'une catégorie de personnes ou l'aumônerie d'une institution ; ni à celle du prêtre qui exerce une charge diocésaine, du professeur de séminaire ou d'université. Il est encore moins attiré par des postes de type politique ou culturel : le prêtre intégriste, le prêtre libéral, le prêtre « moderne », le prêtre « social ».

Toutes ces figures étaient répandues et représentées par des portions du clergé de Turin. « Saint Jean Bosco s'est senti, et a su être, simplement prêtre en tout temps », se référant aux modèles qui mettaient davantage l'accent sur le travail et la charité pastorale comme Don Cafasso, mais remontant directement de ces modèles au Christ prêtre et, surtout, au sens sacerdotal de l'Église. *(Les citations à l'intérieur de ce texte sont du Cardinal A. Ballestrero, lors de la recollection des Provinciaux d'Italie, en 1988).*



L'identité consacrée salésienne

Salésien laïc et Salésien prêtre

30. Quelle est donc la relation entre le confrère salésien laïc et le confrère salésien prêtre ? Dans la communauté salésienne, les coadjuteurs et les prêtres sont des signes les uns pour les autres. Nous avons déjà dit que le Salésien laïc rappelle à ses confrères prêtres la dimension laïque de notre vocation commune. C'est un rappel permanent à ses confrères prêtres de leur identité consacrée. Le Salésien prêtre est à son tour un signe qui rappelle au Salésien laïc qu'il n'est pas seulement un professionnel, mais un pasteur et un éducateur *dans le siècle*.

Sous l'influence de certains contextes culturels, on pourrait supposer que le Salésien prêtre est « d'une certaine manière supérieur » au Salésien laïc. Il est utile de rappeler ici la déclaration surprenante du Père Viganò dans sa lettre « Le prêtre de l'an 2000 nous tient à cœur » : « Nous serons tous jugés sur l'amour : dans la Jérusalem céleste, il n'y aura plus besoin de Bible, ni d'Évêques, ni de Prêtres, ni de Magistère, ni de Sacrements, ni de Coordination, ni des nombreux Services mutuels indispensables en ce monde. » Le VII^{ème} successeur de Don Bosco continue : « C'est pourquoi, déjà maintenant, dans la communauté ecclésiale, l'ordre des réalités institutionnelles, hiérarchiques et opérationnelles passe en deuxième ligne... face au Mystère qu'elles servent et qu'elles révèlent à ceux qui ont la foi. » (ACG 335, 25). Il est stupéfiant de découvrir cette intuition fortement réaffirmée par le *Catéchisme de l'Église Catholique* quand il dit :

Dans l'Église, cette communion des hommes avec Dieu par "la charité qui ne passe jamais" (1Co 13,8) est la fin qui commande tout ce qui en elle est moyen sacramentel lié à ce monde qui passe. « Sa structure est complètement ordonnée à la sainteté des membres du Christ. Et la sainteté s'apprécie en fonction du 'grand mystère' dans lequel l'Épouse répond par le don de l'amour au don de l'Époux. » Marie nous précède tous dans la sainteté qui est le mystère de l'Église comme « l'Épouse sans tâche ni ride » (Ep 5, 27). C'est pourquoi « la dimension de l'Église précède sa dimension pétriniennne » (JEAN PAUL II, *Mulieris Dignitatem*, 27).



Il est bon pour nous de nous rappeler que le sacerdoce est fondamentalement ministériel, ce qui signifie un service humble. Nous devons aussi nous rappeler avec humilité qu'en tant que personnes consacrées, nous tenons notre place dans le cœur marial de l'Église, non pas parce que nous serions supérieurs aux laïcs, mais parce que notre vocation est d'être pour tous un signe du destin eschatologique de l'Église tout entière.

- Le Directeur **aidera ses confrères et les membres de la CEP à comprendre et valoriser** les deux formes de notre vocation.
- Il saisira toutes les occasions opportunes pour **présenter les deux formes de notre vocation** aux jeunes, aux personnes avec qui nous sommes en contact et aux autorités civiles et ecclésiastiques, en prenant soin d'éviter tout langage discriminatoire.
- Il facilitera **la formation permanente et la qualification de chaque confrère**, qu'il soit Salésien laïc, Salésien prêtre ou aspirant au sacerdoce (" abbés ").

2.5 DANS DES COMMUNAUTÉS QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT CONSISTANTES

La communauté salésienne fait partie du noyau animateur de la CEP

31. La mission de la communauté salésienne se déroule toujours dans une communauté éducative et pastorale, au sein de laquelle la communauté salésienne fait partie du noyau animateur. Le CG24 affirme que chaque Salésien est un animateur (CG24, 159) et le CG25 affirme que la communauté salésienne est le point de référence charismatique au sein du noyau animateur (CG25, 70 ; voir 7.3 ci-dessous). Une des conséquences immédiates de cette reconsidération du rôle du Salésien, c'est la nécessité d'une consistance quantitative et qualitative de la communauté religieuse :



L'identité consacrée salésienne

« Pour exercer son rôle d'animation, la communauté salésienne a besoin d'une certaine consistance en nombre et en qualité, qui permette de rendre son action visible et significative. La consistance numérique soutient mieux la formation, la vie spirituelle et fraternelle, l'échange d'idées et la qualité pastorale, l'élaboration des projets et le dialogue avec le territoire et l'Église locale. » (CG24, 173)

« La consistance en qualité exige dans la communauté du personnel capable d'être présent, d'accompagner et d'éduquer les jeunes à la foi, d'animer les groupes et les personnes, de former les laïcs, d'être attentifs au territoire et à l'Église locale, à la Famille Salésienne et au Mouvement Salésien. » (CG24, 174)

Si la « mission » se borne plutôt à « travailler pour les jeunes » et à « gérer des institutions et des services pour eux », peut-être n'est-il pas nécessaire que les communautés soient aussi consistantes. Mais si chaque Salésien est appelé à être animateur, la communauté religieuse se doit d'être préparée (« qualifiée ») pour ce travail, et les communautés doivent être suffisamment consistantes.

3. LE DIRECTEUR, GARDIEN DE L'IDENTITÉ SALÉSIENNE

Le directeur de la communauté religieuse salésienne et le projet apostolique de Don Bosco

32. Nous avons parlé du caractère central de la mission pour nous et de la manière dont nous partageons cette mission en tant que personnes consacrées. C'est au sein de la communauté religieuse salésienne et du projet apostolique de Don Bosco que le Directeur trouve la tâche à accomplir. La richesse interne et externe de notre consécration apostolique se reflète naturellement dans la complexité du rôle du Directeur.

Au cours des dernières décennies, l'Église et la Congrégation ont approfondi la figure de celui qui assume l'autorité en tant que guide et animateur de la communauté religieuse.

Dans la troisième partie du Manuel, une plus grande attention sera accordée au leadership et au rôle d'animation du Directeur par rapport à la communauté éducative et pastorale et à toutes les activités et groupes de personnes liés de diverses manières à une œuvre salésienne. Entre les deux rôles, celui d'animateur de la communauté religieuse et en même temps de responsable ultime des différentes activités de l'œuvre salésienne, la tension peut exister ; et il n'y a pas de solutions faciles pour l'atténuer ou résoudre les difficultés qui peuvent surgir. Ce qui est proposé dans les parties II et III de cette nouvelle édition du Manuel du Directeur peut aider à discerner judicieusement et à trouver le bon équilibre entre les deux pôles de l'animation et du gouvernement au niveau de la communauté salésienne et de la communauté éducative et pastorale.

3.1 LE DIRECTEUR DANS LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur représente le Christ qui unit ses disciples

33. L'article 55 de nos Constitutions est spécifiquement consacré au Directeur dans la communauté : « Le Directeur représente le Christ qui unit les siens dans le service du Père. Il est au centre de la communauté, frère parmi des frères... »

« *Le Directeur représente le Christ* ». Avec toute l'importance que



L'identité consacrée salésienne

notre tradition accorde à la paternité, il aurait paru plus naturel de dire que le Directeur représente le Père. Au lieu de cela, C 55 nous dit que le Directeur représente le Christ. Nous tenterons d'illustrer le sens profond de cette déclaration liminaire.

Le Directeur représente le Christ « *qui unit les siens* ». Le service du Directeur est habituellement décrit en termes *d'animation* et de gouvernance. Étymologiquement, « animation » vient du latin *anima*, que nous entendons généralement en termes spirituels, mais qui dans son sens originel fait référence à la vie. Là où il y a une *âme*, il y a la vie ; quand, au contraire, un organisme perd son âme – quand il meurt – il est possible que certains organes, et encore plus une partie des cellules, continuent à vivre, mais il n'y a plus d'unité : l'organisme est dissocié dans ses composantes. L'*âme* est le principe de vie en tant que principe d'unité. Sans l'*âme*, il n'y a plus d'être vivant, même si des organes et des cellules continuent à exister. L'application est claire : une communauté qui n'est pas unie est morte, même si ses membres sont vivants individuellement et continuent à fonctionner. L'animation a donc pour tâche de construire l'unité vitale de la communauté. Le Directeur *unit* ses frères, comme le Christ, dans le service du Père. Cela ne veut pas dire que le Directeur doit être le plus compétent, le plus intelligent ou même celui qui possède la plus grande expérience dans la communauté. Aussi, trouvons-nous aujourd'hui des cas où le Directeur est l'un des membres les plus jeunes de la communauté. Avec une forte dose de foi, d'espérance et d'amour, et une bonne dose d'humilité, il peut cependant garder la communauté unie et donc vivante.

Le service du Père donne une identité à l'unité

34. Le Directeur unit ses frères « *dans le service du Père* ». C'est le service du Père qui donne une identité à l'unité. Toutes les formes d'unité ne sont pas authentiques et positives ; et le Directeur pourrait être tenté de rechercher l'unité à tout prix, même si cela signifie mettre de côté l'objectif



principal qui est la recherche de la volonté du Père²¹. « La personne appelée à exercer l'autorité doit savoir qu'elle ne pourra le faire que si auparavant elle entreprend le pèlerinage qui conduit à rechercher avec intensité et droiture la volonté de Dieu. Le conseil que saint Ignace d'Antioche adressait à un confrère évêque est valable pour elle : “ Que rien ne se fasse sans ton avis, et toi non plus, ne fais rien sans Dieu.” L'autorité doit agir en sorte que les frères et les sœurs puissent percevoir que, quand elle commande, elle le fait uniquement pour obéir à Dieu. » (FT 12)

Au centre de la communauté, frère parmi des frères

35. Le concept d'autorité contenu dans les premières lignes de C 55 est renforcé par ce qui suit : le Directeur « est au centre de la communauté, frère parmi des frères qui reconnaissent sa responsabilité et son autorité. »

« *Il est au centre de la communauté* ». De toute évidence, il ne s'agit pas d'un appel à l'égoïsme, encore moins à l'autoréférentialité et à l'autopromotion (VN 45). Comme le Christ, le Directeur doit pouvoir dire que sa nourriture est de faire la volonté du Père (Jn 4,34). Comme le Christ, qui est Fils et Frère, il exerce l'autorité avec docilité et humilité. Le Père Chávez nous rappelle que l'appel à la radicalité évangélique implique aussi la « vertu oubliée » de l'humilité.

L'humilité, avec ses racines dans *l'humus*, nous ramène immédiatement à Don Bosco, *le paysan*, le paysan simple dont la vie a été constamment accompagnée par la pauvreté et l'humiliation. L'humilité est liée à la pauvreté spirituelle qui, dans son sens le plus profond, consiste à avoir Dieu et Dieu seul comme notre fin. La pauvreté du Directeur salésien implique l'humilité d'accepter sa propre insuffisance et ses propres limites, ainsi que celles de la communauté. Il est frère parmi des frères, frère imparfait parmi des frères imparfaits. Il sait que son choix premier est Dieu, et de ce choix découlent tous les autres choix.



L'identité consacrée salésienne

« *Frère parmi des frères.* » Celui à qui l'autorité est confiée reste un frère et est au service de la fraternité. Le document *À vin nouveau, outres neuves* s'exprime ainsi : « Dans la vision plus ample de la vie consacrée élaborée depuis le Concile, on est passé de la centralité du rôle de l'autorité à la centralité de la dynamique de la fraternité. » (VN 41) L'autorité est personnelle mais non privée ; elle est au service de la communion et de la fidélité, ou mieux, au service du Père et de son projet pour nous (cf. VN 41, 44).

« *Il est au centre de la communauté, frère parmi des frères qui reconnaissent sa responsabilité et son autorité.* » Comme le Christ qui est Fils et Frère, et en même temps révélation du visage du Père (Jn 14,9), le Directeur salésien est à la fois frère et père, et il n'y a aucune contradiction entre les rôles. En Don Bosco, nous trouvons une merveilleuse incarnation de cette nature particulière et profondément trinitaire de l'autorité chrétienne. « Notre Fondateur, dit le Père Rinaldi, n'a jamais été autre chose que Père... Toute sa vie est un traité complet sur la paternité qui vient du Père Céleste... et que le Bienheureux a pratiqué ici-bas au plus haut degré » (ACS 12, 939-940). Don Bosco refusait toujours les promotions et les honneurs, mais il était heureux d'être appelé père. Il ne cachait pas sa joie et, dans ses dernières années, il ne cachait pas non plus sa tendresse et son émotion pour cette relation vraiment paternelle et filiale : « Appelez-moi toujours père et je serai heureux. » (MB 17, 176)

Tous ces éléments se résument dans les considérations pratiques suivantes : « Sa première tâche [du Directeur] est d'animer la communauté pour qu'elle vive dans la fidélité aux Constitutions et croisse dans l'unité. » (C 55)

« *Sa première tâche est d'animer la communauté.* ». Nos Chapitres Généraux, et plus récemment le CG27, ont noté à plusieurs reprises avec inquiétude que le champ d'inter-



L'accumulation des responsabilités et la hiérarchie des valeurs dans les engagements

vention des Directeurs s'est élargi, et qu'ils sont de plus en plus engagés dans des tâches de gestion leur laissant peu de temps et d'énergie pour être guides spirituels de la communauté et animateurs de la CEP.²²

36. La difficulté la plus récurrente qui ressort de l'enquête menée en 2016 est liée aux rôles managériaux que le Directeur a tendance à assumer. « L'accumulation des responsabilités empêche le Directeur de remplir son rôle essentiel : exercer la paternité spirituelle, donner la priorité à ses confrères, former et accompagner les laïcs... Le souci de ce qui est urgent fait courir le risque de négliger le soin de ce qui est important. Beaucoup de Directeurs sont surchargés de travail et d'engagements. Ils n'ont ni le temps ni l'énergie nécessaire pour animer la communauté. »²³ Il n'est pas rare que les tâches administratives et de gestion deviennent prédominantes, non seulement parce qu'elles sont vraiment nécessaires dans une maison salésienne et l'œuvre qui s'y rattache, mais parce que ces rôles sont souvent choisis à dessein et préférés à ce qui est davantage dans la ligne du guide spirituel de la communauté et du soutien fraternel de chaque confrère. Cette limitation est à son tour liée à d'autres défis : « Difficultés liées à la consistance quantitative et qualitative des communautés ; désorientation sur le type de communauté que nous sommes appelés à être aujourd'hui ; les qualités requises qui dépassent la capacité et la préparation de nombreux confrères Directeurs nommés : être simultanément père, guide spirituel, directeur, administrateur, animateur pastoral d'une communauté de confrères et d'un centre éducatif et pastoral... »²⁴

Le même sondage indique cependant le besoin ressenti d'un Directeur qui soit avant tout animateur charismatique et guide de la communauté, icône de la paternité de Don Bosco. Il ne faut pas sous-estimer ici l'importance de nos convictions et attitudes fondamentales : il y a une nette dif-



L'identité consacrée salésienne

férence entre un Directeur qui sait – et il en est convaincu – que sa première tâche est d'animer la communauté, et celui qui ne la connaît pas ou n'en est pas convaincu.

Nos Chapitres Généraux ont également insisté sur la hiérarchie des tâches : le Directeur doit pouvoir hiérarchiser, selon des critères de priorités, ses nombreuses responsabilités et développer sa capacité à déléguer. Toutes ses nombreuses tâches n'ont pas le même poids et n'ont pas toutes besoin de la même attention.

Responsabilité charismatique

37. « *Pour qu'il vive dans la fidélité aux Constitutions et grandisse dans l'unité.* » Le Directeur est le gardien de l'esprit salésien, qui est le mode de vie et d'action original que Don Bosco nous a laissé. Au cœur de l'esprit salésien se trouve la *charité pastorale* – « un élan apostolique qui nous fait chercher les âmes et ne servir que Dieu seul. » (C 10) La charité pastorale est la charité du Bon Pasteur, la charité qui, ne se contentant pas de fournir du pain et du travail, veut « sauver les âmes » ; qui insiste non seulement sur l'éducation mais aussi sur l'évangélisation, voulant offrir aux jeunes la plénitude du bonheur. Le Directeur est appelé à incarner ce haut niveau de charité et à le promouvoir chez ses confrères. Avant tout, il est appelé à aimer les personnes – ses confrères et tous ceux qui font partie de la communauté éducative et pastorale – « avec un cœur nouveau, grand et pur, avec un authentique détachement de lui-même, dans un don de soi total, continu et fidèle. Et il en éprouvera comme une “jalousie” divine (cf. 2Co 11,2), avec une tendresse qui se pare même des nuances de l'affection maternelle, capable de supporter les « douleurs de l'enfantement » jusqu'à ce que « le Christ soit formé » dans les fidèles (cf. Ga 4,19). » (PdV 22)

Pour qu'il vive dans la fidélité aux Constitutions : le Directeur est aussi le gardien, pour le bien de ses confrères, de l'identité consacrée salésienne telle qu'elle est incarnée dans les Consti-



tutions. L'invitation du CG27 à approfondir notre identité charismatique et à prendre conscience de notre vocation, afin de pouvoir vivre fidèlement le projet apostolique de Don Bosco, lui est donc adressée de manière particulière : « Il n'y a pas d'autre manière pour devenir « témoins de la radicalité évangélique » que d'être fondés sur le Christ. C'est la seule garantie sûre de *construire sur le roc*. Parmi les nombreuses tentatives pour renouveler la Vie Consacrée, dans les cinquante dernières années, on a parlé de " refondation ". Eh bien, nous avertit saint Paul, « que chacun prenne garde à la façon dont il contribue à la construction. La pierre de fondation, personne ne peut en poser d'autre que celle qui s'y trouve : Jésus Christ. » (1Co 3,10b-11) L'explication est très simple : notre communauté et notre vie ne peuvent pas être construites sur une fondation autre que le Christ, et on ne peut pas non plus construire avec un mauvais matériau. De nombreuses expériences viennent renforcer le soupçon que, parfois, ici et là, on ait voulu construire une maison sur le sable et non sur le roc. Est vouée à l'échec toute tentative visant à refonder la vie consacrée sans qu'elle ne nous ramène à Jésus-Christ, fondement de notre vie, et ne nous rende plus fidèles à Don Bosco, notre fondateur. Si nous voulons retrouver l'enthousiasme des origines et être une présence de Dieu dans l'Église et dans le monde, nous devons éviter la tentation de nous conformer à la mentalité sécularisée, hédoniste et consumériste de ce monde, et nous laisser guider par l'Esprit qui a suscité la Vie Consacrée comme forme privilégiée pour suivre et imiter le Christ. » (CG27, p. 94 dans l'édition française)

La responsabilité charismatique du Directeur est soulignée une fois de plus dans la partie suivante de l'article 55 : « *Il a aussi une responsabilité directe envers chaque confrère : il l'aide à réaliser sa vocation personnelle et le soutient dans le travail qui lui est confié.* »



L'identité consacrée salésienne

munauté locale. Le CG22, qui nous a donné le texte définitif de nos Constitutions, a décidé de mettre toute la section sur la formation sous l'angle de la formation permanente. Pour nous, donc, la formation ne peut être du tout identifiée avec la seule formation initiale. Elle est plutôt notre réponse quotidienne à l'appel de Dieu, pour laquelle Dieu nous donne chaque jour sa grâce (C 96). C'est un processus qui dure toute la vie. Il s'agit d'apprendre à discerner la voix de l'Esprit dans les événements de la vie quotidienne, et d'apprendre ainsi par expérience le sens de la vocation salésienne (C 119 et 98). La vie quotidienne est donc le grand *lieu* de la formation ; et quand nous nous en rendons vraiment compte, nous pouvons alors comprendre l'importance du rôle du Directeur, dont la première tâche est d'animer la communauté pour qu'elle puisse vivre fidèlement les Constitutions et croître en unité ; il a une responsabilité directe envers chaque confrère, en l'aidant à réaliser sa vocation.

Comme tous ses confrères, le Directeur est ouvert à la grâce de l'unité. Il vit sa consécration apostolique dans un seul mouvement d'amour pour Dieu et pour ses frères et sœurs (C 3). Il sait qu'existe la plus forte connexion possible entre les deux pôles de la charité pastorale : Dieu et le prochain. « Il ne sera pas authentique de se consacrer aux jeunes sans partir de l'amour de Dieu ; mais il sera tout aussi certain qu'il n'y aura pas pour nous de véritable amour de Dieu sans une prédilection pour les jeunes, spécialement les plus défavorisés » (ACG 330, 27-28). L'amour de Dieu répandu dans nos cœurs par l'Esprit est la source et la cause de notre amour pour notre prochain, tandis que la manière d'aimer Dieu est le service de nos frères et sœurs (PV 149). Comme le dit très bien le Père Viganò dans la préface de l'édition de 1986 de « *Le Directeur salésien* », l'activité de la charité pastorale n'est pas inférieure à son être ; elle est, en fait, une participation à l'amour de Dieu. Dans les profondeurs de l'expérience apostolique, nous trouvons une forme de vie intérieure (MSD 18).



Dans la présence active de l'Esprit, le Directeur puise l'énergie de la fidélité et le soutien de l'espérance

39. Tout ce qui a été dit ci-dessus est merveilleux et stimulant, mais peut faire trembler même le cœur du Directeur le plus courageux. Cela nous aide à nous rappeler une fois de plus que nous ne sommes jamais seuls. L'appel vient de Dieu, nous sommes appelés à vivre unis à son Fils sans qui nous ne pouvons rien faire, et nous savons que le Seigneur nous donne sa grâce chaque jour : « Dans cette présence active de l'Esprit, nous puisons l'énergie de notre fidélité et le soutien de notre espérance. » (C 1) De plus, nous ne pouvons pas oublier que la croix est au centre du mystère de notre foi. Aucun « manuel » ne pourra jamais résoudre les problèmes du Directeur. Il ne peut que nous inviter, comme Don Bosco a invité sa mère, à fixer notre regard sur le Crucifix.

Ainsi, avec Marie, le Directeur apprend à fixer son regard sur le Fils Crucifié. Marie est son *modèle*, parce qu'elle est la disciple parfaite, le *Oui* parfait, comme celui de son Fils au Père. La Mère et le Fils savaient tous deux marcher constamment dans l'obéissance devant la nuée lumineuse de la volonté du Père, même quand ils ne comprenaient pas tout. Marie est aussi *maîtresse de vie*, car, précisément comme elle a enseigné à aimer à Don Bosco – et comme elle a appris à aimer à Jésus lui-même – elle enseignera aussi au Directeur à aimer, à espérer et à croire.

3.2 LE DIRECTEUR FAIT AUTORITÉ [autorevolezza] ET EXERCE L' AUTORITÉ [autorità]

Auctoritas : une force génératrice plutôt qu'un pouvoir directif

40. Le Système Préventif promeut un style de *leadership* où la confiance et la confiance sont fondamentales dans la relation entre l'éducateur et les jeunes, et également entre les confrères de la communauté salésienne. Le rôle de guides et d'animateurs de ceux à qui l'on a confié un « service d'autorité » n'en est pas diminué pour autant. Au contraire, lorsqu'ils vivent ce rôle et ce service sont selon l'esprit salésien,



L'identité consacrée salésienne

ils acquièrent une plus grande autorité, beaucoup plus efficace que ce que l'on arrive à obtenir par la seule « froideur d'un règlement » (cf. Lettre de Rome, 1884).

Il est intéressant de retrouver le même appel à « faire autorité » dans le document final de l'Assemblée Synodale sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel » : « Pour effectuer un vrai chemin de maturation, les jeunes ont besoin d'adultes faisant autorité. Dans son sens étymologique, l'*auctoritas* indique la capacité de faire grandir ; cela n'exprime pas l'idée d'un pouvoir directif, mais d'une véritable force génératrice. »²⁵

Pour permettre à un Salésien de mûrir dans ce type d'*auctoritas*, d'abord comme éducateur avec les jeunes et ensuite aussi dans son service de *leadership*, il faut accorder beaucoup d'attention et de soin à sa croissance humaine et spirituelle. Quand Don Bosco écrivit le premier « Manuel du Directeur » pour Michel Rua, envoyé, à l'âge de 26 ans, comme Directeur à Mirabello, il commença sa longue lettre par le paragraphe intitulé « Avec toi-même » – conseillant à Michel de prendre soin de lui-même. Il n'est pas nécessaire de l'écrire en détail ici, mais certainement ce qui concerne la formation permanente de chaque confrère concerne d'abord le Directeur lui-même, sa santé vocationnelle, sa vie de prière, son temps pour la réflexion et l'étude, sa fidélité à son accompagnement spirituel. Plus nous avons de responsabilités envers les autres, plus nous avons besoin d'être soutenus et guidés personnellement.²⁶

Directement liée à la qualité de la vie personnelle du Directeur, il y a la capacité de rendre « effectives la coresponsabilité et la collaboration des confrères » (R 173), ainsi que des laïcs qui partagent la même mission que nous, pour les activités, les tâches, les plans et la gestion des situations qui regardent la vie de la communauté éducative et pastorale.



Autorité comme potestas 41. Il convient de noter que le Droit Canonique définit tous types d'autorité dans l'Église comme *potestas* [pouvoir]. Ceux qui reçoivent l'autorité la reçoivent toujours de l'Église : ce n'est qu'au nom de l'Église et selon ses directives que cette *potestas* peut être exercée. L'autorité de Pierre dérive en définitive du Christ et de son Évangile. Elle n'est pas quelque chose d'arbitraire ; elle est toujours liée à Lui, chemin, vérité et vie pour tous ses disciples.

Cela vaut aussi pour toutes les formes de pouvoir-autorité présentes dans les Constitutions Salésiennes, incarnation du Projet de Vie des Salésiens de Don Bosco, totalement dépendantes de l'autorité de l'Église qui « y a reconnu l'action de Dieu, surtout en approuvant nos Constitutions et en proclamant saint notre Fondateur. » (C 1)

L'exercice de l'autorité cherche toujours à encourager la fidélité charismatique

42. C'est donc dans la perspective de ce type d'*auctoritas-potestas* que le Code de Droit Canonique définit les lignes fondamentales du service de l'autorité dans la vie consacrée, ainsi que les droits et devoirs plus spécifiquement applicables à la vie consacrée.²⁷

C'est dans cette même perspective que la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique a proposé des réflexions sur le service de l'autorité dans la vie consacrée avec quelques accents particuliers, comme, par exemple, sur le fait que le « supérieur » est le premier à devoir obéir à Dieu, sur l'esprit de service et sur le souci pastoral. L'exercice de l'autorité cherche toujours à encourager la fidélité charismatique dans les différents domaines de la vie communautaire et du travail apostolique confié à la communauté.²⁸

Pour le bon exercice de ce service d'autorité, il est important d'insister sur certaines dispositions fondamentales : l'esprit



L'identité consacrée salésienne

de foi et d'obéissance de tous, l'écoute, le dialogue, la responsabilité, le discernement communautaire, le service de la mission, le soin des rôles individuels dans la communauté et dans l'action. En même temps, on doit éviter certains abus de pouvoir, tout comme l'omission ou la négligence des responsabilités assignées à ceux qui détiennent l'autorité.

Chaque Congrégation ou Institut religieux établit les caractéristiques de l'exercice de l'autorité selon son propre charisme et sa propre règle. Pour la Congrégation Salésienne, elles sont définies dans les Constitutions et Règlements, dans les décisions des Chapitres Généraux et dans les Directoires Provinciaux.

Le style salésien dans l'exercice du service de l'autorité

43. C 65 et 121 résument le style salésien de l'exercice de l'autorité dans un esprit de famille et dans la charité. Le chapitre 10 des Constitutions définit les critères fondamentaux de ce service : l'exercer comme le Christ et en son nom ; promouvoir la charité envers tous et de la part de tous ; pour l'accomplissement fidèle de la mission par des orientations, décisions, rectifications et autres interventions appropriées ; assurer l'unité, la participation, la responsabilité, la subsidiarité et la décentralisation dans la coordination des personnes et des structures. « Ce service est destiné à promouvoir la charité, à coordonner le travail de tous, à animer, orienter, décider, rectifier pour que se réalise notre mission. » (C 121)

En plus de promouvoir le style salésien dans le service de l'autorité, les Constitutions et Règlements donnent des indications plus concrètes pour son exercice (C 175-186, R 170-184), en tenant compte aussi des compétences et responsabilités du Directeur et du Vicaire, du Conseil local et de l'Assemblée des confrères. Pour l'exercice fructueux du ministère du Directeur, ces indications doivent être bien connues aussi par les autres confrères.



Le Directoire Provincial et les décisions du Provincial avec son Conseil fournissent des indications concrètes pour l'animation et la gouvernance de chaque présence salésienne, en assignant responsabilités et rôles de base à la communauté éducative et pastorale, et selon les différents secteurs d'activité. Il sera ainsi plus facile pour le Directeur de s'acquitter de ses responsabilités. Il est aussi très utile d'être accompagné par le Centre Provincial à travers les visites canoniques et d'autres services d'animation et de coordination.

3.3 LE CARACTÈRE PRESBYTÉRAL DU DIRECTEUR SALÉSIEN

**Les communautés ont
pour guide un Salésien
prêtre**

44. Le service de l'autorité dans la communauté est confié à un Salésien prêtre : « Selon notre tradition, les communautés ont pour guide un confrère prêtre qui, par la grâce du ministère sacerdotal et l'expérience pastorale, soutient et oriente l'esprit et l'action de ses frères. » (C 121) C'est une question qui a fait l'objet de nombreuses discussions au cours du CG 20 et qui a été explicitement abordée au CG 21. Dans une de ses interventions, le P. Viganò a formulé une question fondamentale : « Le service de l'autorité est-il substantiellement lié au ministère du sacerdoce ou non? »²⁹ La réflexion qui a suivi a été fournie, essayant d'être fidèle à Don Bosco et de donner de la qualité au service demandé au Directeur.³⁰

La première partie de C 121 nous offre une indication importante : « L'autorité, dans la Congrégation, s'exerce au nom et à l'imitation du Christ, comme un service rendu à des frères, dans l'esprit de Don Bosco, pour la recherche et l'accomplissement de la volonté du Père. » Il ne s'agit ni de la catégorie canonique (institut clérical) ni de la répartition des compétences et des rôles pour le service de l'autorité ; il s'agit encore moins de la classification des Salésiens en catégories. On fait plutôt référence au mode de vie de la com-



L'identité consacrée salésienne

communauté salésienne voulu par Don Bosco qui, avec sa paternité sacerdotale, a guidé ses fils dans ce projet commun qui est à la base de notre vie salésienne.

Suivant l'exemple de Don Bosco, les communautés salésiennes ont toujours eu pour guides des Salésiens prêtres. La célébration des sacrements a profondément marqué l'animation spirituelle par laquelle Don Bosco a formé et guidé ses confrères, et cela est devenu partie intégrante du patrimoine charismatique qu'il nous a transmis, fidèlement suivi par ses successeurs et les communautés.

Le service de la Parole, de la sanctification, de la direction - dans et pour la communauté

45. L'élément décisif est que le Directeur est appelé à vivre la grâce du ministère sacerdotal en accomplissant le service d'autorité qui lui est confié dans la communauté. Il met ainsi à profit les trois aspects de son ministère sacerdotal : le service de la Parole, le service de la sanctification, le service de la direction – dans et pour sa communauté (ACG 306, 14). Il ne s'agit pas d'une question de répartition des compétences, mais de qualifier le service de l'autorité avec la grâce du ministère sacerdotal. Dans sa lettre de convocation du CG 25, le P. Vecchi a demandé aux Directeurs de donner la priorité à leurs fonctions et a indiqué une *triple concentration : charismatique* (collaborer avec l'Esprit dans la croissance vocationnelle des confrères), *pastorale* (renforcer la charité pastorale de ceux qui partagent la même mission salésienne) et *fraternelle* (soin des relations, unité et coresponsabilité). « Pour accomplir tout cela, le Directeur met en œuvre son charisme sacerdotal. Les Constitutions disent que le Directeur doit être prêtre. Cela ne signifie pas simplement qu'il doit avoir l'exigence juridique de l'ordination sacerdotale, mais que le Directeur exerce le sacerdoce dans et pour sa communauté religieuse et éducative... » (ACG 372, 33).



La priorité dans son service est l'animation de la fidélité vocationnelle, de la vie fraternelle et de la charité pastorale

46. C'est la ligne suivie par le CG 25 : « Sur le modèle de Don Bosco, le Directeur sera “ une figure paternelle, à la fois affectueuse et officielle... Profondément marqué par le caractère sacerdotal, il le traduit chaque jour dans le ministère de la Parole, de la sanctification et de l'animation ”... Dans la situation d'aujourd'hui, l'exercice de son ministère requiert qu'il tienne compte de l'échelle hiérarchique de ses tâches : serviteur de l'unité et garant de l'identité salésienne, maître et guide pastoral, orienteur des tâches d'éducation, gérant de l'œuvre. » (CG 25, 64)

Le caractère presbytéral du Directeur dans la communauté salésienne, comme le voulait Don Bosco, souligne de lui-même que la priorité de son service réside dans l'animation de la fidélité vocationnelle, de la vie fraternelle et de la charité pastorale. Dans ce but, il partage la grâce de son ministère sacerdotal et concentre ses soins et ses efforts sur l'animation charismatique et sur la paternité spirituelle, si nécessaires dans la Congrégation (CG 27, 12, 14, 51).



¹ CG 27, p. 133 dans l'édition française ; ACG 420, p.12 ; ACG 421, p. 14.

² XV^{ème} Assemblée du Synode des Évêques sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel », *Instrumentum Laboris* [document de travail] (2018) 34 et 57.

³ CG 27, pp. 135-136 ; ACG 427, *Lettre de convocation du CG 28*, pp.24-32 (dans l'édition française dans les deux cas).

⁴ E. VIGANÒ, CG 22, p. 20, *Discours d'ouverture du Recteur Majeur*, 14 janvier 1984.

⁵ Jn 15,1-11 ; cf. l'icône choisie par le CG 27.

⁶ CIVCSVA, *Réjouissez-vous*, *Lettre circulaire destinée aux consacrés et consacrées. Paroles du magistère du Pape François* (2014) ; *Contemplez. Aux consacrés et consacrées sur les traces de la Beauté* (2015) ; *Scrutez et observez. Aux consacrés et consacrées en quête des signes de Dieu* (2014) ; *Annoncez. Aux consacrés et consacrées, témoins de l'Évangile parmi les nations* (2016).

⁷ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Le don de la vocation presbytérale : Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* (2017), 61-73 : il y a le choix clair de considérer la période des études de philosophie (= notre postnoviciat) comme temps pour devenir disciple [« fase del discepolato »] et celle des études de théologie comme temps de la configuration.

⁸ Cf. CG 25, 70 et CG 24, 172.

⁹ *Charte 22*. Les chapitres 3 et 4 de cette *Charte* présentent les critères pour la spiritualité et la formation des membres de la Famille Salésienne en vue d'une mission partagée.

¹⁰ C 5 ; cf. C 45. Le Recteur Majeur, en tant que « centre vital » de la Famille Salésienne, réalise la référence à Don Bosco, « à la mission commune et au même esprit » (*Charte*, 13).

¹¹ Une remarque sur la terminologie : nos Constitutions emploient aussi bien le terme de *salésien coadjuteur* que celui de *salésien laïc*, parfois dans le même article (C 45). Nous sommes conscients du fait que chacun de ces termes a un poids différent et évoque différentes nuances de



L'identité consacrée salésienne

sens dans les différentes régions ; comme l'on n'est pas encore arrivé à une terminologie préférable universellement acceptée, on a choisi de suivre ici la même modalité que l'on trouve dans les Constitutions.

¹² EGIDIO VIGANÒ, *La composante laïque de la communauté salésienne*, ACG 298 (1980), section 5. Voir aussi la section 4 où le Père Viganò distingue trois sens du terme « laïcité » et fait observer que le Salésien coadjuteur n'est pas « laïc » comme le sont les fidèles laïcs dans l'Église, mais que sa vocation a toutefois une connexion réelle et un certain lien de pensée et d'action avec les deux premiers niveaux du concept de « laïcité ».

¹³ Voir CG 24, 154, et PASCUAL CHÁVEZ, *Il Salesiano Coadiutore*, San Benigno Canavese, 19 mars 2005 (non publié) (<http://www.Coadiutoresalesiano.net/index.php/2002-14-Chavez>).

¹⁴ CIVCSVA, *Identité et Mission du Religieux Frère dans l'Église* (2015).

¹⁵ Lettre Apostolique du Saint-Père François à toutes les personnes consacrées à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée (21 novembre 2014), 3.

¹⁶ A. BOZZOLO, *Salesiano Prete e Salesiano Coadiutore : Spunti per un'interpretazione teologica*, in *Sapientiam dedit illi : Studi su Don Bosco e sul carisma salesiano* [Salésien Prêtre et Salésien Coadjuteur : notes pour une interprétation théologique, in *Sapientiam dedit illi : Étude sur Don Bosco et le charisme salésien*], Roma, LAS, 2015, p. 357.

¹⁷ J.E. VECCHI, *Spiritualità Salesiana, temi fondamentali*, Elledici, Turin 2001, 171.

Le texte poursuit : « Le choix de ne se lancer ni dans une paroisse, ni dans une famille, ni dans une institution, mais dans la rue, donc sans revenu fixe et sans travail reconnu, a été un choix pastoral courageux et nouveau. Don Bosco s'est pratiquement inscrit dans les nouveaux courants pastoraux qui se faisaient jour dans l'Église de Turin. Ainsi, plus que "faire le prêtre" dans un rôle institutionnel défini, il a préféré "être prêtre" pour les gens et les jeunes dans la communion ecclésiale ; sans l'encadrement d'un rôle rigide, mais certainement en accord avec son Évêque qui l'a désigné, à un moment donné, comme "directeur" ou responsable de l'Œuvre des Oratoires. » (*Ibid.* 172-173)

¹⁸ Catéchisme de l'Église Catholique n. 773. Cf. aussi JEAN PAUL II, *Discours de Jean Paul II aux Cardinaux et aux Prélats de la Curie Romaine*



reçus pour la présentation des vœux de Noël, 22 décembre 1987, in L'Observatore Romano, 23 décembre 1987.

¹⁹ F. CEREDA, *Consistance quantitative et qualitative de la communauté salésienne*, in ACG 422, pp. 26-38 (dans l'édition en langue française).

²⁰ Cf. VC 43, RC 14 et VFC 50, FT 13 et 20, VN 19-21, 41-54. D'une particulière importance sont les réflexions du CG21 qui sont à l'origine Manuel du Directeur Salésien (1986) et celles du CG25 sur « La communauté salésienne aujourd'hui ». Le CG27, réfléchissant sur la vie salésienne de ces dernières années et prenant acte de certains défis, a ressenti le besoin de mettre à jour le Manuel. Voici quelques indications du CG27 : « Ces dernières années, le champ d'intervention des *directeurs* s'est élargi : en plus de leur charge de guides spirituels de leurs confrères et d'animateurs de la CEP, ils ont été accaparés par des charges de gestion. Les directeurs ne sont donc pas toujours dans les conditions d'honorer leur service, ne bénéficient pas souvent d'une collaboration adéquate de la part des confrères et sont parfois privés d'un accompagnement systématique de formation au niveau provincial. » (CG27, 14). « Le Directeur est une figure centrale : plus qu'un gestionnaire, il est un père qui réunit les siens dans la communion et dans le service apostolique. À cause de la complexité de nos œuvres, des charges multiples et d'une formation peu adaptée, il n'est pas toujours à même de prendre soin de la vie fraternelle, du discernement et de la coresponsabilité selon le projet de vie de la communauté et le projet éducatif et pastoral. Dans certaines situations, pèse la faiblesse du soutien de la part des confrères. » (CG27, 51). Le CG27, 69 donne des indications sur le chemin à suivre : coresponsabilité dans la vie salésienne, soin de chaque confrère dans sa vie personnelle et pastorale, accompagnement, renforcement de la formation des Directeurs, mise à jour du Manuel du Directeur.

²¹ La subordination de l'autorité religieuse à la volonté de Dieu est clairement indiquée dans les premières lignes de l'instruction de la CIVCSVA, *Le service de l'autorité et l'obéissance* (11 mai 2008), quand elle nous dit que l'autorité conférée – « généralement de manière temporaire » – dans une communauté religieuse est appelée « à exercer la tâche particulière d'être signe d'unité et guide dans la recherche unanime et l'accomplissement personnel et communautaire de la volonté de Dieu. C'est là, le service de l'autorité. » (FT1)

²² Voir CG27, 14, 51, 69. CG25, 64.2. Se consacrer à ses fonctions selon une échelle hiérarchique : serviteur de l'unité et de l'identité salésienne ;



L'identité consacrée salésienne

maître et guide pastoral, guide des engagements éducatifs, responsable ultime de l'activité.

²³ D'après les données régionales présentées lors du Séminaire International qui s'est tenu à Rome du 26 au 31 mai 2017 pour le renouvellement du Manuel du Directeur Salésien.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ XV^{ème} Assemblée du Synode des Évêques sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel » (2018) –Document final, 71.

²⁶ Voir l'insistance que la Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis [parcours fondamental de formation au sacerdoce] accorde à la direction spirituelle, tant pour les personnes en formation permanente que pour celles qui sont en formation initiale (107, 88).

²⁷ Cf. CIC 596, 608, 617-630 où il est précisé ce qui constitue l'autorité du Supérieur religieux liée à l'exercice du ministère dans l'Église.

²⁸ Cf. VFC, FT, VN

²⁹ E. VIGANÒ, Participation à la vie et au gouvernement de la Congrégation, CG21, 213. La préoccupation du Père Viganò était de préserver l'élément charismatique en cette matière (cf. CG21, 212-239). Le Chapitre avait déclaré que « l'égalité fraternelle en Congrégation ne semble pas pouvoir se réaliser pleinement si ne disparaît pas de nos Constitutions toute différence sur ce point ». Mais il a ensuite immédiatement ajouté : « Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une question uniquement juridique, ni sociologique, ni d'une question qui relève, d'une manière générale, de la vie religieuse dans l'Église. Il s'agit d'une réalité ecclésiale religieuse spécifique, c'est-à-dire "salésienne". Elle concerne, de fait, un mode déterminé de vie de la communauté salésienne, inauguré et structuré par Don Bosco, vécu dans l'Église et approuvé par elle, dans le but de remplir une mission que l'Esprit Saint confia à notre Fondateur et Père. » (CG21, 199)

³⁰ Un premier élément se trouve déjà en C 4 et C 45 : nous sommes un « Institut religieux clérical » composé de clercs et de laïcs qui se complètent mutuellement en vivant la même vocation, une complémentarité essentielle pour la cohérence et le caractère totalement apostolique de la communauté. À la suite de VC 61, le CG24, 192 a demandé que l'on



étudie la forme juridique de la Congrégation pour voir si elle pouvait être considérée comme un « Institut mixte ». Cette étude devait évidemment être reliée au travail sur le même thème que VC 61 avait confié à la CIVCSVA (Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique). Les résultats de cette étude ont été remis par la Commission « ad hoc » aux autorités compétentes du Saint-Siège (quelques années après VC publiée en 1996), sans autres réponses ou actions. Récemment, le Saint-Siège a été invité par certains Instituts religieux à reprendre la question et à offrir une réponse appropriée.

Les Recteurs Majeurs et les Chapitres Généraux ont continué à réfléchir sur le service du Directeur, en soulignant la contribution positive et enrichissante que le ministère sacerdotal apporte au rôle d'animation et de guidance. Cf. E. VIGANÒ, *L'animation du Directeur salésien*, ACG 306 (1982), 3-32 ; E. VIGANÒ, *Comment relire aujourd'hui le charisme du Fondateur*, ACG 352 (1995), 3-33 ; E. VIGANÒ, *Nous avons à cœur le prêtre de l'an 2000*, ACG 335 (1991), 3-40.





**Partie II :
Le Directeur
de la communauté
religieuse
salésienne**

À
Mirabelle
je serai
Don
Bosco



Blé, épis, farine, pain... Des paraboles sur la semence au pain rompu et partagé au Cénacle : tout le mystère du Royaume est contenu dans ces symboles. Le don de l'unité est ce que l'on attend d'abord de celui qui est appelé à servir la communauté et à la faire grandir (« l'auctoritas indique la capacité de faire grandir » – Document Final du Synode sur les jeunes, 71). « Sa première tâche est d'animer la communauté pour qu'elle vive dans la fidélité aux Constitutions et croisse dans l'unité. » (C 55) L'Eucharistie, « acte central et quotidien de chaque communauté salésienne » (C 88), est la semence et le fruit de notre vivre et travailler ensemble.



4. GARDIEN DE L'IDENTITÉ CONSACRÉE SALÉSIENNE

**Le Directeur, gardien de
l'identité consacrée
salésienne**

47. Le Directeur salésien est le gardien de l'identité consacrée salésienne dans la communauté locale. C'est un service d'animation et de gouvernement caractérisé par le charisme salésien. Dans la première partie, nous avons examiné, avec une certaine ampleur, le service du Directeur tel qu'il ressort notamment en C 55. Dans cette deuxième partie, nous tenterons de nous arrêter sur quelques implications pratiques, en valorisant comme schéma de référence les trois thèmes du CG27. Gardons bien à l'esprit, cependant, que ces trois voies (mystiques, prophètes et serviteurs) sont les chemins qui conduisent à une identification plus profonde de notre identité charismatique et à une prise de conscience croissante de notre vocation qui nous appelle à vivre fidèlement le projet apostolique de Don Bosco.¹

4.1 MYSTIQUES DANS L'ESPRIT : GUIDE SPIRITUEL DE LA COMMUNAUTÉ

**Attention portée aux
valeurs fondamentales de
la consécration dans
l'accompagnement
personnel et
l'accompagnement de la
communauté**

48. L'expression « mystiques dans l'Esprit », adoptée par le CG27, est une manière d'exprimer le deuxième secteur thématique indiqué par le Recteur Majeur dans le discours d'ouverture où l'accent est mis sur la vie consacrée : « Faire une expérience spirituelle forte, en assumant la manière d'être et d'agir de Jésus obéissant, pauvre et chaste, et en devenant des chercheurs de Dieu » (CG27, p. 95 dans l'édition française).

L'Église insiste pour que les personnes consacrées donnent un témoignage clair de leur identité consacrée, guidées par ceux qui assument le service de l'autorité (RC 20). À ceux qui sont appelés à offrir leur service d'autorité, il est recommandé, dans un premier temps, de prendre soin des valeurs fondamentales de la consécration, en commençant par la manière dont ils vivent leur « autorité spirituelle » : « Dans la vie consacrée, l'autorité est avant tout une « autorité spirituelle ». (...) Une autorité est "spirituelle" quand elle se



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

met au service de ce que l'Esprit veut réaliser à travers les dons qu'il distribue à chaque membre de la fraternité, dans le projet charismatique de l'Institut. Pour être en mesure de promouvoir la vie spirituelle, l'autorité devra auparavant la cultiver en elle-même, au moyen d'une familiarité priante et quotidienne avec la Parole de Dieu, avec la Règle et les autres normes de vie ».²

Dans notre tradition, le Directeur est toujours le guide spirituel de la communauté. Sa tâche d'accompagnement a une dimension à la fois communautaire et personnelle (C 55, 70). Selon le CG27, il encourage chaque confrère à « avoir un guide spirituel stable » (67.2), et il guide d'abord par son exemple afin d'être un guide guidé à son tour. Il aide chaque confrère à discerner, développer et utiliser les dons charismatiques que l'Esprit Saint lui a donnés pour accomplir la mission salésienne (C 99 ; 1Co 12, 7 ; 1P 4, 10 ; LG 12).

Il y a différentes manières d'être « compagnons de route » puisque nous nous efforçons tous de répondre à l'appel « à s'identifier avec le Christ comme l'a fait Don Bosco » (FSDB 47). Plus le Directeur, assisté du Conseil local, construit patiemment un climat de confiance mutuelle et de dévouement généreux autour des valeurs fondamentales du charisme salésien (accompagnement communautaire), plus le chemin personnel de fidélité de chaque confrère sera renforcé, dans le plein respect de sa liberté et de sa spécificité. Dans un tel contexte d'engagement commun, les autres formes de soutien personnel seront également correctement valorisées (accompagnement personnel), sans recourir à des formalismes ou à des normes standards uniformisantes. Quand il y a une disponibilité et un intérêt sincères pour le bien de chaque confrère, alors « le cœur parle au cœur » et les modalités les plus fécondes de marcher ensemble se manifestent spontanément.



4.1.1 Fidélité aux conseils évangéliques

L'animation du Directeur nous aide à être témoins de la radicalité évangélique

49. Notre participation à la mission salésienne comme personnes consacrées nous place à la suite de Jésus, obéissant, pauvre et chaste, en devenant mémoire vivante de son style de vie.

Par notre profession religieuse, nous nous engageons publiquement à vivre les conseils évangéliques. L'ambiance de la communauté (spirituelle, fraternelle, pastorale) et l'animation du Directeur nous aident à être quotidiennement fidèles à ce style de vie qui nous rend témoins de la radicalité évangélique.

Cette façon de vivre, par nature même à contre courant de la culture dominante, exige un engagement particulier de discernement constant, visant à reconnaître les options personnelles et communautaires qui ne sont pas cohérentes avec l'appel et à surmonter la médiocrité.³ Notre mode de vie doit devenir prophétie pour « réveiller le monde », selon les paroles du Pape François.

Le CG25 discerne le « témoignage évangélique », avec une analyse de la situation et des propositions concrètes d'action. Le CG26, exprimant le désir de renforcer notre identité charismatique, reprend la devise *Da mihi animas cætera tolle* et suggère des lignes d'action concernant la pauvreté évangélique (CG26, 79-97). Le CG27, désirant une fois encore renforcer notre manière de vivre le charisme salésien, nous invite à être « témoins de la radicalité évangélique », et nous exhorte à être convaincus de la « la fécondité des conseils évangéliques à réaliser la communion en communauté et la mission pour les jeunes » et du « rôle prophétique de proposer une culture inspirée de l'Évangile ». (CG27, 36,37)

• Le Directeur inclut le **scrutinium de chacun des conseils évangéliques** dans le programme communautaire annuel, en



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

utilisant le matériel fourni par la Commission provinciale de la formation.

- Il promeut des initiatives pour encourager la **réflexion sur les conseils évangéliques** et leur impact sur la vie personnelle, communautaire et pastorale, en utilisant du temps pour la lecture spirituelle communautaire, les rencontres et autres moments de formation permanente.
- Il prévoit une **étude communautaire** du CG25, 17-36 sur le « témoignage évangélique », du CG26, 79-97 sur la « pauvreté évangélique » et les indications du CG27.
- Il intègre dans le projet communautaire des **engagements concrets** relatifs aux conseils évangéliques.



4.1.2 Animation de la prière personnelle et communautaire

Veiller à la qualité de la prière

50. La prière est un don de Dieu, dialogue entre la créature et le Créateur, communion avec Dieu qui est communion et amour (CEC 2559-2565). Le religieux qui fait passer Dieu en premier dans sa vie prend très au sérieux le don de la prière. L'Église rappelle à ceux qui sont appelés à des rôles de responsabilité dans la vie consacrée leur devoir de « garantir à leur communauté le temps et la qualité de la prière ».⁴

La communauté considère la vocation comme un don auquel elle doit répondre (C 85). La vie salésienne se vit « en dialogue avec le Seigneur » (C 85-95), dans le style spécifique de notre charisme, selon les engagements concrets indiqués dans les Constitutions. La Congrégation, pour sa part, a rappelé à plusieurs reprises la valeur fondamentale de la vie de prière pour chaque Salésien individuel et pour les communautés.⁵

Passer chaque jour un temps prolongé en prière s'inscrit dans la tradition salésienne, comme en témoignent l'exemple per-



sonnel de Don Bosco lui-même,⁶ la vie des jeunes dont Don Bosco a écrit les biographies⁷ et le style de vie de nombreux premiers Salésiens.⁸

Le Directeur prend soin du don de la prière dans sa propre vie afin de pouvoir animer la communauté à vivre « la vie comme prière »

51. La qualité de notre prière est un signe que nous sommes « chercheurs de Dieu » et « témoins de son amour parmi les pauvres ». Elle fait de la communauté une « école de prière » pour les jeunes et les fidèles laïcs (cf. CG25, 31). Elle aide aussi à promouvoir la *spiritualité de communion* requise par l'Église.⁹

Appelés par la Parole de Dieu à une conversion continue, les confrères et la communauté attachent de l'importance à la méditation quotidienne, célèbrent le sacrement de la Réconciliation et accordent une place centrale à la célébration quotidienne de l'Eucharistie pour que la vie elle-même devienne un « sacrifice vivant, saint, capable de plaire à Dieu » (Rm 12, 1), un continuel « oui » marital à l'appel de Dieu.

Le Directeur prend soin du don de la prière dans sa propre vie afin de pouvoir animer ses confrères et sa communauté à vivre « la vie comme prière ».¹⁰ Le Directeur ne trouve pas toujours les conditions favorables à ce type d'animation (cf. CG27, 14, 51) ; aussi un engagement particulièrement intense est-il nécessaire dans cet aspect fondamental de son service.

- Les confrères intègrent la dimension de **la prière dans leur projet personnel de vie**.

- Le plan communautaire donnera la priorité à ce qui nous fait grandir en étant « une communauté en dialogue avec le Seigneur », en accordant une attention particulière à la **méditation**, à l'**Eucharistie**, à la **Liturgie des heures**, aux **récollections mensuelles**, aux **retraites spirituelles**, à la célébration du sacrement de la **Réconciliation**, à la **Lectio Divina**, au **chapelet** et autres formes de prière mariale, aux fêtes salésiennes, etc.

- Le **scrutinium de la vie de prière** sera conduit selon une méthodologie appropriée, qui favorise l'inspiration que le thème



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

requiert, afin de faire prendre conscience des signes possibles de médiocrité et de faire des suggestions concrètes pour améliorer la qualité de la prière.

- Des initiatives seront mises en œuvre pour faire de la communauté une « **école de prière** » **pour les jeunes** et pour les laïcs (cf. CG25, 31). Le programme communautaire comprendra des temps de prière avec les jeunes, les laïcs engagés dans la mission, la Famille Salésienne et d'autres groupes ecclésiaux et religieux.

- La communauté fixera des **temps de formation permanente** sur le thème de la prière communautaire, en réfléchissant sur les stimuli offerts par le CG25, 27 et ACG 421 – « La vie comme prière ».



4.1.3 Prendre soin de l'identité charismatique

L'identité charismatique au centre de l'attention

52. Depuis le Chapitre Général Spécial (CG20, 10 juin 1971-5 janvier 1972) demandé par Vatican II, la Congrégation s'est engagée dans un intense cheminement de renouvellement du charisme salésien. Les Chapitres Généraux suivants ont cherché à approfondir notre identité charismatique afin d'encourager une plus grande fidélité, de surmonter la médiocrité et de renforcer ce qui rend le cheminement plus solide. Les Recteurs Majeurs ont poursuivi la même priorité : « Continuer à prendre soin de notre identité charismatique en pleine fidélité à Don Bosco ». (ACG 419, 13)

C'est la responsabilité de chaque Salésien de prendre soin du charisme reçu de Don Bosco en vivant fidèlement sa vocation et en aidant ses confrères à faire de même. Chacun apporte la richesse de sa propre vocation, comme Salésien prêtre et Salésien laïc, pour atteindre ensemble ce but commun.¹¹

Le rôle du Directeur et de son Conseil

53. L'Église recommande à ceux qui sont investis du service de l'autorité de prendre soin du charisme : « L'autorité est appelée à garder vivant le charisme de sa famille religieuse ».¹² C'est pourquoi la Congrégation encourage



de nombreuses initiatives pour assimiler et approfondir le charisme salésien (publications, rencontres, cours sur des thèmes spécifiques, célébrations...). Il est important que ces propositions trouvent leur place dans le projet personnel de vie ainsi que dans le projet de la communauté et dans celui de la CEP. Le Directeur et son Conseil jouent un rôle important dans l'animation des confrères, des laïcs et des jeunes, par des initiatives appropriées pour que le charisme salésien soit toujours mieux compris et apprécié.

- La communauté veille à approfondir deux des éléments spécifiques du charisme salésien : **la complémentarité des deux formes** de la vocation salésienne (prêtres et laïcs ; cf. CG26, 74-78 ; CG27, 69.7 ; ACG 424 : Une attention renouvelée au Salésien Coadjuteur) **et la communion et le partage dans l'esprit et la mission de Don Bosco** (Salésiens et laïcs, cf. CG24 ; CG27, 71.1-3).

- **Les projets provinciaux et les orientations** (Chapitres avec leurs décisions et orientations, Plan Organique Provincial, Projet Provincial de Formation, Projet Éducatif et Pastoral...), les délibérations des Chapitres Généraux et du Conseil Général doivent être soigneusement étudiés, en cherchant les meilleurs moyens de les traduire dans la pratique. Entreprendre une étude renouvelée du CG26, 1-22 – « Repartir de Don Bosco » – en mettant en œuvre les initiatives qui y sont proposées pour les personnes et les communautés.

- On veille avec beaucoup d'attention à **l'information sur la vie de la Congrégation et de la Famille Salésienne**, à l'aide des moyens offerts par la culture numérique.

- Dans sa planification, la communauté établit **les moyens d'approfondir le charisme salésien** (spiritualité, histoire, pastorale, vie de la Congrégation et de la Famille Salésienne...) : lecture spirituelle, cours, conférences, rencontres, publications, contributions par Internet et par les autres outils du monde numérique.

- La communauté encourage la participation **des confrères à des initiatives communes de formation conjointe entre Salésiens et laïcs** sur le charisme salésien (spiritualité, histoire, pastorale, Famille Salésienne) tant au niveau local que provincial et mondial.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne



- Le Directeur et les confrères intègrent dans leur **projet de vie personnel** des moyens concrets pour approfondir leur connaissance du charisme salésien.

4.2 PROPHÈTES DE LA FRATERNITÉ : ANIMATEUR DE LA COMMUNION ET DE LA CORESPONSABILITÉ

La communion est mission

54. La vie fraternelle en communauté est une des caractéristiques essentielles de la vie religieuse. C'est un don de Dieu qu'il faut vivre, dont il faut témoigner et qu'il faut renforcer. Au cours des dernières décennies, l'Église a exhorté les personnes consacrées à être « expertes en communion » (VC 46) et à témoigner de la fraternité comme modèle de vie pour la communauté ecclésiale et pour la société humaine.¹³

Ceux qui exercent l'autorité dans la communauté ont la responsabilité particulière de rendre vivant le don de la fraternité. « Les supérieurs et les supérieures, en union avec les personnes qui leur sont confiées, sont appelés à édifier dans le Christ une communauté fraternelle où l'on recherche Dieu et où l'on s'aime par-dessus tout, pour réaliser son projet rédempteur. » (FT 17) La vie fraternelle fait déjà partie de la mission.¹⁴

La Congrégation a accordé une attention sérieuse à cet élément de la vie consacrée. En plus de ce que nous trouvons dans le texte des Constitutions, le CG25 a été consacré à « La communauté salésienne aujourd'hui ». Pour sa part, le CG27 a voulu mettre en évidence le caractère des Salésiens comme « prophètes de la fraternité » et a proposé des lignes d'action concrètes. Ces lignes directrices sont particulièrement utiles pour une comparaison et une vérification de la vie salésienne concrète.¹⁵

Au service de l'animation, de la communion et de la coresponsabilité du Directeur, les principaux aspects à soigner sont :



1. *Promouvoir l'unité*
2. *Grandir dans les relations fraternelles et la communication.*
3. *Construire une communauté ouverte et accueillante.*

4.2.1 Promouvoir l'unité

Le Directeur représente le Christ unissant ses disciples

55. C'est l'Esprit qui pousse les cœurs à l'union et nous aide à former « un seul cœur et une seule âme pour aimer et servir Dieu et pour nous aider les uns les autres » (C 50). Grâce à l'Esprit, les communautés religieuses peuvent être des témoins éloquents de l'unité et des « expertes en communion ».

Celui qui dirige la communauté a également la responsabilité de sauvegarder l'unité et de la promouvoir en tant qu'« autorité qui réalise l'unité ».¹⁶ La Congrégation a toujours compris le Directeur en ces termes depuis l'époque de Don Bosco, considérant comme son premier engagement celui d'être « serviteur de l'unité et garant de l'identité salésienne » (CG21, 52). Ainsi, « Le Directeur représente le Christ qui unit les siens dans le service du Père. (...) Sa première tâche est d'animer la communauté pour qu'elle vive dans la fidélité aux Constitutions et croisse dans l'unité. » (C 55)

Il est nécessaire de raviver en chaque Salésien la conscience que « Dieu nous appelle à vivre en communauté, en nous confiant des frères à aimer. La charité fraternelle, la mission apostolique et la pratique des conseils évangéliques sont les liens qui façonnent notre unité et renforcent sans cesse notre communion ». (C 50)

- Le Directeur et son Conseil motivent et contrôlent la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du **projet communautaire**.
- Avec la communauté, ils préparent et réalisent le **scrutinium de la vie fraternelle** et, ensemble, ils cherchent les moyens les plus efficaces de vivre la « spiritualité de communion » (CG27, 45).



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

- Ils animent la **journée hebdomadaire de la communauté** (ils planifient des temps de détente, de formation, de prière, de communication et de partage fraternel) en favorisant les relations fraternelles et en encourageant le partage d'expériences de vie et de vocation entre confrères.
- Les confrères considèrent important **l'entretien avec le Directeur** pour parler de la vie et de la mission de la communauté, profitant de cette occasion pour clarifier ce qui doit l'être et résoudre les difficultés.



4.2.2 Relations fraternelles et communication

Relations et communication dans le style salésien

56. La communion à l'intérieur de la maison salésienne exige une attention aux relations fraternelles en faisant usage, si nécessaire, de l'apport des sciences humaines. La communauté est le lieu où l'on apprend à harmoniser le « moi » avec le « nous », à respecter la personne aussi bien que le bien commun : « La communauté religieuse devient alors le lieu où l'on apprend chaque jour à faire sienne cette mentalité renouvelée, qui permet de vivre la communion fraternelle en profitant de la richesse des dons de chacun, et fait converger ces dons vers la fraternité et la commune responsabilité du projet apostolique. » (VFC 39)

Le style salésien de vie relationnelle a ses caractéristiques particulières : la « bonté affectueuse » salésienne [*amorevolezza*] (C 15) et l'« esprit de famille » (C 16) ainsi que « l'amitié fraternelle » dans la communauté (C 51). Ce sont des idéaux auxquels nous devons tendre et qui servent de critères d'évaluation du style de vie personnel et communautaire. La qualité des relations fraternelles en communauté contribue à la communion de vie et au partage des biens. Cela correspond à un désir que l'Église partage et promeut (VFC 29-34), et c'est une caractéristique des relations fraternelles salésiennes. « Dans un climat d'amitié fra-



ternelle, nous mettons en commun les joies et les peines, et nous partageons dans la coresponsabilité les expériences et les projets apostoliques. » (C 51)¹⁷

Ayant compris l'importance de la vie fraternelle, le Directeur et le Conseil local en prennent un soin particulier,¹⁸ en tenant compte des circonstances concrètes de chaque communauté. L'analyse de la réalité des relations de chaque communauté en révélera les lumières et les ombres ; on devra donc intervenir avec réalisme et esprit de foi, sachant que nous ne trouverons jamais une communauté parfaite et que nous sommes toujours en chemin. C'est pourquoi nous devons faire confiance à la grâce de Dieu et être très patients, forts et pleins d'espérance, en faisant tout ce qui est possible, avec les moyens à notre disposition.

Le Directeur et son Conseil gardent également à l'esprit qu'une bonne communication est essentielle à la construction de la communauté. Pour ce faire, ils font bon usage de tous les moyens traditionnels de communication au sein de la communauté religieuse, tels que le « mot du soir » et les réunions communautaires, mais aussi des nouveaux moyens offerts par le monde numérique. Ils sont tout à fait conscients de la nécessité d'une bonne communication au sein de la Communauté Éducative et Pastorale et avec la Province (CG24, 128-137).

- Le Directeur prépare avec soin **les réunions communautaires** afin de faciliter la participation et l'implication des confrères.
- Dans le **Conseil**, il évalue la qualité des relations communautaires, en prêtant attention aussi au témoignage de fraternité perçu par les jeunes et les laïcs, en cherchant des moyens concrets d'amélioration.
- Il prête **attention à chaque confrère** et aussi aux familles des confrères (R 46).

Le directeur de la communauté religieuse salésienne

- Il met en place **des temps de prière et des rencontres où les confrères peuvent partager** leurs centres d'intérêt, leurs préoccupations, leurs projets, leurs expériences vocationnelles, leurs inquiétudes et leurs joies.
- Il est sensible aux **difficultés particulières de relation** au sein de la communauté, pour bien connaître la situation, penser prudemment aux interventions possibles, rechercher les médiations les plus appropriées.
- **Chaque confrère prête attention à tout ce qui facilite les relations interpersonnelles** dans la vie fraternelle : entretien avec le Directeur, attention à la situation de chaque confrère, respect et soutien mutuel, évaluation des comportements qui peuvent affaiblir les relations fraternelles (critiques non constructives, murmures, indifférence, jalousie...), « faire le premier pas », demander et offrir le pardon, patience, correction fraternelle, dialogue pour clarifier les divergences ou éclairer sur des situations, prière pour les confrères, ambiance qui permette le discernement...
- La communauté organise des temps de formation permanente sur le thème des relations fraternelles et de la communication, avec **l'aide d'experts** dans le domaine des relations et de la communication quand cela s'avère nécessaire.
- La communauté et la CEP cherchent des moyens de se former dans le domaine de la **résolution des conflits**. Le CG27 nous rappelle que « *Les situations conflictuelles* ne doivent pas être vécues seulement comme des réalités négatives mais comme des opportunités de maturation : elles doivent être éclairées par l'Évangile, affrontées et résolues avec un plus grand courage, une plus grande compétence humaine et une plus grande miséricorde. » (CG27, 42). Des indications pour faire face aux difficultés dans l'esprit de communion se trouvent dans FT 25b.
- Le Directeur réfléchit sur ses propres interventions de manière à surmonter **ses difficultés dans sa relation avec ses confrères** et avec la communauté. Il entretient également le dialogue avec le Provincial et a recours à l'accompagnement spirituel.

4.2.3 Une communauté ouverte et accueillante

Trouver la vie en donnant la vie, l'espérance en donnant l'espérance, l'amour en aimant

57. Dans le contexte de son invitation constante à avoir une « Église en sortie », le Pape François demande aux religieux de « sortir de soi-même pour aller aux périphéries existentielles. (...) Ne vous repliez pas sur vous-mêmes, ne vous laissez pas asphyxier par les petites disputes de maison, ne restez pas prisonniers de vos problèmes. (...) Vous trouverez la vie en donnant la vie, l'espérance en donnant l'espérance, l'amour en aimant. »¹⁹

L'esprit salésien exige que la communauté soit capable de faire « participer chacun à l'esprit de famille salésien » (C 56) et d'être solidaire de l'Église locale et de la communauté humaine dans le contexte et le territoire où elle se trouve (cf. C 57), en favorisant l'engagement de différentes forces dans la mission (cf. C 47), surtout de personnes qui s'occupent des jeunes.

Le signe de cette ouverture et de cette hospitalité se trouve dans l'engagement des confrères dans les initiatives éducatives et pastorales et dans leur présence comme noyau animateur de la CEP. Les Chapitres Généraux ont beaucoup insisté sur l'importance de partager le charisme et la mission avec les laïcs et dans la Famille Salésienne, et d'impliquer les jeunes et leurs familles dans le projet pastoral. Le CG27 et la lettre de convocation du CG28 nous invitent à avoir cette dimension à cœur pour vivre la prophétie de la fraternité.²⁰

- Dans le Conseil local et dans la communauté, le Directeur évaluera **la relation de la communauté avec la Famille Salésienne** en proposant des initiatives spécifiques pour une communion plus profonde : l'étude de l'Étrenne du Recteur Majeur et de la « Charte de l'Identité de la Famille Salésienne de Don Bosco » (2012), la collaboration dans les initiatives pastorales, la connaissance des différents Groupes de la Famille Salésienne, en encourageant la collaboration partout où elle sera possible.

- Le Directeur s'efforce de renforcer le sens d'appartenance et de



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

coresponsabilité des Salésiens et des laïcs impliqués dans la présence salésienne : formation commune, planification et évaluation des projets, temps de partage, rencontres de prière, moyens de faciliter le partage des informations... Il favorise l'esprit de famille dans les rapports avec les laïcs qui partagent la même mission, ainsi que le respect des différents rôles et tâches dans l'animation et la gouvernance des activités salésiennes.

- Il cherche des modalités concrètes pour encourager **la présence des jeunes dans la communauté salésienne** (prière, rencontres, formation permanente, relations cordiales...).
- Il encourage les initiatives où la présence salésienne rejoint « **les périphéries existentielles** », où la responsabilité est partagée entre Salésiens, laïcs et jeunes.
- Il participe aux activités de **la vie consacrée présente dans la région** et aux projets pastoraux du Diocèse et de l'Église locale. Il réfléchit avec la communauté sur la façon **d'actualiser les lignes d'action du CG25, 46** (communauté qui accueille) et du CG27, 13-17, 39-51, 70-71 (disponibilité pour la planification et le partage).
- Il guide une communauté **accueillante et hospitalière** dans son ensemble. (C 56, R 45)

4.3 SERVITEURS DES JEUNES : LE PREMIER RESPONSABLE DE LA MISSION APOSTOLIQUE

Le Directeur a une responsabilité particulière dans la mission

58. La prophétie de la fraternité conduit la communauté à prendre soin de la mission commune, à s'y consacrer avec passion et implique d'autres forces pour la mener à bonne fin. Dans la vie consacrée, il y a différentes manières de comprendre la relation entre communauté et mission, mais les personnes consacrées doivent toujours être disciples et apôtres en même temps.

L'Église investit de responsabilité pour la mission celui qui est appelé au service de l'autorité, afin de faire croître la communauté et la CEP dans la charité pastorale.²¹



Dans la vie salésienne, la dimension apostolique est très claire et nous sommes convaincus que « la mission donne à toute notre existence son allure concrète » (C 3). Nous savons aussi que « le mandat apostolique que l'Église nous confie est assumé et mis en œuvre en premier lieu par les communautés provinciales et locales, dont les membres ont des fonctions complémentaires, avec des tâches importantes. Ils en prennent conscience : la cohésion et la coresponsabilité fraternelles permettent d'atteindre les objectifs pastoraux. Le Provincial et le Directeur, en tant qu'animateurs du dialogue et de la participation, guident le discernement pastoral de la communauté pour qu'elle avance, unie et fidèle, dans la réalisation du projet apostolique... Chacun de nous est responsable de la mission commune ; il y participe avec la richesse de ses dons » (C 44-45).

Animation pastorale de la communauté salésienne

59. Il y a différentes manières pour une communauté d'être en phase avec le travail salésien (voir partie III, 7.2.2). Cela exige une réflexion, en harmonie avec la communauté provinciale, sur l'organisation, l'animation et la gouvernance. Les fruits de cette réflexion marqueront le style de la direction, l'implication de la communauté et l'identité de la CEP (CG24, 169, 171 ; CG25, 80-81 ; CG26, 81, 112, 120).

Le chapitre 8 du *Cadre de Référence de la Pastorale Salésienne des Jeunes* présente en profondeur le sens et le rôle de la communauté salésienne, en particulier du Directeur, dans la réalisation de la mission salésienne, avec tous les autres acteurs. Ce sera le point central de la troisième partie de ce texte.

Le Directeur de la communauté locale doit veiller à ce qui suit :

1. *Encourager la charité pastorale de ses confrères.*
2. *Coordonner la coresponsabilité de la mission commune.*
3. *Guider la communauté dans son discernement pastoral.*
4. *Stimuler l'animation vocationnelle.*



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Un père qui unit ses confrères dans la communion et dans le service apostolique

4.3.1 Encourager la charité pastorale des confrères

60. Le Directeur, en tant que père qui unit ses confrères dans la communion et le service apostolique, encourage la charité pastorale de ses confrères et leur dévouement à la mission commune, chacun selon ses propres possibilités. Sa communauté est une communauté de disciples missionnaires faisant partie d'une Église qui va de l'avant pour chercher ceux qui sont perdus et accueillir les marginalisés (EG 24).

Le Directeur est attentif à la situation de chaque confrère, à ses réussites et à ses difficultés, aux éléments de formation qui peuvent accroître ses compétences pastorales, aux conséquences de choix effectués que le confrère ne serait pas à même de mesurer. Il prend note aussi de ce qui n'aide pas le projet commun, de la baisse d'enthousiasme, de la manière dont l'action pastorale imprègne le reste de la vie consacrée du confrère, de la manière dont le confrère partage la mission de la communauté... Tout cela peut devenir objet de dialogue fraternel au cours de l'entretien personnel et dans le discernement communautaire.

- Le Directeur **encourage la participation** de tous à la réflexion sur le modèle de présence salésienne que l'on entend suivre.
- Il favorise **un climat communautaire de prière et d'engagement pastoral**, conscient que « La mission se développe authentiquement quand nous l'accueillons comme venant de Dieu et que nous puisons en Lui la subsistance pour accomplir notre service. » (CG27, 53)
- Il organise des **temps de formation pour la communauté et la CEP conjointement** pour l'assimilation des critères du « Cadre de Référence de la Pastorale des Jeunes » et les besoins que le Système Préventif suscite dans chaque contexte.



4.3.2 Coordonner la coresponsabilité pour la mission commune

Implication pastorale de chaque confrère et responsabilité partagée par tous

61. La communauté provinciale assigne une partie de la mission à une communauté locale et en détermine les critères et les moyens appropriés. Chaque communauté locale met toutes ses énergies au service de la mission, en tenant compte des circonstances particulières qui caractérisent la relation entre la communauté et le type d'activité, comme indiqué dans les CG26, 120 et CG25, 78-81.

Il appartient au Directeur, avec l'aide du Conseil local, de coordonner l'implication pastorale de chaque confrère et d'encourager la coresponsabilité par tous, dans le concret de la situation vécue, et à la lumière du modèle d'animation et de gouvernement adopté par la Province.

- La communauté élabore le **plan communautaire** où est défini le rôle de la communauté dans la CEP de l'œuvre salésienne.
- La communauté participe à **l'élaboration et à l'évaluation du PEPS** qui définit les responsabilités des confrères et des laïcs qui partagent notre mission. Le Directeur et le Conseil local accompagnent le Conseil de la CEP dans l'élaboration du PEPS local.
- Le Directeur assure **l'accompagnement personnel et vocationnel des laïcs** et des responsables des différents secteurs de l'œuvre salésienne.
- Le Directeur est responsable de **la coordination des différents domaines** du travail salésien, en en assurant l'unité et la cohésion.

4.3.3 Guider le discernement pastoral

Regarder la vie et le monde avec les yeux du disciple

62. Dans son travail, Don Bosco était un homme constamment ouvert à l'inspiration divine. De lui, nous apprenons à



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

toujours faire un bon discernement pour saisir quels sont les domaines prioritaires de l'action pastorale et les meilleurs critères pour une telle action dans chaque contexte concret. Cette disposition au discernement pastoral est l'expression de la « conversion pastorale » que l'Église demande à tout Salésien. Elle fait partie de la « coresponsabilité dans l'obéissance » de la communauté salésienne (C 66).

Le discernement est une manière d'être dans le monde, une attitude fondamentale et en même temps une méthode de travail qui consiste à regarder la vie et le monde où nous sommes plongés avec les yeux du disciple. Il nous conduit à reconnaître l'action de l'Esprit et il nous permet de nous mettre en harmonie avec elle, dans l'obéissance authentique. Il devient ainsi ouverture à la nouveauté, courage de sortir de soi-même et force pour ne pas céder à la tentation de réduire la nouveauté à ce qui est déjà connu.²² EG 51 décrit le processus du discernement en le faisant consister à *reconnaître, interpréter et choisir*.

Engagement renouvelé en faveur des jeunes les plus pauvres et de leurs familles

63. Le CG26 indique les lignes d'action de chaque Salésien et de chaque communauté dans leur engagement pour l'éducation et l'évangélisation des jeunes, avec une attention particulière aux « nouvelles frontières » des jeunes les plus pauvres et de leurs familles.²³ Telles sont les lignes d'action à considérer comme critères pour discerner la signification de l'action éducative et pastorale de la communauté.

En outre, le CG27, 73.1 demande à chaque Province de « promouvoir dans les Provinces une profonde évaluation sur la signification et la présence parmi les plus pauvres dans nos œuvres, selon les critères donnés par les Chapitres Généraux et par les Recteurs Majeurs, en vue d'une « conversion pastorale structurelle » et d'une plus grande finalisation vers les nouvelles pauvretés (cf. R 1). »



Le Directeur, assisté du Conseil local et en harmonie avec la Province, est chargé de promouvoir cet esprit de discernement afin que les décisions pastorales soient le plus cohérentes possible avec le charisme salésien (C 44).

- Le Conseil local et la communauté offrent une contribution qualifiée à l'évaluation et au discernement réalisés par la Province à propos de la **signification de chaque présence salésienne** (CG27, 73.1).
- **La communauté évalue sa dimension pastorale** à la lumière des orientations du CG26, 34, 38, 43, 48, 106, 109.
- Le Directeur promeut des initiatives pour la **formation des Salésiens et des laïcs conjointement** concernant la mission salésienne et le *Cadre de Référence* pour la Pastorale Salésienne des jeunes.
- Il encourage les initiatives **en faveur des jeunes pauvres** dans la présence salésienne, en accord avec le projet local et en collaboration avec les institutions ou instances qui travaillent pour le développement social sur le territoire.
- Il assure la **qualification des Salésiens et des laïcs, au service des jeunes pauvres** et de leurs familles, avec des projets spécifiques dans chaque maison salésienne pour mettre en œuvre, comme l'exige le CG27, 72-73, « la sortie vers les périphéries ».

4.3.4 Encourager l'animation vocationnelle

La première proposition vocationnelle est le témoignage d'une communauté fraternelle

64. L'animation vocationnelle, qui aide les jeunes à découvrir ce que le Seigneur attend de chacun d'eux, est un élément décisif de la pastorale salésienne. Dès le début de notre Congrégation, il est clair que la première proposition de vocation à la vie consacrée salésienne est le témoignage d'une communauté fraternelle, où l'on peut voir l'enthousiasme pour le Seigneur et pour la mission à laquelle Il nous appelle.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

La création d'une culture vocationnelle commence donc par le témoignage de chaque Salésien et de la communauté salésienne (CG26, 52b). Comme l'affirme l'*Instrumentum Laboris* du Synode des Évêques sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement vocationnel », « il est évident que la qualité spirituelle de la vie communautaire offre de grandes occasions pour que les jeunes puissent s'approcher de la foi et de l'Église, et être accompagnés dans leur discernement vocationnel. » (184 – thème repris en CV 202, 216-217, 242-243)

L'animation vocationnelle, horizon ultime de notre travail pastoral

65. Le *Cadre de Référence* pour la Pastorale Salésienne des Jeunes parle de l'animation vocationnelle comme la dimension qui marque « l'horizon ultime de notre pastorale » et comme « le cœur du PEPS ». C'est pour cette raison qu'en définitive nous prenons soin du chemin d'éducation à la foi et de l'accompagnement personnel qui aide les jeunes à développer leur projet de vie personnel et à opérer leur discernement vocationnel, de telle sorte qu'ils puissent s'orienter vers des options de vie en harmonie avec les valeurs de l'Évangile, et en réponse à ce que le Seigneur attend d'eux.²⁴ L'Église présente des orientations pour l'animation vocationnelle dans l'Exhortation Apostolique post-synodale *Christus Vivit* (cf. CV chapitres 8 et 9). (184 – thème repris en CV 202, 216-217, 242-243)

Déjà du vivant de Don Bosco, le Directeur avait un rôle spécial d'animation et d'accompagnement pour les jeunes qui vivaient la saison des choix de vie décisifs pour leur avenir. Aujourd'hui, ce service salésien d'animation vocationnelle (C 28, 37) est réalisé en harmonie avec le projet provincial et local d'animation vocationnelle. Le Directeur veille à ce que les Salésiens, les jeunes et leurs éducateurs grandissent dans leur réponse vocationnelle (C 55) et que l'animation vocationnelle fasse partie du PEPS local.



- La communauté prévoit des temps de formation permanente pour la communauté sur le thème « la nécessité de convoquer », en s'arrêtant aux lignes d'action pour chaque Salésien (CG26 62, 66, 70) et pour la communauté (CG26 63, 67, 71). Elle élabore et suit le **projet local d'animation vocationnelle**, en accord avec le projet provincial.
- Elle inclut la « **prière pour les vocations** » dans le rythme de la vie de prière de la communauté.
- Elle donne le témoignage **d'une communauté unie et engagée, donnant le meilleur d'elle-même** dans la mission avec et pour les jeunes, les laïcs, la Famille Salésienne et les personnes de son territoire. Elle invite les jeunes et les laïcs qui en partagent la mission à participer à certains moments de la vie de la communauté (prière, partage, célébration, formation...).
- Elle accueille, et leur fait une place dans sa vie, les **jeunes qui se posent la question de leur vocation**.
- Elle participe à des actions et à des sessions de **formation d'accompagnement personnel et vocationnel**.
- Elle est **proche des familles des jeunes** qui se sentent appelés à une vie de consécration spéciale, accompagnant le processus de discernement vocationnel.
- Le Directeur demeure attentif aux **Groupes de la Famille Salésienne** et à leurs propositions d'animation vocationnelle, et encourage les confrères à accompagner les laïcs qui partagent la même mission salésienne auprès des jeunes et les membres de la Famille Salésienne dans leurs parcours de croissance vocationnelle.



5. UN SERVICE CHARISMATIQUE

Charisme salésien et service de l'autorité

66. Nous reconnaissons que le charisme salésien est un don de Dieu à l'Église, qui nous guide pour vivre d'une manière particulière les éléments de la vie consacrée, comme l'indiquent nos Constitutions. Le charisme détermine la manière de vivre et d'exercer le service de l'autorité (animation et gouvernance) et les moyens adoptés pour encourager les Salésiens et les communautés à croître dans la fidélité à la vocation salésienne. Dans cette section, nous parlerons des dispositions et des attitudes ainsi que des outils et des structures d'animation.

5.1 DISPOSITIONS ET ATTITUDES

5.1.1 Écoute et dialogue

Le Directeur facilite le dialogue

67. Le dialogue est la capacité d'une personne à favoriser de bonnes relations humaines et à aider à construire la communauté ; il présuppose le désir de rencontrer l'autre et de rechercher le bien commun. Cela implique d'écouter, de connaître l'autre, de rechercher le bien commun, de partager ses propres richesses...

Dans la vie consacrée, le dialogue est une condition indispensable pour la construction de la vie fraternelle, pour faciliter le discernement et pour partager les responsabilités. Celui qui anime la vie de la communauté a un rôle très important dans la facilitation du dialogue.²⁵

Le style salésien des relations personnelles et pastorales considère le dialogue comme quelque chose qui nous est spécifique et propre, typiquement « nôtre », outre à en reconnaître la grande valeur dans la culture contemporaine et un objectif premier dans l'éducation des jeunes (C 38, 44, 66,70). Le dialogue fait aussi partie de notre style d'animation et de gouvernance, pour faciliter la participation et le partage des



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

responsabilités. Le CG27 le propose comme une manière de vivre la prophétie de la fraternité (CG27, 69.1-3).

- **Le Directeur examine sa capacité à dialoguer**, soit personnellement, soit avec l'aide d'un accompagnateur : capacité d'écoute et de prise en charge de ses confrères et des intérêts communs, patience face à des instances de manque de coresponsabilité, désir de favoriser une bonne information, acceptation de personnes et d'opinions différentes des siennes, connaissance et contrôle de son caractère afin de ne pas bloquer le dialogue, clarté unie à la charité dans la présentation de principes et critères, etc.

- Le Conseil de la maison est attentif aux **méthodes de dialogue et à la participation de la communauté**, en faisant des propositions concrètes pour améliorer la qualité.

- La communauté prend bien soin **des moments impliquant dialogue** (rencontres, temps de discernement en assemblée, rencontres de formation...) : information, préparation du matériel pour faciliter la participation, attention portée à l'interaction avec les participants, motivations spirituelles...

- Les confrères réfléchissent sur la manière de vivre en communauté les indications de **C 66 et du CG27, 69**.

5.1.2 Liberté individuelle et coresponsabilité

Respect de la dignité des personnes et de leur liberté

68. La vie consacrée contribue à la formation de personnes mûres qui vivent une liberté responsable. C'est ce que professe chaque confrère : « Moi, je m'offre totalement à Toi en pleine liberté, et je m'engage à dépenser toutes mes forces... » (C 24).

Au cours des dernières décennies, on a insisté sur le fait que l'autorité dans la vie consacrée doit s'exercer dans le respect de la dignité et de la liberté des personnes. C'est pourquoi la personne chargée du service de l'autorité doit créer un climat de participation et de coresponsabilité, encourageant chacun à s'engager dans le projet commun et au service de



chaque personne, avec ses besoins particuliers, et de la communauté dans son ensemble.²⁶ De même, tout en respectant la mission commune, l'autorité sait comment assumer ses responsabilités et encourager la coresponsabilité de tous les acteurs.²⁷ La personne à qui est confiée l'autorité doit surmonter certaines erreurs possibles dans la façon d'exercer le service de l'autorité : incapacité à écouter, autoritarisme, cléricalisme, manque de sensibilité envers les individus et les groupes, manque d'un fonctionnement adéquat des instances d'animation et de gouvernance...

Participation et coresponsabilité

69. Le style d'animation et de gouvernance promu par la Congrégation Salésienne est marqué par certains principes fondamentaux : participation, coresponsabilité, subsidiarité, décentralisation (C 123-124), obéissance de personnes libres et responsables. Ce sont les principes que la Congrégation a proposés dans les Chapitres Généraux sur la vie fraternelle et la mission partagée par la CEP (CG27, 69.3, 71.1), en étendant cette coresponsabilité aux laïcs, à la Famille Salésienne et aux jeunes (CG27, 15, 19, 70.2).²⁸

La liberté est une des grandes valeurs aujourd'hui, non seulement pour les jeunes à qui nous sommes envoyés, mais aussi pour le grand groupe des jeunes Salésiens en formation initiale. Le fait qu'ils sont tous « nés avec le numérique » accentue la propension culturelle contemporaine à la liberté de choix. Avec le Pape François, nous sommes invités à reconnaître dans ce changement culturel un don et une opportunité pour les éducateurs,²⁹ dans l'esprit de l'humanisme que nous a légué François de Sales, qui « croit aux ressources naturelles et surnaturelles de l'homme, sans ignorer pour autant sa faiblesse. » (C 17) Avec le Synode sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel », nous reconnaissons que la liberté est à la fois « responsoriale » – précédée et générée par un acte d'amour, et donc appelée à être une réponse dans l'amour – et « responsable ».³⁰



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

- **La Province développe un bon modèle d'animation et de gouvernance de la présence salésienne locale** afin que chaque œuvre connaisse clairement les responsabilités des différentes personnes et instances collégiales, et qu'ainsi celles-ci ne soient pas laissées à la seule gestion du Directeur ou des personnes chargées de tâches spécifiques. La communauté applique le modèle d'animation et de gouvernance proposé par la Province pour chaque maison.

- Le Conseil local et l'Assemblée de la communauté développent les moyens de **promouvoir la coresponsabilité, la participation et le sens d'appartenance**. Ils trouvent les moyens appropriés pour évaluer le niveau d'implication des personnes et pour la correction fraternelle, lorsque la responsabilité partagée s'avère faible.

- Le Directeur assure **une information et une communication adéquates** sur les projets et les activités.

- La communauté promeut des initiatives pour **la formation des personnes (Salésiens et laïcs) au travail en équipe** et dans le style salésien de coresponsabilité.

5.1.3 Discernement personnel et communautaire

Le discernement ou l'attitude de base de la formation permanente

70. Le discernement, comme nous l'avons dit plus haut, est une manière de regarder le monde avec les yeux du disciple. C'est quelque chose que l'Église demande surtout aux religieux car ils constituent une « communion de personnes consacrées qui font profession de chercher et d'accomplir ensemble la volonté de Dieu » (FT 1). Cela implique, comme le dit le Pape François, « non seulement de reconnaître et d'interpréter les motions de l'esprit bon et de l'esprit mauvais, mais – et là se situe la chose décisive – de choisir celles de l'esprit bon et de repousser celles de l'esprit du mauvais. » (EG 51 ; cf. *Gaudete et Exsultate* 167-175 ; et *Christus Vivit*, chapitre 9).

Le discernement requiert certaines dispositions fondamentales de la vie religieuse : un regard de foi sur tous les événe-



ments et toutes les circonstances, la qualité de la vie spirituelle, la capacité d'écoute et de dialogue, l'ouverture à la conversion requise par le discernement, la capacité de communication personnelle et spirituelle.³¹ « Le discernement est un des moments les plus hauts de la fraternité consacrée, où se détache avec une particulière clarté le caractère central de Dieu, en tant que fin ultime de la recherche de tous, de même que la responsabilité et l'apport de chacun dans le cheminement de tous vers la vérité. » (FT 20e).

Dans le charisme salésien, le discernement est aussi une attitude fondamentale de la personne, l'attitude de base pour la formation permanente (C 119 et ACG 425, 25-37), qui aide à trouver la bonne orientation dans les décisions de la vie ordinaire et dans les choix pastoraux au niveau personnel et communautaire. C'est la capacité d'apprendre des expériences de la vie à la lumière de la foi et de notre charisme (C 98). Chaque confrère – tout comme chaque communauté – est protagoniste et responsable de cette ouverture constante au discernement. Le CG25 demande à la communauté d'aider chaque confrère individuellement à unifier sa vie et, pour ce faire, « pratiquer le discernement évangélique dans une disposition de recherche de la volonté de Dieu, par le dialogue communautaire et des processus cohérents de décision et d'exécution » (CG25, 32). Nous savons que « Dans l'écoute de la Parole de Dieu et la célébration de l'Eucharistie, nous exprimons et renouvelons en commun l'offrande de nous-mêmes au vouloir divin. Dans les questions d'importance, nous cherchons ensemble la volonté du Seigneur en un dialogue fraternel et patient, et avec un vif sentiment de coresponsabilité. » (C 66)

Le Directeur anime et encourage le discernement

71. Le Directeur « aidé par la communauté, a une responsabilité spéciale dans le discernement » (C 69) des dons de chaque confrère et des choix pastoraux (C 44). L'animation et le discernement sont confiés au Directeur (CG27, 51), non pas tant



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

comme méthodes d'exercice de son rôle, mais afin qu'ils lui soient utiles, à lui et à tous, pour maintenir l'attitude habituelle du discernement. C'est une manière de vivre les trois aspects de son ministère sacerdotal : le service de la Parole, le service de la sanctification, le service de guide (ACG 306, 14).

Cependant tous les confrères sont conscients que le Directeur doit non seulement animer mais aussi gouverner : il est appelé à dire le dernier mot dans les moments de discernement « en prenant les décisions opportunes » (C 66)

- La communauté cultive **les éléments de la vie salésienne qui aident au discernement** : la qualité de la vie de prière, le soin de la vie spirituelle et de la charité pastorale, l'écoute et le dialogue, la communication, le partage des responsabilités, l'entretien avec le Directeur, la participation aux rencontres communautaires, la lectio divina...
- Elle promeut la pratique du discernement communautaire à la lumière de la Parole de Dieu et des Constitutions (CG25, 15 ; cf. FT 20 e et f) et encourage **les temps qui renforcent la vie communautaire** tels que la prière en commun, les réunions, les recollections, la révision de vie, les réunions du Conseil, les temps de loisirs, la journée de la communauté (CG25, 15).
- Elle élabore **le projet de vie communautaire salésienne** en tenant compte de la situation des confrères et en mettant l'accent sur les aspects de la formation personnelle, de la communication et de la communion, et sur les engagements pris par le PEPS (cf. CG25, 15).
- Elle implique tout le monde, dans un esprit familial, dans les **temps de programmation et d'évaluation** (projet communautaire, projet éducatif et pastoral). Les confrères sont fidèles à l'entretien personnel avec le Directeur et avec le Provincial lors de la visite provinciale.
- Le Directeur et la communauté prennent soin de la **qualité de la recollection mensuelle et trimestrielle, et de la retraite annuelle**.

5.2 OUTILS POUR L'ANIMATION

5.2.1 L'entretien avec le Directeur

Un moyen simple pour créer un esprit de famille et aider le confrère à progresser dans la fidélité

72. L'entretien avec le Directeur est un outil simple qui permet de créer un sentiment de famille et d'aider le confrère à grandir dans sa vocation. Depuis l'époque de Don Bosco, il a été une aide très efficace pour l'animation de la vie de la communauté et de chaque confrère.

L'étude de la Congrégation, au cours de ces dernières décennies, indique que l'entretien est en crise et que sa pratique a besoin d'être renouvelée et actualisée, en accord avec les orientations récentes de l'Église sur la vie religieuse.³²

Dans l'enquête sur l'accompagnement personnel salésien, en 2017, qui a impliqué plus de 4000 personnes interrogées, un des points qui est apparu clairement est la distinction entre l'entretien avec le Directeur ou reddition de compte, et la direction spirituelle personnelle, soit dans la pratique soit comme souhait exprimé de diverses manières, surtout par les confrères en post-noviciat, en stage pratique et en formation spécifique.³³ Cette distinction ne signifie pas en soi une perte de valeur de l'entretien. Au contraire, elle contribue à le rendre plus proche et plus fidèle à son trait le plus caractéristique et original, clairement pressenti par Don Bosco : être l'un des moyens les plus efficaces pour « la bonne marche de [la] communauté » (C 70). Quand tous les confrères rencontrent régulièrement leur Directeur dans cet entretien fraternel, ils lui procurent une aide très précieuse pour l'animation et la gouvernance de la communauté. L'entretien devient ainsi une manière de pratiquer la participation aussi dans la responsabilité du gouvernement qui fait partie du processus de renouveau de la vie religieuse, comme le recommande le document « À vin nouveau, outres neuves » (VN 19-24).

Le Directeur fait le premier pas

73. Dans un esprit d'humilité et de service, le Directeur fait le premier pas pour promouvoir cette « bonne pratique »



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

du style salésien d'animation et de gouvernement, compte tenu des bienfaits qu'elle apporte à la vie des confrères et à la communauté. Vu son importance, il considère qu'il lui incombe d'inviter ses confrères à cette rencontre.

Le Directeur accueille chaque confrère pour ce qu'il est : fils de Dieu, personne consacrée, membre de la Congrégation ; et, en bon pasteur, il est prêt à l'accompagner sur le chemin de sa *sequela Christi*.³⁴ Il tient compte de la situation psychique, relationnelle et vocationnelle du confrère, afin que l'entretien fraternel soit respectueux et efficace.

Conscient des difficultés réelles de nature psychologique, ou liées au contexte et à la culture, le Directeur essaie d'adopter des attitudes qui puissent aider au dialogue : un désir spirituel sincère d'aider le confrère et la communauté, un intérêt authentique pour la vie de chacun, la recherche d'occasions formelles et informelles de rencontre, des attitudes et des compétences qui favorisent l'entente (capacité d'écoute et de dialogue, confiance, volonté de partager, attention à la personne), ainsi que l'attention au milieu extérieur où la rencontre a lieu...

Confidentialité

74. Nos Constitutions et Règlements (C 70 et R 49) nous rappellent les éléments fondamentaux de l'entretien avec le Directeur. Les thèmes sur lesquels on prête attention varient selon l'attitude avec laquelle on se prépare au dialogue, tant de la part du confrère que de la part du Directeur. Certaines rencontres sont fonctionnelles pour résoudre des problèmes particuliers ; d'autres traitent de questions personnelles. Parfois on partage des points concernant la vocation et la vie spirituelle, alors que d'autres fois, le sujet concerne la communauté et le ministère, des situations de confrères, leurs joies et leurs peines, des préoccupations de toutes sortes...

Le Directeur sait bien que l'entretien avec le confrère doit rester confidentiel : *nihil, nunquam, nulli* – rien, jamais, à



personne.³⁵ Tel est le principe formulé par le CG19 qui conserve toute sa valeur : « L'obligation du secret sur les choses entendues en reddition de compte est d'une totale rigueur. Puisqu'il s'agit de choses intimes, le Directeur est tenu de n'en rien dévoiler, ni directement ni indirectement, pour aucun motif, à aucun moment, encore moins s'il s'agit de l'admission aux vœux ou aux ordres. » (CG19 Document VIII,11 [n° 263] - ACG 244 97-98).

La réserve qui regarde l'entretien avec le directeur, ainsi que la rencontre avec l'accompagnateur spirituel, n'est toutefois pas absolue, comme l'est le secret du sacrement de la Réconciliation. Il existe, en effet, des circonstances graves qui peuvent suspendre le devoir de réserve, comme, par exemple, le cas d'abus de mineurs, d'homicide ou de suicide.

L'enquête sur l'accompagnement personnel salésien montre que le manque de confidentialité est l'un des facteurs les plus inquiétants dénoncés par les personnes interrogées à chaque étape de la formation initiale, car il met en danger et ruine la confiance mutuelle, condition indispensable à toute relation humaine significative, surtout à ce niveau d'interaction entre confrères.³⁶

Lorsqu'il y a des difficultés dans les relations, il faut faire preuve de beaucoup de patience et chercher les moyens les plus appropriés et les plus profitables pour améliorer ces relations.

- Le Directeur et les confrères étudieront ensemble **comment favoriser l'entretien avec le Directeur** (reddition de compte) dans la communauté.
- Le **Directeur prend l'initiative** d'inviter les confrères à l'entretien fraternel et trouve des moyens créatifs pour les y impliquer.
- Il est très **attentif à conserver la confidentialité** de ce qu'on lui révèle pendant l'entretien.
- L'entretien offre une bonne occasion d'accorder **l'attention due aux parents** et à la famille du confrère (R 176).

Le directeur de la communauté religieuse salésienne

5.2.2 Accompagnement personnel

L'accompagnement personnel est vital pour la croissance

75. L'« accompagnement personnel » s'entend ici au sens large, y compris l'entretien avec le Directeur, la direction spirituelle, la confession, etc.

Dans la vie consacrée, l'accompagnement est nécessaire pour aider les religieux à se conformer de plus en plus au Christ Jésus.³⁷

Le désir de l'accompagnement personnel est un élément clé chez Don Bosco – dans sa vie personnelle, dans son travail avec les jeunes et aussi avec ses Salésiens. La Pastorale des Jeunes propose l'accompagnement dans la relation pastorale (cf. CV 242-247, 291-298 ; CdR 114-115). R 99 le propose aussi pour la vie salésienne, selon les besoins de chaque confrère. Le CG27 l'indique comme un objectif clair pour tout Salésien : « Avoir un guide spirituel stable et le rencontrer périodiquement » (CG27, 67.2 ; une indication que l'on trouve déjà dans CG26, 20).³⁸ Cela s'applique d'abord et avant tout au Directeur lui-même.

L'accompagnement personnel aide le Salésien à être fidèle à sa vocation, en grandissant dans l'expérience spirituelle, fraternelle et pastorale. C'est aussi un soutien précieux pour faire face à des situations particulières, en encourageant la clarté dans le discernement et dans les décisions à prendre.

Accompagnement spirituel communautaire et accompagnement spirituel personnel

76. Le contexte culturel (avec sa tendance à l'individualisme, à la concentration sur le bien-être personnel, à l'autosuffisance, à la méfiance envers les autres...) et les expériences négatives possibles d'accompagnement (manque de respect et de confidentialité, méthodes d'accompagnement qui ne respectent pas les processus de personnalisation, attention insuffisante à l'expérience spirituelle...) rendent nécessaire une meilleure préparation spécifique pour ce type de ministère.



Le Directeur est responsable de l'« accompagnement spirituel de la communauté » (cf. C 55). Il se met à la disposition de tous pour l'entretien ou reddition de compte, et propose aussi, si le confrère le désire, un accompagnement spirituel personnel (C 70, R 78). Tout en sachant que le Système Préventif est une pédagogie de la liberté, selon la modification apportée à la *Ratio* (FSDB 233 et 417) et comme indiqué dans la section 5.2.5 de *Jeunes Salésiens et accompagnement – Orientations et directives*, il encourage chacun à se prévaloir de l'aide d'un guide spirituel, respectant et favorisant, dès les premières étapes de la formation initiale, la liberté du confrère dans le choix de son accompagnateur.

« Tâche de te faire aimer » : qu'il se souvienne de ces paroles de Don Bosco à don Rua ; il sait, en effet, qu'il doit gagner la confiance des confrères plutôt que de se prévaloir de l'autorité d'une norme.

Il est conscient du fait qu'il y a beaucoup d'autres formes d'accompagnement, selon les circonstances, le style de relations et les expériences spirituelles des personnes avec lesquelles on est concrètement en relation : partage de sa propre histoire vocationnelle et spirituelle ; entretien fraternel ; sacrement de la Réconciliation ; confrontation fraternelle axée sur des thèmes ou problèmes particuliers...

Durant les phases de la formation initiale, la *Ratio* demande que le guide spirituel soit un Salésien. Les *Orientations et Directives* sur les jeunes Salésiens et l'accompagnement disent cependant qu'il vaut mieux investir dans la « qualité salésienne » des formateurs et de la communauté plutôt que forcer sur une norme externe à suivre. Il faut certainement garantir deux éléments : [1] que le guide choisi connaisse bien notre charisme et notre spiritualité ; [2] que le guide puisse être rencontré régulièrement.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Dans une relation caractérisée de confiance réciproque, le Directeur sait dialoguer avec le confrère en formation même sur le choix de son guide spirituel.³⁹

Si le Directeur est choisi comme accompagnateur spirituel par certains confrères en formation initiale, il sera extrêmement attentif à la question de la confidentialité, surtout lors de l'admission aux vœux, aux ministères ou aux ordres.

- Le Directeur, conscient de son service d'animateur de la fidélité vocationnelle de chaque confrère, sera **un accompagnateur accompagné**, et donc **cherchera quelqu'un qui l'accompagne**, en intégrant l'accompagnement personnel dans son projet personnel de vie.
- Il garantit la présence d'un **confesseur externe** lors des récollections mensuelles et trimestrielles.
- La communauté étudie la proposition du CG26, 70 (« Que le Salésien soit disponible pour assurer un accompagnement spirituel, en veillant à sa préparation personnelle »), qui trouve une continuité dans la proposition du CG27, 75.1 sur **la préparation des Salésiens et des laïcs dans l'art de l'accompagnement**.
- Le Directeur et la communauté étudient et traduisent en actes **Jeunes Salésiens et accompagnement – Orientations et directives** (2019).

5.2.3 Le « mot du soir »

Moment privilégié de direction spirituelle

77. « De préférence après les prières du soir, le Directeur, ou quelqu'un à sa place, adressera à la communauté, conformément à la tradition salésienne, les paroles fraternelles du « mot du soir ». » (R 48) Le « mot du soir » est un moment privilégié de direction spirituelle communautaire parce qu'il donne l'occasion de relire dans la foi les événements du jour ou de la semaine, contribuant ainsi à renforcer l'identité charismatique de la communauté. Il a également une grande valeur éduca-

tive, pastorale et charismatique lorsqu'il est adressé aux jeunes et à la Communauté Éducative et Pastorale, le cas échéant, sous la forme équivalente d'un « mot du matin ».

Il y a différentes façons de donner le « mot du soir ». Ce serait vraiment merveilleux de pouvoir maintenir cette tradition : dans sa simplicité, il contient une grande valeur formatrice.

- C'est un moment familial d'unité des cœurs et de partage de centres d'intérêt : nouvelles, informations sur des événements, présentation des projets éducatifs et pastoraux de la communauté, de la Province, de la Congrégation.
- C'est une parole claire d'encouragement à la fin de la journée, qui peut aider à ramener la sérénité dans le cœur des confrères, à surmonter la fatigue psychologique ou spirituelle, à ramener l'attention au centre et au sens de notre vie.
- Ce n'est pas seulement un moment d'échange d'informations ; c'est une interprétation dans la foi des événements quotidiens, un véritable exercice de discernement communautaire.
- C'est une manière de renforcer la sensibilité salésienne par rapport à la vie et aux événements.

- Le Directeur prend la responsabilité de **préparer le « mot du soir »** de manière qu'il soit un moment significatif de direction spirituelle pour la communauté.

- Le Directeur et son Conseil **évaluent la modalité et l'efficacité des « mots du soir »** : pour ce faire, ils écoutent aussi ce que les confrères ont à en dire et modifient ce qui est nécessaire pour assurer la qualité de ce moyen original de communication salésienne.

- Le Directeur offre l'**occasion de donner le « mot du matin » ou le « mot du soir » à des confrères et même à d'autres, y**



Le directeur de la communauté religieuse salésienne



compris les jeunes, les éducateurs, les membres de la Famille Salésienne, en les encourageant à partager des éléments significatifs de ce qui se fait dans les différents secteurs de l'œuvre, ou d'autres aspects de la vie salésienne, ecclésiale et sociale.

5.2.4 Le projet personnel de vie

Une aide pour l'unité de la vie et la croissance dans la fidélité vocationnelle

78. Il est utile de rappeler que le « Projet personnel de vie salésienne » est une forme contemporaine des « résolutions » prises par Don Bosco au cours de ses exercices spirituels annuels ou lorsqu'il s'apprêtait à commencer une nouvelle phase de sa vie, afin d'assurer la croissance de sa vie spirituelle et de sa vocation.

Le CG25, 14 propose le projet personnel de vie comme une ligne directrice à suivre par toute la Congrégation, et a demandé que des indications concrètes soient proposées aux confrères. Le CG27, 5 et 67.1 l'a proposé à nouveau à chaque confrère comme un moyen efficace pour favoriser la fidélité vocationnelle.⁴⁰

Le Projet personnel de vie est le fruit du discernement spirituel sur sa propre vie et permet au confrère de donner une unité au processus de fidélité vocationnelle dans le contexte de la situation de chacun et des défis qu'il doit affronter. L'important n'est pas tant la rédaction formelle du projet que la ferme volonté du confrère de grandir dans la fidélité, en adoptant des mesures concrètes pour son cheminement, mûri pendant le processus d'accompagnement personnel. Le projet personnel n'est pas un moyen de dominer son propre avenir et de planifier sa réussite, mais plutôt un moyen de répondre jour après jour à l'appel du Seigneur (C 96), et de rester docile aux appels de l'Esprit dans les événements de la vie quotidienne (C 64, 119).

Comme Don Bosco, donc, chaque Salésien veille à ce que



son projet personnel de vie émerge de son chemin de foi et qu'il l'aide à mûrir dans sa vocation.

- Le Directeur prépare et révisé annuellement **son projet personnel de vie**, y compris les aspects qui peuvent l'aider à s'améliorer et à grandir dans le ministère qui lui est confié.
- Il **encourage la formulation et la révision du projet personnel de vie** à travers différents moments d'animation : l'entretien, les « mots de soir », les rencontres, les réollections mensuelles et les retraites spirituelles, dans l'accompagnement personnel.
- Il accorde à cet égard une attention particulière aux **confrères stagiaires** qui lui sont confiés. L'accompagnement personnel devient plus significatif et plus utile lorsqu'il est lié au projet personnel de vie.
- Il valorise et encourage l'adoption d'un **projet personnel de vie lorsqu'il accompagne les jeunes**.

5.2.5 Le projet communautaire

Un outil très utile pour
l'unité et la direction du
cheminement
communautaire

79. Le Projet communautaire est un autre outil utile pour l'animation de la communauté salésienne dans sa fidélité vocationnelle ; il donne de l'unité et soutient tous les engagements que les confrères prennent comme communauté. Parmi les différents moyens dont dispose le Directeur pour accompagner la communauté, c'est l'un des plus pertinents et des plus efficaces, avec des effets bénéfiques qui se font sentir tout au long de l'année.

Le processus qui est activé chaque année pour élaborer le Projet encourage le dialogue, le partage entre les confrères de leur expérience vocationnelle, de leurs attentes, de leurs problèmes et de leurs objectifs, en encourageant la coresponsabilité et le sens d'appartenance. Le Projet communautaire est déjà une pratique bien enracinée en certains endroits de la Congrégation mais pas encore en d'autres. Rappelons-nous



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

que les Constitutions et les Règlements parlent de la communauté qui doit « établir chaque année le programme de vie, des activités et de l'aggiornamento [mise à jour] et en faire la révision » (R 184, C 181). Le CG25, 72-74 invitait les communautés à élaborer un *projet*, et non à se limiter à un simple *programme* : « En abordant le thème de la communauté salésienne, le CG25 a vu dans le projet de vie communautaire un moyen efficace pour renforcer la capacité à “ vivre et travailler ensemble ”, en dépassant la dispersion progressive du travail individuel et le risque de morcellement. C'est pourquoi il a demandé à chaque communauté de “ travailler selon un projet communautaire ” (CG25, 72) ». ⁴¹

Le projet communautaire se distingue du projet éducatif et pastoral

80. Le projet communautaire est distinct du Projet Éducatif et Pastoral Salésien (PEPS). Ce dernier implique la Communauté Éducative et Pastorale, concerne la mission partagée, fournit un cadre de travail éducatif et pastoral sur le territoire et reste une carte de référence pour plusieurs années. Le projet communautaire est un exercice annuel, réalisé par les confrères, centré sur leur vie commune et sur leur croissance vocationnelle, avec des objectifs et des stratégies qui s'ensuivent pour l'année s'ouvrant devant eux. Son efficacité ne réside pas tant dans le document écrit – qui peut être très simple dans sa forme – que dans le partage de la même vision et du même sens de la marche qui découle de l'engagement commun à le formuler.

Pour aider à développer cette orientation du Chapitre Général 25, le Dicastère de la Formation a publié un document intitulé « Le Projet de la communauté salésienne – un processus de discernement et de partage » (2002). ⁴² Le document rappelait les motivations, proposait des suggestions concernant la méthode, l'élaboration et l'évaluation, et faisait également référence aux conditions nécessaires, pour en favoriser l'utilité, à la coresponsabilité qu'elle impliquait et aux difficultés éventuelles qui pouvaient se présenter.



Les différents contextes et circonstances de chaque communauté influencent l'élaboration et l'évaluation de cet outil. Le Directeur et son Conseil doivent en tenir compte dans leur travail d'animation de la vie communautaire.

- La communauté discute **les indications du CG25, 72-74** et celles du Dicastère de la Formation concernant le projet communautaire.
- Le Directeur **motive et prépare chaque année la communauté pour l'élaboration du Projet communautaire**, à la lumière des indications données par le Dicastère de la Formation et par la Province. Il étudie aussi comment mettre en œuvre et évaluer le Projet communautaire.
- Il s'assure que **le Projet communautaire réponde à la situation réelle de la communauté.**
- Il facilite la coordination et l'harmonisation entre **le Projet communautaire et les aspects concernés du PEPS local.**

5.2.6 Correction fraternelle

Un moyen pour grandir en fraternité et en fidélité vocationnelle

81. La correction fraternelle fait partie de l'engagement de la vie chrétienne pour aider les croyants à orienter leur vie vers le Seigneur et ses projets, en changeant leurs attitudes et leurs modes de vie pour les mettre en harmonie avec l'Évangile (Mt 18,15-20 ; Gal 6,1-5). Dans la vie consacrée, la correction fraternelle est proposée comme moyen de communication et de formation, et comme aide pour croître dans la fidélité vocationnelle.⁴³

Notre Règle de Vie parle du confrère qui accepte la correction fraternelle pour grandir en fraternité (C 52), comme aide à la « conversion permanente » (C 90) et comme moyen de croître en fidélité vocationnelle (C 121).



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

L'exercice de la correction fraternelle n'est pas facile. Les CG25, 14, 15, 54 et CG27, 48, 68.2 la proposent comme un défi à relever dans la vie salésienne, parce qu'elle soulève des questions sur des aspects de la vie du confrère et de la communauté. L'efficacité de ce moyen de promotion de la fidélité vocationnelle dépend en grande partie de l'atmosphère de la communauté qui peut ou non favoriser cet exercice de charité fraternelle.

Différentes façons de corriger

82. Les manières d'exercer la correction fraternelle sont nombreuses et variées, de la petite observation dans la vie ordinaire au discernement effectué dans les réunions communautaires sur des sujets importants qui concernent la vie des confrères. Parfois, un bon exemple suffit pour que les confrères prennent davantage conscience de leurs responsabilités et se sentent encouragés à changer ; d'autres fois, une réunion communautaire sera nécessaire pour examiner les aspects de la vie qui nécessitent rectifications et améliorations. Parfois, il est nécessaire d'intervenir publiquement pour présenter à la communauté des critères communs, alors que d'autres fois, il sera nécessaire de parler personnellement au confrère ou de demander l'aide de quelqu'un pour intervenir.

Quoi qu'il en soit, la correction fraternelle suppose toujours certaines conditions :

- un esprit de foi et de prière de la part de la personne qui mène la correction ;
- discernement, ouverture, humilité ;
- capacité d'écouter, de comprendre, d'accepter, d'aider, de pardonner ;
- éviter d'offenser, de porter un jugement négatif, de blâmer, d'agresser ;



- correction motivée par l'amour et exercée avec amour.

- Le Directeur favorise la formation des **compétences nécessaires à une correction fraternelle fructueuse** (dialogue, écoute, pardon, bonne communication...).

- Il programme les **scrutinia sur différents aspects de la vie communautaire** : les conseils évangéliques, la fraternité, la vie de prière, le ministère pastoral...

- Il favorise un meilleur **exercice de la médiation chez ceux qui peuvent aider à résoudre les conflits** ou les divergences d'opinions.

5.2.7 La chronique de la maison et les archives

Valoriser l'histoire de famille et la bonne gouvernance

83. L'une des tâches confiées par nos Règlements au Directeur et à son Conseil est celle-ci : « Il tiendra à jour et en ordre les archives de la maison dont il rédigera ou fera rédiger la chronique. » (R 178) Il ne s'agit pas d'une exigence purement bureaucratique, mais de permettre à la communauté de prendre appui sur son histoire familiale et d'être toujours prête à répondre aux demandes et aux défis éventuels avec des dossiers exacts et actualisés. Des archives en ordre permettent d'apporter en temps opportun une réponse appropriée à des situations qui l'exigent. Il s'agit d'une sage mesure préventive pour une bonne administration et une bonne gouvernance.

5.3 STRUCTURES D'ANIMATION

5.3.1 Le Conseil local

Essentiel pour une bonne animation et une bonne gouvernance de la communauté

84. Le Conseil local – comme l'Assemblée des confrères lorsque la communauté ne coïncide pas avec le Conseil local – est un organe simple mais important de discernement,



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

de formation et de partage, qui mérite d'être mieux mis en valeur et respecté. Il est établi par le Droit Canonique et par nos Constitutions et Règlements, et il est essentiel pour une animation correcte et une bonne gouvernance de la communauté.

L'un des points clés du service du Directeur est sa capacité à travailler en équipe, en respectant et en promouvant la compétence du Conseil local, en améliorant la capacité à promouvoir la croissance de la communauté. Les réunions des Conseils et des Assemblées ne doivent donc pas être considérées comme de simples exigences à satisfaire. Dans leur fonctionnement, compris dans un sens proactif, il y a une précieuse possibilité qui peut multiplier la fécondité de la vie et de la mission de la communauté. Telle est la direction claire du chemin que l'Église suggère pour le processus de renouvellement de la vie religieuse.⁴⁴ La « synodalité » devient la voie que l'Église est appelée à suivre, à tous les niveaux.⁴⁵

Les compétences du Conseil sont définies en C 178-186, avec des indications spécifiques pour les réunions (R 180). D'autres détails plus spécifiques doivent être indiqués selon le modèle d'animation et de gouvernance adopté par chaque communauté, en tenant compte des différentes manières dont la communauté se situe dans chaque œuvre par rapport au travail salésien à effectuer (voir plus loin, partie III 7.2.2).

Certains confrères sont membres du Conseil en vertu de leur rôle, tandis que pour d'autres leur appartenance est liée à la situation particulière de la communauté.⁴⁶

Il faut signaler qu'il y a un grand nombre de petites communautés où tous les membres profès perpétuels font partie du Conseil, de sorte qu'il n'y a pratiquement pas de différence



entre la communauté locale et l'assemblée des confrères. Dans ce cas, les Constitutions donnent la possibilité d'une plus grande flexibilité dans la gestion des rôles et des structures pour le bon déroulement de la vie et des activités de la communauté.

Si les circonstances suggèrent des exceptions, le Provincial peut, avec l'accord de son Conseil et après avoir entendu l'avis de la communauté locale concernée, modifier, étant toujours sauve la figure du Directeur, les structures ordinaires et les rôles au sein de la communauté, surtout lorsque celle-ci est numériquement réduite (C 182).

La responsabilité des membres du Conseil est charismatique par nature

85. Il est important de promouvoir le travail en équipe entre les membres du Conseil (écouter, dialoguer, communiquer, planifier, pratiquer la coresponsabilité...). Le Conseil local n'exerce pas seulement des tâches administratives ou de gouvernance. La responsabilité des membres du Conseil est charismatique par nature parce que les membres sont appelés à servir la communauté salésienne et la mission selon l'esprit de Don Bosco et les orientations de la Congrégation.

La relation entre le Conseil local et le Conseil de la CEP ou de l'Œuvre est définie par la Province.

Les laïcs en charge de différents secteurs – directeurs scolaires [en France : chefs d'établissement], directeurs d'écoles techniques, directeurs d'oratoires-patronages – participent de différentes manières à la mission et à l'activité salésiennes. Conformément à l'esprit et aux lignes directrices du CG27 et à la lettre de convocation du CG28, leur implication dans les processus décisionnels doit faire partie du cours normal des activités.

Compte tenu de la grande diversité des situations et des contextes locaux, les orientations propres à ce thème doivent être définies au niveau provincial, avec d'autres critères supplémentaires mis au point lors de la visite provinciale.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Rappelons que, selon les délibérations du CG26, les économes laïcs sont invités à participer au Conseil local sans droit de vote (cf. CG26, 121).

Le Directeur d'une communauté de formation veille à organiser aussi périodiquement des réunions de l'Équipe de formation, car tous les formateurs ne sont pas membres du Conseil local.

- Le Directeur s'assure de la présence et de l'interaction des éléments indispensables à un **bon travail d'équipe** : préparation et convocation de la réunion, information préalable, qualité et efficacité des réunions, clarté des décisions et des procès-verbaux, coresponsabilité dans la prise de décision, discrétion sur les sujets abordés...
- **Il informe ses confrères** en temps utile **sur les réunions du Conseil** : d'abord pour qu'ils puissent contribuer à la réflexion, puis sur les décisions prises (R 180).
- Il encourage les initiatives de **partage, de formation et de prière entre les membres du Conseil**.
- Il planifie périodiquement **une révision du mode opératoire du Conseil**.
- Le Directeur invite **les laïcs ayant des responsabilités particulières au sein de la CEP**, ainsi que les économes laïcs, à participer au Conseil local.

5.3.2 Le Vicaire du Directeur

C'est le premier collaborateur du Directeur

86. Le Directeur est aidé dans son service par les conseils de différentes personnes et différents organismes. Le Vicaire est une figure importante de la tradition salésienne : « Le Vicaire est le premier collaborateur du Directeur. » (C 183, R 182).

Même si le Vicaire a « un pouvoir vicaire ordinaire » qu'il exerce dans les charges qui lui sont particulièrement confiées, et dans tout ce qui concerne le gouvernement ordinaire en



l'absence du Directeur, jusqu'à ce que le Provincial en décide autrement, il n'est pas un « Ordinaire » au sens où l'entend le Droit Canonique. L'expérience montre que le rôle du Vicaire dépend, dans une large mesure, des tâches qui lui sont confiées par le Directeur et de sa capacité à les interpréter et à les gérer, et donc à faciliter et à soutenir la réalisation du projet communautaire. Ce qui est encore plus important, c'est qu'il y ait un bon niveau d'entente entre le Directeur et son Vicaire, et même, disons-le, une amitié réciproque.

C'est au Directeur d'établir avec son Vicaire une relation empreinte de compréhension mutuelle, de confiance, de coresponsabilité, ayant le souci de la vie de la communauté et de la vocation des confrères. Le Directeur trouvera des moments pour rencontrer et dialoguer avec son Vicaire, partageant avec lui les problèmes de la vie communautaire et des confrères, ainsi que les projets, les propositions d'amélioration et les tâches possibles qu'il pourrait assumer.

Le Vicaire, à son tour, prend l'initiative d'appuyer le Directeur, de le conseiller, de lui permettre de rectifier, voire de le désapprouver au besoin et de formuler des suggestions et des propositions.

Notre tradition, où le Directeur est appelé à être père, suggère aussi que le Vicaire veille, d'une manière spéciale, à la discipline et aux questions d'organisation ; de cette façon aussi, il devient un soutien important pour le Directeur.

• En plus de son « pouvoir vicaire ordinaire », **le Vicaire effectue des tâches spécifiques** qui lui sont confiées par le Directeur.

• Le Directeur s'engage à **clarifier le rôle et les charges du Vicaire dans la communauté**, afin que les confrères soient clairement informés des tâches qui lui sont confiées ainsi que des responsabilités et de l'autorité particulières associées à ces tâches.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Un exercice de discernement communautaire

5.3.3 L'Assemblée des confrères

87. Expression des valeurs de participation et de coresponsabilité (C 123), « L'Assemblée des confrères, qui réunit tous les Salésiens de la communauté locale, est convoquée et présidée par le Directeur en vue de l'examen consultatif des principales questions concernant la vie et les activités de la communauté » (C 186), mais elle est surtout un exercice de discernement communautaire.

Cependant, comme déjà dit, il existe aujourd'hui un nombre considérable de communautés où, étant donné le nombre réduit, il n'y a pas de différence pratique entre l'Assemblée des confrères et le Conseil local.

En plus d'être un organisme prévu par notre Droit propre, l'esprit de famille lui donne le ton d'une rencontre fraternelle de partage, de discernement, de planification, d'évaluation, de formation et de coresponsabilité pour la vie et la mission communes.

Les tâches de l'assemblée sont indiquées en R 184 ; elles peuvent être développées selon la qualité de la vie fraternelle et la participation des confrères.

- Le Directeur **prépare soigneusement les Assemblées communautaires** (information, ordre du jour, lieu du déroulement, procès-verbaux).
- Il crée un **climat de coresponsabilité** et de sens d'appartenance, un climat de discernement et de famille.
- Avec le Conseil, il accueille avec un intérêt sincère **les conclusions des Assemblées, communique les décisions**, associe les confrères à la réalisation de ce qui a été convenu et rend compte ensuite de ce qui a été accompli.

5.4 ATTENTION PERSONNALISÉE AUX CONFRÈRES

Prêter attention à la situation concrète de chaque confrère

88. Le Directeur « a aussi une responsabilité directe envers chaque confrère : il l'aide à réaliser sa vocation personnelle et le soutient dans le travail qui lui est confié. » (C 55) Cette tâche du Directeur peut être accomplie de différentes manières, mais il faut toujours être attentif aux situations concrètes de chaque confrère.

Beaucoup de circonstances affectent la situation personnelle d'un confrère : processus de formation, personnalité, situations familiales, cheminement dans la vie salésienne, expériences de vie pastorale et communautaire, expérience spirituelle, projets, difficultés, dons et qualités... Comme en famille, cependant, chaque frère doit être accueilli, aimé et intégré dans la communauté (C 52).

5.4.1 Salésiens prêtres et Salésiens laïcs

Complémentarité des deux formes : un trésor charismatique

89. Une des caractéristiques de notre Congrégation est la complémentarité entre confrères clercs et confrères laïcs dans la vie et les engagements de la communauté. Nous croyons que la complémentarité des deux formes de notre vocation salésienne est un précieux trésor, typique de notre charisme ; c'est pourquoi nous sommes reconnaissants envers celui qui nous a appelés ensemble à cette vie.⁴⁹

Le CG26 et le CG27 ont insisté sur les éléments communs de notre vocation, et la Congrégation a profondément réfléchi sur les deux formes, donnant des indications pour réaliser et promouvoir cette complémentarité : connaissance de l'identité du Salésien laïc, réflexion sur les compétences spécifiques, formation de base équivalente pour tous les membres, indications pour la formation spécifique des confrères clercs et des confrères laïcs, bonnes relations fra-



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

ternelles.⁵⁰ La complémentarité est une ressource à valoriser aussi dans les processus de prise de décisions, selon les principes de base que les Constitutions énoncent concernant le service de l'autorité :

La vocation commune comporte la participation responsable et effective de tous les membres à la vie et à l'action de la communauté, qu'elle soit locale, provinciale ou mondiale, tant au plan de l'exécution qu'à celui de la programmation, de l'organisation et de la vérification, compte tenu des rôles et des compétences de chacun.

Cette coresponsabilité exige aussi que les confrères participent, selon les modalités qui conviennent le mieux, au choix des responsables du gouvernement à ses différents niveaux et à l'élaboration de leurs décisions les plus significatives.

Il appartient à celui qui exerce l'autorité de promouvoir et de guider cette contribution par une information adéquate, le dialogue personnel et la réflexion communautaire. (C 123)

- Le Directeur s'engage avec persévérance à **promouvoir et à donner de la visibilité aux deux formes de la vocation salésienne**, surtout au sein de la Communauté Éducative et Pastorale, même quand il n'a pas de confrères coadjuteurs dans sa communauté.
- Il crée des occasions de **temps d'étude et de réflexion sur notre vocation unique sous ses deux formes**.
- Il veille à **éviter tout langage discriminatoire** (ex. : ne pas employer l'expression « pères salésiens »).

5.4.2 Confrères en formation initiale

Le stage pratique est la phase la plus caractéristique de la formation initiale

90. Conformément à la FSDB et à la section sur la formation dans le Directoire de la Province, chaque maison de formation a son propre plan de formation.

Du point de vue salésien, le stage pratique est la phase la



plus caractéristique de la formation initiale (FSDB 428). Son objectif principal est l'intégration des éléments de base de la vie salésienne au point de former « un projet de vie d'une profonde unité » (C 21) ; le rôle formateur du Directeur est ici prioritaire, car c'est lui qui aide ses stagiaires à apprendre les valeurs de la vocation salésienne en en faisant l'expérience (C 98). C'est l'une des responsabilités les plus importantes et les plus délicates du Directeur.⁵¹

**Quinquennium :
accompagner la
transition vers une
implication active dans la
vie pastorale**

91. Une attention particulière doit également être accordée aux confrères du quinquennium pour les accompagner dans le passage de la phase de formation spécifique à la vie active en communauté éducative et pastorale, en les aidant à prendre de nouveaux engagements en harmonie avec les critères fondamentaux de la vie salésienne.

Le Directoire Provincial se réfère aux initiatives promues par la communauté en ce qui concerne le stage et le quinquennium, conformément à ce qui est indiqué par la FSDB. Les confrères qui vivent ces étapes de la vie salésienne sont conscients de l'importance de ces phases de la formation et de la nécessité de l'accompagnement et de la vérification ; ils incluent dans leur projet de vie les objectifs visés par ces phases et participent aux initiatives proposées par la Province pour la Formation.

Le Directeur, pour sa part, se rend proche des jeunes Salésiens et veille à ce que soient concrètement réalisées les conditions d'une expérience de formation fructueuse (entretien personnel, accompagnement spirituel personnel, propositions spécifiques de formation, amitié, soutien, scrutins trimestriels et jugements d'admission en vue du renouvellement de la profession...).



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

5.4.3 Interculturalité

Signe de fraternité dans le Royaume de Dieu

92. La vie consacrée implique la possibilité de vivre notre vocation dans des lieux et des contextes culturels divers. Cela demande de la part de chaque religieux une bonne capacité d'adaptation et d'intégration, tandis que de la part des communautés, cela exige la capacité d'accueillir et de « vivre » la diversité (VN 13, 40). Nous devenons ainsi signes de la fraternité du Royaume, signes d'unité dans la diversité.

L'expérience de l'interculturalité n'est pas nouvelle pour nous : c'est une réalité présente dans la Congrégation depuis les premières communautés missionnaires ; et bien avant le Concile Vatican II, il y avait des communautés de formation interculturelle dans de nombreux pays où nous sommes présents. Il faut cependant noter qu'à partir du Concile Vatican II, avec toute l'Église, la Congrégation s'est elle aussi tournée avec une nouvelle sensibilité vers les contextes culturels locaux. Le CG27 et les appels répétés du Recteur Majeur, le P. Ángel Fernández Artime, nous invitent maintenant à promouvoir des communautés internationales avec des expériences d'interculturalité, qui puissent devenir témoins d'unité et de charité pastorale (CG27, 29,75.5).

La communauté facilite l'intégration

93. La communauté qui accueille des confrères salésiens d'une autre culture favorise leur bonne intégration à différents niveaux : matériel (vêtements, nourriture, administration économique, documents d'identité, possibilités d'apprentissage des langues et des cultures...), relationnel (à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté), spirituel (valorisation du sacrement de la Réconciliation et accompagnement spirituel), pastoral, et dans la présentation de la vie de leur nouvelle Province, des communautés et des confrères – y compris les Communautés Éducatives et Pastorales. Le Directeur a une responsabilité particu-



lière dans la facilitation de l'intégration progressive de ces confrères d'autres cultures, et les aide à cultiver de bonnes relations avec leurs familles et leurs Provinces d'origine.

La communauté valorise la richesse des différentes cultures des confrères, en accompagne le processus d'intégration et accueille les contributions de chacun à la vie et à la mission communes. Elle aide tous les confrères à développer leur capacité de dialogue et d'accueil, à comprendre la diversité et à valoriser l'autre, en dépassant les attitudes qui ne sont pas utiles. Elle promeut également l'égalité fraternelle entre confrères de différents groupes ethniques ou contextes culturels et sociaux, en évitant toute discrimination.

5.4.4 Confrères qui vivent des moments difficiles

Le Directeur et la communauté interviennent à temps et de manière appropriée

94. Dans la vie d'un confrère, peuvent survenir des moments de doute, de faiblesse et de baisse de motivation. Au-delà de l'ouverture et de la transparence du confrère lui-même, il est important que le Directeur et la communauté soient sensibles pour saisir la situation et intervenir à temps et de manière appropriée.

La qualité de la vie fraternelle, avec ses temps de prière, de formation, de correction fraternelle, de rencontres, et le soutien qu'elle offre dans l'ensemble sont le premier moyen d'aider le confrère, mais cela ne suffit pas. Le Directeur doit aussi chercher d'autres moyens d'aider, tels l'accompagnement personnel et des propositions de formation adaptées en des Centres spécialisés, la proximité de certains confrères en particulier, et le rééquilibrage de la charge de travail.

Les premières interventions ne produisent pas toujours des résultats immédiats ; il faut beaucoup de patience, de persévérance, de confiance et de foi en l'action de la grâce.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

5.4.5 Les confrères âgés

L'âge avancé comme un don à accueillir

95. *Vita Consecrata* parle de l'âge avancé comme d'un don qui doit être accueilli et valorisé dans la vie consacrée ; c'est une pensée qui est souvent reprise par le Pape François.⁵² La tradition salésienne nous rappelle que la communauté entoure les confrères âgés « de soins et d'affection » (C 53), tandis que ceux-ci continuent à vivre leur vocation avec joie, au service de la communauté et de la mission, de la manière qui leur est possible.⁵³ Leur contribution à la mission commune n'en est pas moins importante et moins fructueuse si elle est vécue dans un esprit de foi. « La souffrance et la croix s'insèrent dans la vie. Et nous devons dire immédiatement que la période d'infirmité et de limitation est aussi féconde que celle de l'activité spécifique, si elle est vécue à la lumière du mystère de la mort et de la résurrection de Jésus. »⁵⁴

Des différences dans le parcours vocationnel, l'expérience spirituelle et pastorale, l'état de santé font que l'intégration en communauté est, d'une certaine manière, unique et distincte pour chaque confrère. Les initiatives de formation permanente pour aider à « bien vieillir » sont toujours utiles. Le dialogue et l'entretien avec les Salésiens plus âgés les aident à se sentir membres de la Famille, reconnaissant leurs possibilités et leurs limites, et leur montrant des champs d'action concrets et des moyens de contribuer à la vie et à l'action de la communauté, y compris par la prière et la proximité avec les jeunes et les éducateurs de la maison salésienne. Bien sûr, ce dialogue n'est pas toujours facile : il demande de la patience et de la clarté, mais aussi de la fermeté face à des désirs individuels qui pourraient être en contradiction ouverte avec la communauté et les projets pastoraux.

Des situations variées dans le monde salésien

96. Les confrères âgés ont besoin d'attentions personnelles en fonction de leur santé et pour leur bien-être psychologique et spirituel. Le Directeur est responsable de ce type d'accom-



pagnement. Il les aide à aimer et à être aimés, en invitant les autres membres de la communauté à leur manifester affection et attention, et à consacrer du temps à leur faire des visites. Les confrères âgés, d'autre part, savent souvent comment offrir différents types d'aide à leurs frères plus jeunes.

Il faut reconnaître qu'en ce qui concerne les confrères âgés, les situations sont extrêmement différentes d'une région à l'autre de la Congrégation. Des Provinces avec très peu de confrères âgés ne reçoivent pas d'eux l'expérience et la sagesse qui viennent avec l'âge. D'autres, avec un grand nombre de confrères âgés dans les communautés présentent un autre type de défi au Directeur ; dans ce cas, les Provinciaux sont les premiers responsables de la consistance qualitative et quantitative des communautés, recherchant d'autres solutions si nécessaire.

5.4.6 Confrères malades

La maladie : un temps pour vivre notre vocation

97. L'expérience de la maladie peut devenir une période privilégiée pour vivre plus intensément notre vocation. Évidemment, chaque situation est différente et chaque personne la vit différemment. Surtout quand il y a des confrères qui ne savent ou ne peuvent pas exprimer leur besoin d'aide, ce sont le Directeur et les confrères, poussés par l'esprit de communion fraternelle, qui doivent faire le premier pas pour demander, écouter et aider. La sensibilité et l'attention envers un confrère malade sont une grande expression de fraternité.

Il faut aider le confrère à accepter sa situation et à la vivre en esprit de foi (C 53), afin qu'il puisse découvrir la fécondité pastorale de sa prière et le don de sa souffrance unie à celle du Christ.

Un confrère malade a besoin de différents types d'attention (médicale, psychologique, spirituelle). S'il continue à vivre dans la communauté, cela devient une occasion de témoi-



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

gner de la vie fraternelle et de l'esprit de famille. Comme dans toute famille, cela demande un engagement supplémentaire de la part des autres confrères. Dans certains cas, le confrère est transféré dans une maison pour personnes âgées et malades. Le Directeur de cette maison et ses collaborateurs suivent ces confrères avec une attention fraternelle, en essayant de favoriser la proximité de la communauté locale et provinciale.

Des confrères qui ont du mal à accepter leurs limites

98. Parfois, un confrère a du mal à accepter ses propres limites et ce qui est exigé de lui par les médecins et ses soignants. Ici, il faut être à la fois doux et ferme. Les personnes en qui il a confiance, y compris le personnel médical, peuvent aider le confrère à prendre des décisions difficiles, même lorsqu'elles sont contraires à ses désirs.

Nous ne pouvons pas oublier ici l'importance de maintenir une communication constante avec le Provincial et la famille du confrère malade ; ne pas oublier non plus les visites et le maintien de la communication de la part d'autres confrères et d'autres communautés. Ce serait très bien si la Province pouvait proposer des initiatives de formation visant à aider les confrères malades à accepter et à vivre positivement ce moment particulier d'épreuve.

5.4.7 Confrères qui ont besoin d'une attention particulière

Des confrères avec des problèmes divers, avec des dépendances, ou qui ont des difficultés particulières d'intégration

99. Nous avons aussi des confrères en soins psychologiques ou psychiatriques pour divers problèmes ou dépendances (alcool, jeu, drogues, internet, etc.), ou qui ont des difficultés particulières d'intégration. Les indications ci-dessus concernant les confrères malades s'appliquent aussi à eux, mais elles exigent encore plus de tact et de sensibilité de la part du Directeur de la communauté.



Il est nécessaire de définir clairement les conditions de la cure que ces confrères doivent suivre, avec des directives précises pour eux, ainsi que pour le Directeur et la communauté.

L'idéal serait de pouvoir reconnaître le plus tôt possible les symptômes de situations problématiques. Le climat de famille en communauté, des relations franches et sincères, la correction fraternelle, l'entretien amical : voilà quelques-uns des moyens normaux et efficaces pour prévenir et accompagner les confrères qui ont besoin d'une attention particulière.

Dans ces situations, il peut être nécessaire de changer quelque chose dans les rythmes de la vie communautaire et dans nos interactions. Toute famille normale doit changer ses habitudes quand quelqu'un est malade, et la vraie fraternité nous demande de faire de même.

Confrères assujettis à des restrictions ou à des situations particulières

100. Le Directeur veille à ce que les directives de la Congrégation et de la Province pour la protection et la sauvegarde des mineurs soient bien connues et à ce qu'elles soient observées avec clarté et fermeté, en surmontant même toute résistance éventuelle.⁵⁵ Le Directeur coordonne toute action avec l'autorité compétente au niveau de la Province, en accordant une attention particulière aux aspects juridiques et au domaine de la communication.

La communauté porte la même attention aux confrères qui ont des modes de vie et de pensée étrangers aux orientations de la Congrégation et de l'Église, et à ceux qui sont soumis à des procès canoniques ou qui se trouvent dans des situations irrégulières pour différentes raisons.

Le Directeur et la communauté sont toujours soutenus et suivis par la Province qui accompagne aussi avec soin la famille du confrère concerné. Comme cela a déjà été clairement indiqué, les indications fournies et élaborées par



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

la Province, qui précisent les compétences et les actions à entreprendre aux différents niveaux, sont d'une importance primordiale. Les réunions fréquentes des Directeurs sont de précieuses occasions pour la formation permanente des Directeurs en ce domaine.

5.5 L'ÉCONOMIE ET L'ADMINISTRATION

Le Directeur « premier responsable » de l'administration

101. La priorité donnée au charisme et à la vie spirituelle inclut aussi le souci de la dimension économique et de l'efficacité.⁵⁶ Là aussi, le Directeur a sa responsabilité, selon les directives de l'Église et de la Congrégation, puisque l'administration reste « sous la direction et le contrôle des supérieurs respectifs et de leurs Conseils » (C 190). Le Directeur est également « le premier responsable » de l'administration des biens de la communauté locale (cf. C 176), restant sauf ce qui est établi par R 198 :

La gestion des biens matériels de la maison est confiée à l'Économe local qui agira sous la dépendance du Directeur et de son Conseil.

Toute opération de gestion économique et financière des divers secteurs de la maison, même celui du Directeur, doit être enregistrée par le service administratif, qui sera organisé selon l'importance et la complexité de la maison.

Lors de la prise de possession d'un nouveau Directeur et lors de ses visites, le Provincial présentera clairement le rôle et les responsabilités du Directeur – y compris les aspects juridiques – aux confrères et aux membres de la Communauté Éducative et Pastorale impliqués dans les rôles d'animation et de *direction*.

Le service de l'autorité est responsable de la supervision de la transparence et de la qualité de l'administration pour le bien de la mission : « La vigilance et les contrôles ne doivent pas



être compris comme des limitations à l'autonomie des entités ou un signe de manque de confiance, mais comme l'expression d'un service à la communion et à la transparence, qui sert également à protéger ceux qui accomplissent les tâches délicates de l'administration. »⁵⁷ Le CG26 nous a invités à une « gestion responsable et solidaire des ressources » et à « gérer les ressources d'une manière responsable et transparente, en accord avec les buts de la mission, et faire fonctionner les formes nécessaires de contrôle au niveau local, au niveau provincial et au niveau mondial. » (CG26, 94)

Principaux aspects administratifs

102. Les principaux aspects administratifs sous la supervision du Directeur et de son Conseil sont :

- Évaluer le bon fonctionnement des services administratifs.
- Planification de ressources pour garantir la faisabilité et la durabilité du travail.
- Approbation du budget et contrôle de la comptabilité.
- Suivre les personnes impliquées dans le travail salésien (sélection du personnel et évaluation des prestations).
- Conserver les archives locales, en garantissant la confidentialité et la protection des données et en rédigeant la chronique de la maison.
- Archivage du patrimoine historique et artistique, selon les indications du Secrétariat Général, de l'Administration Provinciale ou du Directoire Provincial (R 62).

Ces principes généraux relatifs à la gestion des biens sont réglementés par R 198- 202 et sont précisés dans la section « Pauvreté et administration des biens » des Directoires Provinciaux (cf. R 190).



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Le Directeur est responsable devant le Provincial, et suit à la lettre les directives provinciales en les faisant connaître et en veillant à leur mise en œuvre en vue d'un service pastoral et éducatif ordonné et efficace.

Selon les dispositions des Directoires Provinciaux, le Directeur invite les Économes laïcs, ainsi que les laïcs responsables des secteurs de travail, à participer, sans droit de vote, aux réunions du Conseil local lorsque leur présence est requise (cf. CG26, 121).

- Le Directeur **étudie régulièrement avec son Conseil les règlements relatifs à l'Économie et à l'Administration**, ainsi que la section appropriée du Directoire Provincial (cf. CG26, 88).
- La **communauté est impliquée dans la préparation du budget annuel** et des comptes-rendus financiers (cf. CG26, 88).
- Le Directeur remet **à la Province tout excédent d'argent éventuel** (cf. R 197 ; CG26, 88).
- La communauté effectue **un *scrutinium paupertatis* annuel** (cf. R 65 ; CG26, 88).
- Lorsqu'il y a un économe salésien, **le Directeur lui envoie son propre compte-rendu mensuel**.

6. FORMATION PERMANENTE

Indispensable à la fidélité vocationnelle

103. La formation permanente dans la vie consacrée est indispensable à la fidélité vocationnelle de chaque confrère et de chaque communauté. Au cours des dernières décennies, s'est intensifiée la réflexion sur la formation permanente et sur les initiatives qui s'y rapportent.⁵⁸ Dans ce contexte, les personnes appelées au service de l'autorité ont une responsabilité bien précise :

Une tâche que l'autorité doit considérer de plus en plus importante aujourd'hui est celle d'accompagner les personnes qui lui sont confiées sur le chemin de la vie. Cette tâche s'accomplit non seulement en offrant son aide pour résoudre d'éventuels problèmes ou surmonter d'éventuelles crises, mais aussi en prêtant attention à la croissance normale de chaque personne dans chaque phase et saison de l'existence, afin que soit garantie la « jeunesse de l'esprit qui demeure dans le temps » (VC 70) et qui rend la personne consacrée toujours plus conforme aux « dispositions qui sont dans le Christ Jésus » (Ph 2, 5).

Il appartiendra donc à l'autorité de maintenir en chacun, à un degré élevé, la disponibilité pour se former, la capacité d'apprendre de la vie, la liberté de se laisser former l'un par l'autre et de se sentir responsable chacun de la croissance de l'autre. Tout cela sera favorisé par l'utilisation des outils de croissance communautaire transmis par la tradition et aujourd'hui de plus en plus recommandés par ceux qui ont une certaine expérience dans le domaine de la formation spirituelle : partage de la Parole, projet personnel et communautaire, discernement communautaire, révision de vie, correction fraternelle (cf. FGT 13g ; VN 35).

6.1 DANS LA COMMUNAUTÉ

« Formation » signifie avant tout « formation permanente », et le Directeur en est le premier animateur

104. Dans les deux chapitres de nos Constitutions consacrés à ce thème, « formation » signifie principalement « formation permanente ». C'est notre réponse quotidienne à l'appel de Dieu (C 96), et elle est permanente (C 98). C'est notre capacité à discerner la voix de l'Esprit et à apprendre ainsi de toutes les expériences de la vie, bonnes et mauvaises (C 98, C 119). La formation permanente est donc une attitude



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

personnelle de discernement dans toutes les circonstances de la vie et elle se réalise avant tout dans la communauté locale (cf. CG25, 49-62).⁵⁹

Comme l'Église, la Congrégation rappelle aussi au Directeur sa responsabilité d'animer et de guider la formation de la communauté, ainsi que la formation conjointe des Salésiens et des laïcs de la Communauté Éducative et Pastorale :

Le Directeur est le premier animateur de l'expérience de formation permanente dans la communauté. Bien préparé,

- *il favorise un climat et un bon niveau de relations internes et externes* qui donnent de la qualité à la vie quotidienne de la communauté (« la direction spirituelle communautaire, les conférences, les “ mots du soir ” et les rencontres » - R 175) ;

- *il communique à ses confrères des critères salésiens de vie et d'action* ; à cette fin, il fait connaître et met en valeur les documents ecclésiaux et salésiens comme stimulants privilégiés, et cultive la communion avec la Province et la Congrégation ;

- *il anime la mission salésienne* en coresponsabilisant l'Assemblée des confrères et le Conseil local, et en promouvant les rencontres qui favorisent la fraternité, la mise à jour et la détente ;

- *il promeut des processus relationnels et formatifs avec la Famille Salésienne et avec la Communauté Éducative et Pastorale*, en prenant soin de l'identité charismatique du PEPS, en stimulant la communauté salésienne dans son rôle spécifique d'animation, et en utilisant avec intelligence les moyens d'animation comme l'information salésienne et les expériences concrètes de partage (FSDB 544).

Plan communautaire pour la formation permanente

105. La Congrégation a consacré beaucoup d'énergie à la formation permanente tout en reconnaissant les difficultés rencontrées pour assumer cette responsabilité vocationnelle.⁶⁰ Chaque Province, par l'intermédiaire de la Commission pour la Formation, du Directoire Provincial et du Projet Provincial de Formation, offre des moyens et des propositions de forma-



tion pour les confrères individuels, pour les communautés et pour les Communautés Éducatives et Pastorales.

Cette structure provinciale aide les Directeurs et les communautés à formuler le projet communautaire local,⁶¹ y compris des propositions significatives pour la formation permanente. De cette façon, les confrères sont encouragés à grandir dans leur identité et leur vocation, et à promouvoir une culture de lecture, de réflexion et même d'écriture. Les secteurs qui peuvent être inclus dans le projet communautaire annuel (humain, spirituel, intellectuel et pastoral) doivent être adaptés aux contextes et aux situations concrètes. Le CG25, au numéro 57, suggère d'autres thèmes possibles : maturité humaine, relationnelle et affective ; identité chrétienne et salésienne ; approfondissement du Système Préventif ; formation au travail en équipe et à la mentalité de projets ; connaissance du contexte culturel et de la réalité des jeunes ; inculturation de l'Évangile et du charisme salésien.

À côté de ces thèmes, il y en a beaucoup d'autres, tels que la communication sociale et les sciences humaines, la mise à jour pastorale, la salésianité, la vie consacrée, la spiritualité... et, bien sûr, les besoins spécifiques de chaque communauté. Les confrères auront certainement besoin d'approfondir leur compréhension du monde numérique s'ils veulent accompagner les jeunes d'aujourd'hui et s'ils veulent faire un usage complet et approprié d'Internet et des technologies numériques comme moyen pour la nouvelle évangélisation.⁶²

Formation conjointe des Salésiens et des laïcs

106. La formation de ceux qui partagent la mission salésienne dans la Communauté Éducative et Pastorale est une priorité absolue. Plus l'attention et l'engagement communs de nos confrères et des laïcs seront importants, plus ils seront constructifs pour tous, à commencer par les premiers bénéficiaires de notre présence, les jeunes à qui nous sommes envoyés. C'est un mandat explicite des derniers Chapitres Généraux.⁶³



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Un des premiers objectifs que le Directeur poursuit avec les Conseils de la communauté salésienne et de la CEP est donc l'élaboration d'un plan de formation pour tous ceux qui partagent la mission salésienne, réaliste et harmonisé avec le PEPS et le projet annuel de la communauté salésienne.⁶⁴

Il y a aussi la nécessité de former les parents qui font partie de la CEP, conformément à la prise de conscience renouvelée du rôle fondamental de la famille dans la société et dans l'Église, soulignée par les deux Assemblées Synodales centrées sur la Famille et par l'Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia* qui s'en est suivie. Personne n'a une place plus importante que les parents dans le domaine de l'éducation.⁶⁵ C'est un domaine où devient très utile le travail en réseau entre communautés, équipes d'animation des Provinces et autres réalités ecclésiales et sociales : dans de nombreux endroits, les parents sont confrontés à des défis sans précédent et les communautés locales ont du mal à donner des réponses adéquates et à offrir une formation de qualité.

Les Directeurs des maisons de formation et leurs équipes formatrices ont un rôle particulier à jouer dans la formation conjointe des Salésiens et des laïcs. Des expériences significatives de croissance dans les valeurs fondamentales du charisme permettent à tous les participants de développer l'intérêt et la capacité de cheminer et de travailler ensemble. En plus des dons que nous avons en commun, comme le Système Préventif, il y a aussi beaucoup de domaines où les laïcs ont des dons et des compétences spécifiques à offrir aux jeunes Salésiens et vice versa.

Pour que ces processus soient efficaces, une bonne programmation est nécessaire au niveau provincial, sous la direction du Délégué à la Formation Provinciale et de la Commission Provinciale pour la Formation.



- Le Directeur guide la communauté dans l'élaboration réaliste du **projet communautaire** et dans sa vérification régulière, conformément aux directives de la Province.
- La communauté réfléchit sur la lettre du Recteur Majeur Pascual Chávez sur la Formation : **Vocation et Formation : un don et un devoir** (ACG 416), sur les orientations du Conseiller pour la Formation : La formation est permanente (ACG 425), et sur le chapitre 12 de la Ratio FSDB.
- Le Directeur et le Conseil local veillent à la qualité des **éléments de la vie communautaire qui contribuent à la formation permanente** : prière personnelle et lectio divina ; partage de réflexions sur les expériences pastorales, ecclésiales, et d'engagement civil et social ; « mot du soir » ; information constante sur les moyens d'approfondir ces thèmes, et des matériels bien choisis pour la lecture spirituelle communautaire (R 71).
- La communauté prend soin de la **bibliothèque** pour faciliter l'accès aux documents ecclésiaux, salésiens et pastoraux qui alimentent une mentalité de formation permanente.
- Conscients de leur besoin d'apprendre à entrer en relation avec les laïcs, les confrères participent avec eux à **des moments de formation commune**.
- Les Directeurs des communautés de formation veillent à ce que la formation conjointe de Salésiens et de laïcs ait déjà lieu **dès les années de la formation initiale**.
- Le Directeur et son Conseil favorisent la **participation active à diverses initiatives de formation** à différents niveaux : formation initiale, quinquennium, renouvellement de la fidélité vocationnelle pendant le temps de la maturité, préparation à bien vivre le troisième âge, initiatives pour les confrères aînés, initiatives spéciales à l'occasion des anniversaires de profession et d'ordination, préparation spécifique aux initiatives pastorales, etc.

Le directeur de la communauté religieuse salésienne

6.2 POUR LE DIRECTEUR LUI-MÊME

Le Directeur a aussi besoin d'une formation permanente et d'un accompagnement

107. En tant que frère parmi des frères, le Directeur a aussi besoin d'une formation permanente pour renforcer sa fidélité vocationnelle. Il prend soin de sa propre formation pour accomplir le service qui lui est confié, cherche un accompagnement personnel et élabore un projet personnel de vie, afin de ne pas être « un aveugle qui guide un autre aveugle » (cf. Lc 6, 39), mais un guide qui est à son tour guidé. Il a un fort sens d'appartenance à la Province et à la Congrégation ; il travaille en référence constante au Plan Organique Provincial (POP) et au Projet Éducatif et Pastoral Salésien Provincial (PEPS Provincial), et il sait pouvoir compter sur le Provincial et sur les différents Délégués pour l'encourager, le soutenir et lui indiquer des orientations.

L'une des difficultés les plus fréquemment partagées par les Directeurs est le manque de temps en raison d'une charge excessive de travail et de responsabilités. C'est un défi sérieux pour beaucoup, parfois extrêmement lourd à porter. Dans le discernement concernant la charge de Directeur, deux compétences sont particulièrement importantes et doivent être développées et renforcées : la capacité de déléguer et de partager les responsabilités et les tâches ; et la capacité de choisir les bonnes priorités, en faisant la distinction entre ce qui est important et ne peut être négligé, et ce qui est urgent, mais doit être traité d'une manière qui ne porte pas préjudice à ce qui est important. Il est intéressant de noter que ce conseil vient de Don Bosco lui-même, alors qu'il s'adressait aux Directeurs au cours du premier Chapitre Général de la Congrégation :

Dans le passé, deux choses entravaient le bon fonctionnement de la maison d'une manière particulière. 1° Le manque de personnel a fait que presque tout s'est accumulé sur les épaules du Directeur qui s'est alors retrouvé si débordé qu'il ne lui a pas été possible de faire



tout avancer dans l'ordre. Peu à peu, cet inconvé-
nient a diminué et diminue de plus en plus ; mais même maintenant
les choses ne sont pas encore tout à fait réglées. La règle de
base doit être la suivante : le Directeur doit agir en Directeur,
c'est-à-dire qu'il doit savoir faire agir les autres : il doit
veiller, prendre des dispositions mais il ne doit jamais faire
les choses directement. S'il ne trouve pas de gens vraiment
capables pour faire les choses, qu'il laisse faire ceux qui
sont moins habiles ; mais qu'il ne se mette pas à faire les
choses lui-même dans le but d'obtenir un meilleur résultat.
Il doit veiller à ce que tous fassent leur devoir, mais lui-
même ne doit prendre aucune part particulière. Ce faisant, il
aura le temps de faire ce que je crois n'avoir jamais réussi à
inculquer suffisamment moi-même. (MB XIII, 258)

Plan provincial pour la formation des Directeurs

108. Le Directeur est aussi profondément conscient que
l'esprit salésien et la mission salésienne sont partagés avec de
nombreux laïcs et membres de la Famille Salésienne, et que
le sujet de la mission est la Communauté Éducative et Pas-
torale en laquelle la communauté religieuse salésienne fait
partie du noyau animateur. Il sait que l'éducation et l'évan-
gélisation visent à préparer les jeunes à prendre leur place
dans l'Église et dans la société et à vivre leur vie comme
vocation à l'amour. Il est pleinement conscient du fait qu'il
existe aujourd'hui de nombreux acteurs de l'éducation, avec
les médias et le monde numérique en première ligne. Cha-
cun de ces facteurs a de fortes implications pour sa propre
formation et celle de la CEP.

Nos Chapitres Généraux reconnaissent, cependant, que les
Directeurs ne reçoivent bien souvent aucune préparation
préalable pour accomplir leur service et qu'ils ne sont pas
systématiquement accompagnés par la Province.⁶⁶ Il y a un
besoin, dans chaque Province, de réfléchir sérieusement à
cet égard et de prévoir un plan de formation pour les Direc-
teurs au niveau provincial ou régional, comme demandé par
le CG25, 65 et redit par le CG27, 69.10.

Une bonne planification de la Formation des Directeurs au



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

niveau de la Province est le gage d'une formation de qualité et fait éviter le risque de réunions des Directeurs consacrées principalement aux questions d'organisation et de gestion. Les Centres régionaux de Formation permanente constituent une aide précieuse pour la formation de qualité des Directeurs. La technologie numérique, qui facilite le travail en réseau et le partage des ressources, peut être d'un grand secours pour la formation des Directeurs.

Améliorer la façon dont sont effectués les consultations et le discernement pour le choix des Directeurs

109. La consultation requise par nos Règles (C 177, R 170) pour la nomination des Directeurs est une source d'information pour le Provincial et son Conseil concernant les besoins de la maison et ce que l'on attend du nouveau Directeur. Elle aide également le Directeur à identifier et à prendre à cœur les priorités et les besoins de la communauté et de l'œuvre.

Le partage de 2016 entre Directeurs, Conseils Provinciaux, communautés locales et confrères individuels pour la révision du Manuel du Directeur a mis en avant le désir d'améliorer les modalités des consultations et du discernement pour la nomination des Directeurs. « Dans les consultations, il y a besoin d'une meilleure méthode, basée sur de bons critères partagés, une connaissance plus approfondie de la situation des maisons et du confrère, avant de parvenir à une nomination. Une attention particulière devrait être accordée à la capacité des candidats potentiels de partager et de confier/déléguer des responsabilités à d'autres, ainsi qu'à leurs véritables compétences en *leadership*. »⁶⁷ De même, on souligne la nécessité de mieux préparer les nouveaux Directeurs – avec demande que des projets soient préparés au niveau régional – et que leur formation soit centrée surtout sur « l'accompagnement des confrères et des collaborateurs, l'animation communautaire, l'écoute active, la paternité spirituelle, la capacité à gérer les changements et les phases de transition. » Ces aspects sont considérés comme prio-



**Formation des
Directeurs : principaux
centres d'intérêt**

ritaires par rapport à d'autres questions administratives et de gestion. Toutes les régions ont également demandé avec insistance que les Directeurs soient capables de travailler en étroite collaboration avec la CEP, car « c'est le Directeur qui devrait coordonner et animer la communauté dans cette capacité de collaboration. »⁶⁸

110. En vue du plan provincial de formation des Directeurs et de leur projet personnel, voici les principaux centres d'intérêt sur lesquels attirer l'attention :

Vie spirituelle : la vie religieuse du Directeur (comme Salésien consacré, éducateur-pasteur-prêtre dans la communauté salésienne et dans la communauté éducative et pastorale), qui se reflète dans son projet personnel de vie.

Maturité humaine : connaissance de soi ; éléments de psychologie pour comprendre et guider les dynamiques communautaires, de groupe et personnelles ; éléments sur les relations humaines et aptitudes en fait de relations. Formation à l'hygiène mentale, à la patience, à la capacité à vivre positivement la solitude, les réactions critiques envers son action et la confrontation avec des confrères et autres personnes difficiles. Surmonter les défauts signalés par les confrères (éléments possibles d'autoritarisme, de cléricisme, de froideur dans les relations, de favoritismes, d'intérêts personnels, de soif de pouvoir, d'incapacité à prendre des décisions, de manque d'autorité...).

Animation spirituelle des confrères, des laïcs et des jeunes. Formation à l'accompagnement et au discernement.

Préparation en culture générale et connaissance de la culture des jeunes.

Vie consacrée, salésianité, pastorale, théologie...



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Formation au **style salésien de l'exercice de l'autorité** : communion ; coresponsabilité ; travail en réseau ; collaboration ; mentalité de projet ; harmonie avec le projet provincial ; animation de la dimension pastorale, avec l'éducation à la foi comme objectif de base.

Méthode d'animation et de gouvernance : fait autorité dans le *leadership* ; travail en équipe ; formation à la communication, à l'écoute, à l'animation de groupe (dans la communauté, dans les relations de travail, avec la CEP, avec la Famille Salésienne) ; mentalité de projet ; communion et partage des responsabilités ; gestion des conflits.

Thèmes spécifiques en fonction des circonstances et des problèmes à traiter, tant au niveau local que provincial.

Questions économiques, administratives et juridiques.

Entretenir de bonnes relations avec les **autorités civiles, les médias et les différents groupes** avec lesquels on est appelé à interagir.

Préparation à être **guide dans la formation** des confrères, des Conseils, des éducateurs et des jeunes.

Savoir intervenir dans des **situations particulières** (protection des mineurs, problèmes avec la justice, procès canoniques, confrères en situation irrégulière ou avec des comportements inadaptés à la vie consacrée...), conformément à ce qui est établi par la Province, et vis-à-vis des autorités civiles.

Formation et accompagnement des Directeurs par le Conseil Provincial

111. Quelques points que le Provincial et son Conseil doivent prendre en compte dans la formation et l'accompagnement des Directeurs :



Étude attentive des résultats des consultations pour la nomination des Directeurs, en tenant compte des trois *dimensioni* [*concentrazioni*] proposées par le Père Vecchi et répétées par le Père Chávez.

Accompagnement et proximité du Provincial et de son Conseil par des visites opportunément programmées, des rencontres, des entretiens...

Élaborer le **plan provincial pour la formation des Directeurs**, en tenant compte également des initiatives interprovinciales à cet égard.

Formation des Directeurs nouvellement nommés avec une variété d'approches (théorique, expérientielle...).

Rencontres périodiques entre Directeurs pour partager, renforcer le sens de participation au projet provincial commun, approfondir l'unité et la coresponsabilité, aborder des questions spécifiques, réfléchir ensemble, définir des orientations communes, planifier la formation des Directeurs. Le Provincial veille donc à la qualité de ces moments, afin d'en faire de véritables occasions de formation et pas seulement des réunions d'organisation.

Initiatives de **formation spirituelle spécifique** pour les Directeurs : retraites spirituelles, recollections, journées de salsérianité, pèlerinages sur les lieux de Don Bosco, expériences de formation en Terre Sainte...

Faire connaître chaque année les **orientations de la Province pour la protection et la sauvegarde des mineurs**.

En plus des **ressources déjà disponibles sur le réseau**, chaque Province peut créer un système de partage entre les Directeurs et le Conseil Provincial (courriel, revues électro-



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

niques, messages, groupe WhatsApp des Directeurs, matériel de réflexion...).

Formation préparatoire : préparation des confrères en formation initiale, spécialement des aspirants au sacerdoce, dans les domaines de l'animation communautaire et pastorale, du bon *leadership*, de la mentalité de projet, du travail en équipe, de la coresponsabilité dans le travail avec les laïcs qui partagent la mission salésienne.

Au niveau de la Congrégation

112. Au niveau de la Congrégation le Dicastère pour la Formation gère **un site Web à l'intention des Directeurs**, avec diverses ressources constamment mises à jour (textes, liens audio et vidéo, etc.). Une telle initiative peut également être répétée aux niveaux régional et provincial.





¹ Les trois dimensions, expérience spirituelle, fraternité et mission – en ces termes ou expressions similaires – structurent les documents ecclésiaux sur la vie consacrée (*Vita Consecrata, Faciem Tuam*) et aussi les réflexions du CG27, et nous les retrouvons déjà dans les Constitutions : « La mission apostolique, la communauté fraternelle et la pratique des conseils évangéliques sont les éléments inséparables de notre vie consacrée, vécus dans un unique mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères. » (C 3) Gardons cependant à l'esprit la forte unité de notre vie : notre consécration apostolique est une consécration apostolique où la mission et la consécration s'englobent, se définissent mutuellement et ne peuvent se réduire à des secteurs séparés dans la vie salésienne (cf. CG22, 20).

² FT 13a. VFC 50 dit la même chose : « L'autorité favorise et soutient la consécration au service total de Dieu : elle peut être regardée comme « servante des serviteurs de Dieu ». Elle a le devoir primordial de construire, avec les frères et les soeurs, des « communautés fraternelles en lesquelles Dieu soit cherché et aimé avant tout » (can. 619). Il est donc d'abord nécessaire que cette autorité soit une personne spirituelle, convaincue du primat du spirituel, pour la vie personnelle et la construction de la vie fraternelle, consciente que plus l'amour de Dieu croît dans les coeurs, plus les coeurs s'unissent entre eux. Sa tâche prioritaire sera donc l'animation spirituelle, communautaire et apostolique de sa communauté. »

³ CG27, 2-3, 35-36 ; RC 12-13. Voir aussi CV 86-90.

⁴ FT 13b : « L'autorité est appelée à garantir à sa communauté le temps et la qualité de la prière, veillant sur la fidélité quotidienne à celle-ci, bien conscient qu'on va à Dieu à petits pas, mais avec constance, chaque jour et de la part chacun, et que les personnes consacrées ne peuvent être utiles aux autres que dans la mesure où elles sont unies à Dieu. »

⁵ La Congrégation a investi beaucoup d'énergie dans la réflexion et l'animation de la vie de prière du Salésien : pour un exemple récent, voir la réflexion proposée par le Conseiller Général pour la formation, « *La vie comme prière* » (ACG 421, pp. 33-44 dans l'édition en langue française). De nombreuses analyses et documents, tels que CG25, 26. 30-31, nous ramènent à cette dimension fondamentale de notre vie. CG27, 1 dit : « Nous reconnaissons que le moment historique dans lequel nous vivons est un lieu de rencontre avec le Seigneur. Nous désirons, comme individus et comme communautés, donner le primat à Dieu dans notre vie, provoqués par la sainteté salésienne et par la soif d'authenticité des jeunes. Nous sommes davantage conscients que seule la rencontre personnelle avec Dieu – à travers sa Parole, les Sacrements et le prochain



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

– fait de nous des témoins signifiants et authentiques dans l'Église et dans la société. » En même temps, on reconnaît franchement les limites et les faiblesses : « Mais, en même temps, nous constatons que ce que nous sommes et ce que nous faisons n'apparaît pas toujours enraciné dans la foi, l'espérance et la charité, et n'indique pas clairement que l'initiative part de Dieu et que tout retourne à Lui. Parfois, l'Eucharistie n'est pas perçue ni vécue comme source et soutien de la communion, et l'on néglige trop souvent la prière en commun qui construit et renforce l'esprit fraternel. Ce sont les jeunes et leurs familles, en particulier, qui nous interrogent sur nos racines spirituelles et sur nos motivations vocationnelles, réveillant en nous l'identité de personnes consacrées et notre mission éducative et pastorale. » (CG27, 3)

⁶ Dans le procès de canonisation de Don Bosco, le Père Philippe Rinaldi a témoigné sous serment qu'il trouvait souvent Don Bosco, entre deux et trois heures de l'après-midi, plongé dans une prière profonde : MB XIX, 400. Voir aussi MB III, 31 et MB IV, 187.

⁷ *Fonti Salesiane* [Sources Salésiennes], 1001 ; 1055-1058 ; 1070-1073 ; 1101-1103 ; 1144-1146.

⁸ Abbé Giovanni Arata (1858 - 1878), voir http://www.donboscosanto.eu/oe/biografie_of_of_the_dead_salesians_in_the_the_years_1883_and_1884.php

Abbé Cesare Peloso (1860 - 1878), voir [http://www.donboscosanto.eu/oe/societa_of_san_francesco_of_sales_year_1879.php#_Toc228457543 {71} \[39\]](http://www.donboscosanto.eu/oe/societa_of_san_francesco_of_sales_year_1879.php#_Toc228457543 {71} [39]))).

Abbé Carlo Becchio (1844 - 1877), voir [http://www.donboscosanto.eu/oe/societa_of_san_francesco_di_sales_year_1879.php#_Toc228457543 {37\[5\]}](http://www.donboscosanto.eu/oe/societa_of_san_francesco_di_sales_year_1879.php#_Toc228457543 {37[5]})

⁹ RC 28-29 ; FT 19 ; CG27, 45.

¹⁰ C 95 ; ACG421, 34-44.

¹¹ C 45 ; CG26 55 74-76 ; Ivo Coelho, *Une attention renouvelée pour le Salésien Coadjuteur* in ACG 424, pp. 65-76 dans l'édition en langue française.

¹² FT13e : « *L'autorité est appelée à garder vivant le charisme de sa famille religieuse.* L'exercice de l'autorité implique aussi de se mettre au service du charisme de l'Institut d'appartenance, en le gardant avec soin et le rendant actuel dans la communauté locale ou dans la Province ou dans l'Institut tout entier, selon les projets et les orientations proposés, en particulier, par



les Chapitres généraux (ou réunions analogues). Cela exige que l'autorité ait une connaissance convenable du charisme de l'Institut, l'assumant surtout dans son expérience personnelle, pour ensuite l'interpréter en fonction de la vie fraternelle communautaire et de son insertion dans le contexte ecclésial et social. »

¹³ Le cri du Pape François « Ne nous laissons pas voler la communauté! » (EG 92) reflète le désir profond de l'Église, exprimé dans divers documents : *Vie fraternelle en communauté* ; *Repartir du Christ* ; *Faciem Tuam* ; *À Vin nouveau, Outres neuves*. Les textes de VFC 54-57, FT 22, etc. se réfèrent à des expressions concrètes de la vie fraternelle, en insistant pour que l'effort de construction de la fraternité se transforme en témoignage et engagement missionnaire, afin de rendre crédible cette forme de vie.

¹⁴ Voir FT 22 ; VFC 54-57.

¹⁵ Le CG27 parle des lumières et des ombres de notre vie fraternelle (8-21, 39-51) et propose des lignes d'action appropriées. On propose au Directeur des directives spéciales pour la réalisation de la prophétie de la fraternité : « Le Directeur est une figure centrale : plus qu'un gestionnaire, il est un père qui réunit les siens dans la communion et dans le service apostolique. » (CG27, 51) En convoquant la CG27, le Père Pascual Chávez a proposé une synthèse claire : « Le renouveau profond de notre vie religieuse et salésienne passe donc aussi par un renouveau profond de notre fraternité dans la vie communautaire. En cela, revêt une importance particulière le style d'animation et de gouvernement du Directeur, dans son rôle : d'autorité spirituelle, qui aide Les confrères dans leur cheminement de vocation, au moyen d'une animation communautaire vivante et intelligente, et d'un accompagnement personnel attentif ; d'autorité qui travaille à établir l'unité, en développant un climat de famille capable de favoriser un partage en frères et une action de coresponsables ; d'autorité pastorale qui guide et oriente toutes les personnes, toutes les actions et toutes les ressources vers les objectifs d'éducation et d'évangélisation qui caractérisent notre mission ; d'autorité qui sait prendre les décisions nécessaires et sait en assurer l'exécution. » (*Témoins de la radicalité évangélique*, ACG 413 p. 39 dans l'édition en langue française)

¹⁶ VFC 50 : « Une autorité qui réalise l'unité se soucie de créer le climat favorable au partage et à la coresponsabilité, suscite le concours de tous aux intérêts de tous, elle encourage les frères et soeurs à prendre leurs responsabilités et sait respecter celles-ci. “ Pour promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de la personne humaine (Can. 618)”, elle les écoute volontiers et favorise ainsi leur coopération au bien de l'Institut et



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

de l'Église (cf. Can. 618), elle pratique le dialogue et propose des moments opportuns de rencontre. Elle sait inspirer courage et espérance dans les moments difficiles, et regarder au loin pour indiquer de nouveaux horizons à la mission. Elle cherche à maintenir l'équilibre entre les différents aspects de la vie communautaire, entre prière et travail, apostolat et formation, tâches à accomplir et repos. L'autorité du supérieur et de la supérieure s'emploie à ce que la maison religieuse ne soit pas simplement un lieu de résidence, ni une juxtaposition de sujets conduisant chacun son histoire individuelle, mais une « vraie communauté fraternelle dans le Christ » (Can. 619).

¹⁷ Les indications du CG25, 15 peuvent s'avérer utiles ici :

La communauté locale (...) soigne les moments spécifiques de la vie communautaire : la prière commune, les assemblées, les recollections, la révision de vie, les scrutins, les Conseils, les temps de détente, la journée de la communauté. On y utilise les méthodes qui aident les confrères à :

- manifester la richesse des sentiments de leur propre vécu intérieur ;
- partager les préoccupations et les problèmes, les projets et les activités éducatives et pastorales ;
- pratiquer l'écoute, le dialogue, l'acceptation des différences et la correction fraternelle.

Le Père Pascual Chávez, dans la convocation du CG27, parle de certaines circonstances qui conditionnent les relations fraternelles en communauté et de la nécessité d'y répondre avec maturité et d'une manière cohérente avec notre identité religieuse.

La vie religieuse salésienne n'est pas concevable sans cette communion qui se concrétise dans la vie commune et dans la mission partagée. L'exigence de la fraternité naît du fait que nous sommes fils du même Père et membres du Corps du Christ ; la vie religieuse établit une authentique famille constituée de personnes qui partagent la même foi et le même projet de vie. D'un point de vue typiquement salésien, nous sommes appelés à établir et à vivre l'esprit de famille comme le voulait et le vivait Don Bosco.

Évidemment, comme dans d'autres domaines de la vie religieuse, ici aussi nous pouvons déterminer des risques, par exemple, celui de mettre en place un style de rapports purement fonctionnels ou hiérarchiques ou faussement démocratiques. Nos rapports doivent être des rapports fraternels et amicaux, qui portent à nous



aimer jusqu'à tout partager. Un tel critère nous fait voir que la communauté est bien comprise et vécue, quand elle se nourrit de communion et tend à la communion. Une communauté sans communion, où manque tout ce que celle-ci comporte d'accueil, d'appréciation et d'estime, d'aide réciproque et d'amour, se réduit à un groupe où se juxtaposent les personnes, alors qu'en fait elles sont laissées dans l'isolement. D'autre part, dans la vie religieuse, la communion sans communauté est une forme narcissique de vivre la vie, et, en conséquence, une contradiction, parce qu'elle est une forme subtile d'individualisme. De nos jours, les religieux doivent fournir un effort, grand et partagé, pour établir une communauté où la densité spirituelle, la qualité humaine et l'engagement apostolique de chacun des membres font en sorte que la vie soit vraiment bonne, belle et heureuse. En d'autres termes, sans qualité humaine, sans spiritualité vécue et sans don apostolique de soi, il n'y a pas de véritable fraternité. » (*Témoins de la radicalité évangélique*, ACG 413, pp. 37-38 dans l'édition en langue française).

¹⁸ Les indications de R 176 sont claires et nettes. L'Église indique que le service de l'autorité est appelé à promouvoir de diverses manières l'écoute, un climat propice au dialogue, la participation coresponsable à des engagements communs, l'attention portée à chaque confrère et à la communauté dans son ensemble, la capacité à promouvoir le discernement communautaire (cf. *Faciem Tuam*, 20).

S'ajoute un aspect important pour la communication et la communion de vie : « Il ne suffit pas de mettre en commun les biens matériels, mais, est encore plus significative la communion des biens et des capacités personnelles, des dons et des talents, des intuitions et des inspirations, et il est plus fondamental encore de promouvoir la mise en commun des biens spirituels, de l'écoute de la Parole de Dieu, de la foi : " Le lien unissant les frères est d'autant plus fort qu'est plus central et plus vital ce que l'on met en commun (cf. VFC 32) ". » (FT 20c)

¹⁹ *Lettre Apostolique du Pape François à tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée* (21 novembre 2014).

²⁰ CG27, 13-17 ; 39-51 ; 70-71.

²¹ FT 25 :



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

Tout cela implique que soit reconnue à l'autorité une tâche importante à l'égard de la mission, dans la fidélité à son propre charisme. Tâche qui n'est pas simple, ni exempte de difficultés et d'équivoques. Par le passé, le risque pouvait venir d'une autorité orientée en général vers la gestion des œuvres, avec le danger de délaisser les personnes ; aujourd'hui, au contraire, le risque peut venir de la crainte excessive, de la part de l'autorité, de heurter les susceptibilités personnelles, ou d'une dilution de compétence et de responsabilité qui affaiblit la convergence vers l'objectif commun et rend vain le rôle même de l'autorité. Cependant, l'autorité n'est pas seulement responsable de l'animation de la communauté, elle a aussi une fonction de coordination des diverses compétences en vue de la mission, dans le respect des rôles et selon les normes internes de l'Institut.

Le document (FT 25) indique d'autres aspects que les personnes exerçant l'autorité doivent garder à l'esprit : a) le supérieur encourage les personnes à assumer leurs responsabilités et respecte leur contribution et leur tâche, une fois qu'elles sont impliquées ; b) il les invite à confronter et à clarifier les différences d'opinion dans un esprit de communion ; c) il maintient un bon équilibre entre les différentes expressions de la vie consacrée ; d) il a toujours un cœur miséricordieux ; e) il a le sens de la justice et de la correction ; f) il favorise la collaboration avec les laïcs. »

²² XV^{ème} Assemblée du Synode Ordinaire des Évêques sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel », *Istrumentum Laboris* (2018), 2 ; cf. VC chapitre 9.

²³ CG26, 34, 38, 43, 48, 48, 106, 109.

²⁴ CdR 150-152. Le CG26 a consacré l'un des thèmes de sa réflexion et de sa proposition à la « nécessité de convoquer ». Le CG27, 75.1 rappelle ce service important que nous sommes appelés à rendre à tous les jeunes : « Développer la culture vocationnelle et le soin des vocations à la vie consacrée salésienne, en cultivant l'art de l'accompagnement et en préparant Salésiens et laïcs à devenir des guides spirituels des jeunes. » Voir aussi CV 86-90.

²⁵ FT 20b:

L'autorité devra se préoccuper de créer un climat de confiance, en promouvant la reconnaissance des capacités et des sensibilités de chacun. De plus, elle nourrira, avec



des mots et des faits, la conviction que la fraternité exige participation et donc information.

En plus de l'écoute, elle tiendra en estime le dialogue sincère et libre pour un partage des sentiments, des perspectives et des projets : dans ce climat, chacun pourra se voir reconnaître son identité et améliorer ses capacités relationnelles. Elle n'aura pas peur de reconnaître et d'accepter les problèmes qui peuvent facilement surgir du fait de chercher ensemble, de décider ensemble, de travailler ensemble, d'entreprendre ensemble les voies les meilleures pour réaliser une collaboration féconde. Au contraire, elle recherchera les causes des éventuelles difficultés et incompréhensions, sachant proposer des remèdes, dans la mesure du possible avec l'avis de tous. En outre, elle s'engagera à faire en sorte que soit surmontée toute forme d'infantilisme et à décourager une quelconque tentative d'éviter des responsabilités ou d'écarter de lourds engagements, de se refermer sur son propre monde et ses propres intérêts ou de travailler de manière solitaire.

²⁶ Les directives fondamentales données en FT 20 sont les suivantes : (b) créer un climat propice au dialogue, au partage et à la coresponsabilité ; (c) solliciter la contribution de tous à ce qui concerne tout le monde ; (d) au service des personnes et de la communauté.

²⁷ Cf. VN 19-21, 41-45 ; VFC 47-53. En référence à la mission, FT 25 dit :

Les défis que le temps présent pose à l'autorité sont multiples face à la tâche de coordonner les énergies en vue de la mission. Énumérons ici quelques-unes des tâches importantes dans le service de l'autorité :

a) L'autorité encourage à assumer les responsabilités et à les respecter quand elles sont assumées.

Les responsabilités peuvent effrayer certains. Il est donc nécessaire que l'autorité transmette à ses collaborateurs la force chrétienne et le courage pour affronter les difficultés, dépassant peurs et tentations à renoncer.

Elle s'empressera de partager non seulement les informations, mais aussi les responsabilités, s'engageant ensuite à respecter chacun dans sa juste autonomie. Cela comporte de la part de l'autorité un patient travail de coordination et, de la part de la personne consacrée, une sincère disponibilité à collaborer.



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

L'autorité doit « être présente » quand c'est nécessaire, pour favoriser chez les membres de la communauté le sens de l'interdépendance, qui est aussi éloignée de la dépendance infantile que de l'indépendance autosuffisante. Cela est le fruit de la liberté intérieure qui permet à chacun de travailler et de collaborer, de remplacer et d'être remplacé, d'être protagoniste et de donner sa propre contribution, même en se tenant en retrait.

Celui qui exerce le service de l'autorité se gardera de céder à la tentation de l'autosuffisance personnelle, de croire que tout dépend de lui ou d'elle ou qu'il n'est pas important ni utile de favoriser la participation communautaire, parce qu'il est mieux de faire un pas ensemble plutôt que deux (ou même plus) seul.

²⁸ Ces principes sont expliqués en MDS, 50-53 (autorité partagée et coresponsabilité dans le dialogue), 163-167 (climat de vraie coresponsabilité) et 133-156 (coresponsabilité et coordination pastorale). Le CG24, 106-148 indique les domaines d'engagement suivants : élargir la participation, promouvoir le partage des responsabilités et valoriser la communication.

²⁹ À cet égard, il est significatif de voir les perspectives éducatives présentes dans *Amoris Laetitia*, en particulier au chapitre VII. Ce sont une source d'inspiration pour tout type de leadership, spécialement pour nous, Salésiens, qui sommes appelés à être éducateurs et pasteurs, même dans la manière dont nous exerçons le service de l'autorité. « Si la maturité était uniquement le développement d'une chose au préalable contenue dans le code génétique, nous n'aurions pas beaucoup à faire. La prudence, le jugement sain et le bon sens ne dépendent pas de facteurs purement quantitatifs de croissance, mais de toute une chaîne d'éléments qui se synthétisent dans la personne ; pour être plus précis, au cœur de sa liberté. Il est inévitable que chaque enfant nous surprenne par les projets qui jaillissent de cette liberté, qui sortent de nos schémas, et il est bon qu'il en soit ainsi. L'éducation comporte la tâche de promouvoir des libertés responsables, qui opèrent des choix à la croisée des chemins de manière sensée et intelligente, de promouvoir des personnes qui comprennent pleinement que leur vie et celle de leur communauté sont dans leurs mains et que cette liberté est un don immense. » (AL 262)

³⁰ XV^{ème} Assemblée du Synode Ordinaire des Évêques sur « *Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel* », Document final (2018), 73-76.



³¹ Cf. FT 20e :

« Si le véritable discernement est réservé aux décisions les plus importantes, l'esprit de discernement devrait caractériser tout processus de décision qui engage la communauté. Et alors, il devrait toujours y avoir, avant toute décision, un temps de prière et de réflexion personnelle, ainsi qu'une série d'attitudes importantes pour décider ensemble ce qui est juste et ce qui plaît à Dieu. Voici quelques unes de ces attitudes :

– la résolution de ne rechercher rien d'autre que la volonté divine, en se laissant inspirer par la façon d'agir de Dieu telle qu'elle est manifestée dans les Saintes Écritures et dans l'histoire du charisme de l'Institut, et en ayant conscience que la logique évangélique est souvent “ inversée ” face à la logique humaine qui recherche le succès, l'efficacité, la reconnaissance ;

– la disponibilité à reconnaître que tout frère ou toute sœur a la capacité de percevoir la vérité, même si c'est partiellement, et, par conséquent, à accueillir leur avis comme médiation pour percevoir ensemble la volonté de Dieu, au point de savoir reconnaître les idées d'autrui comme meilleures que les siennes ;

– l'attention aux signes des temps, aux attentes des gens, aux exigences des pauvres, aux urgences de l'évangélisation, aux priorités de l'Église universelle et particulière, aux indications données par les Chapitres et les supérieurs majeurs ;

– la liberté par rapport aux préjugés, aux attachements excessifs à ses idées, à des modes de pensée rigides ou erronés, à des dispositions qui exacerbent la diversité des points de vue ;

– le courage de motiver ses idées et ses positions, mais aussi de s'ouvrir à des perspectives nouvelles et de modifier son propre point de vue ;

– la ferme résolution de maintenir l'unité en toutes circonstances, quelle que soit la décision finale.

³² MDS, 247-265 présente une histoire de la reddition de compte dans la vie salésienne depuis les débuts de la Congrégation et offre de nombreuses indications concrètes, tout en reconnaissant la situation de crise et le besoin



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

de renouvellement. CG25, 65 et CG27, 42 nous invitent à redécouvrir ce moyen d'animation salésienne. Une étude valable sur ce thème a été réalisée par PIETRO BROCARDO, *Maturare in dialogo fraterno. Dal rendiconto di Don Bosco al colloquio fraterno* [Mûrir dans le dialogue fraternel. De la reddition de compte (du temps) de Don Bosco à l'entretien fraternel], (Rome, LAS, 2000).

³³ MARCO BAY, *Giovani Salesiani e accompagnamento – risultati di una ricerca internazionale*, [Jeunes Salésiens et accompagnement – résultats d'une recherche internationale], Rome LAS, 2018.

³⁴ Les suggestions de FT 20a sur le service de l'écoute peuvent être appliquées à l'entretien avec le Directeur :

L'écoute est l'un des principaux ministères du supérieur, pour lequel il devrait être toujours disponible, surtout envers celui qui se sent seul et a besoin d'attention. Écouter, en effet, signifie accueillir inconditionnellement l'autre, lui faire une place dans son cœur. De cette façon, l'écoute fait apparaître l'affection et la compréhension, fait comprendre à l'autre qu'il est apprécié et que sa présence et son avis sont pris en considération.

Le responsable doit se souvenir que celui qui ne sait pas écouter son frère ou sa sœur ne sait pas non plus écouter Dieu, qu'une écoute attentive permet de mieux coordonner les énergies et les dons que l'Esprit a donnés à la communauté, et aussi de garder à l'esprit, dans les décisions, les limites et les difficultés de certains membres. Le temps consacré à l'écoute n'est jamais du temps perdu, et l'écoute peut souvent prévenir des crises et des moments difficiles, au niveau tant individuel que communautaire.

³⁵ MDS 1986, 264 :

L'entretien est protégé, de par sa nature même, par un secret strict : « Le Directeur doit bien se garder de dévoiler aux uns les défauts des autres, même quand il s'agit de choses qu'il connaît peut-être déjà par d'autres canaux. Il doit donner la preuve à ses subordonnés qu'il est capable de garder le secret de ce qu'ils lui ont confié. Une petite indiscretion à ce sujet suffirait à diminuer, et peut-être même à détruire entièrement, la confiance qu'ils ont placée en lui. » (Manuel du Directeur du Père Albera, 131).



Pour des raisons liées à ta charge, le Provincial peut te demander un avis sur tel ou tel confrère. En ce cas, tu donneras les informations avec objectivité et un grand sens de responsabilité. Mais leur source sera exclusivement la conduite extérieure du confrère concerné et ce que d'autres auraient pu rapporter à son endroit.

Les confidences de l'entretien sont protégées par un secret strict : nihil, nunquam, nulli [rien, jamais, à personne].

³⁶ MARCO BAY, *Ibid.*, 63, 98, 146, 201, 297, 319, 408.

³⁷ FT 13g :

L'autorité est appelée à accompagner le chemin de formation permanente. Un devoir que l'on doit considérer aujourd'hui de la part de l'autorité comme étant toujours plus important est celui d'accompagner sur le chemin de la vie les personnes qui lui ont été confiées. Cela, non seulement en offrant son aide pour résoudre d'éventuels problèmes ou surmonter de possibles crises mais aussi en prêtant attention à la croissance normale de chacun dans chaque phase et chaque période de l'existence, afin que soit garantie la « jeunesse de l'esprit qui demeure dans le temps » (VC 70) et qui rend la personne consacrée toujours plus conforme aux « sentiments qui furent dans le Christ Jésus » (Ph 2,5).

³⁸ C'est un sujet traité dans différents textes de la littérature salésienne : MDS, 265-278 offre des indications pour l'accompagnement et la direction spirituelle dans la vie salésienne, pour la formation initiale et permanente, en rappelant aussi l'expérience de Don Bosco et de la tradition salésienne. La FSDB, 260-263 met l'accent sur les caractéristiques de l'accompagnement et de la direction spirituelle dans la vie du Salésien.

³⁹ FSDB, 292 ; voir aussi la référence que la *Ratio indique* : ACS 244, 97.

⁴⁰ Voir le commentaire inédit du Dicastère pour la Formation du « Projet personnel de vie - Un chemin de fidélité créatrice vers la sainteté » (2003). Très utile est l'article de Giuseppe M. Roggia, « Le projet personnel de vie », in *Formation affective et sexuelle. Itinéraire pour les séminaristes et les jeunes consacrés et consacrées*, éd. P. GAMBINI, M.L. LLANOS et G. M. ROG-GIA (Bologne : EDB, 2017), 341-347.

⁴¹ F. CEREDA, *Le projet de la communauté salésienne. Processus de discernement*



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

et de partage, Lettre aux Provinciaux et à leurs Conseillers et Délégués pour la Formation, Rome 13/10/2002. Le CG25, 72-74 invite la communauté à avoir une vision commune et à partager les mêmes objectifs, et pas seulement à élaborer un programme en établissant simplement l'agenda et le calendrier de l'année.

La communauté s'habilité à travailler selon une mentalité de projet :

- En développant parmi les confrères une façon commune de voir le projet communautaire et en aidant chacun à découvrir et à mettre en valeur ses dons et qualités. La communauté accepte chaque confrère avec sa richesse et ses limites et détermine des rôles de coresponsabilité pour chacun.
- En vivant le projet comme un processus communautaire qui part du vécu des confrères. L'objectif n'est pas la simple rédaction finale du projet, mais surtout la mise en acte d'une confrontation continue sur des façons de voir, des valeurs, des attentes qui portent les confrères à « vivre et travailler ensemble » de façon effective.
- À travers des moments de dialogue (Assemblée des confrères, Conseil local), de discernement de la volonté de Dieu (temps de prière, écoute de la Parole de Dieu à travers la Lectio Divina, confrontation avec le Magistère de l'Église et de la Congrégation), en syntonie avec le Projet Organique Provincial, chaque communauté partage, élabore et évalue chaque année le chemin de son propre projet.
- En s'interrogeant en particulier sur les aspects suivants : Qui voulons-nous être aujourd'hui comme communauté locale ? Comment pouvons-nous, en tant que communauté locale, être présents de façon salésienne et religieuse, animer la CEP et donner un témoignage évangélique ? Quelles conséquences concrètes en dérivent pour la communauté ? Quels choix devons-nous faire maintenant ? De quelle formation personnelle et communautaire avons-nous besoin ? (CG25, 73)

⁴² *Ibid.*

⁴³ VFC 32 :



Les formes adoptées pour la communication des dons spirituels peuvent être diverses. Outre celles qui ont déjà été signalées (partage de la Parole et de l'expérience de Dieu, discernement communautaire, projet communautaire) (43), on peut rappeler aussi la correction fraternelle, la révision de vie et d'autres formes traditionnelles. Ce sont des façons concrètes de mettre au service des autres les dons que l'Esprit accorde abondamment et de permettre qu'ils se répandent dans la communauté pour l'édification de celle-ci et pour sa mission dans le monde.

FT 13g (Celui qui exerce le service de l'autorité est appelé à accompagner le cheminement de la Formation Permanente) :

Il sera donc de la responsabilité de l'autorité de maintenir élevé, chez chacun, le niveau de la disponibilité à la formation, de la capacité à apprendre de la vie, de la liberté de se laisser former les uns par les autres et de se sentir chacun responsable du cheminement de croissance d'autrui. Cela sera favorisé par l'utilisation des instruments de croissance communautaire transmis par la tradition et aujourd'hui toujours plus recommandés par ceux qui ont une expérience assurée dans le domaine de la formation spirituelle : partage de la Parole, projet personnel et communautaire, discernement communautaire, révision de vie, correction fraternelle.

⁴⁴ « ... l'autorité ne peut qu'être au service de la communion : un vrai ministère pour accompagner les frères et les sœurs vers une fidélité consciente et responsable. En effet, la confrontation entre frères ou sœurs et l'écoute des personnes individuelles deviennent un lieu incontournable pour un service de l'autorité qui soit évangélique. » (VN 41)

⁴⁵ XV^{ème} Assemblée du Synode Ordinaire des Évêques sur « *Les jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel* », Document final (2018) 118, et la citation en note de la Commission Théologique Internationale, *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, (2 mars 2018) 9 et 64.

⁴⁶ Voir C 179, 180, 186.

⁴⁷ CG27 15, 70.2 ; 88c.

⁴⁸ Voir la forte insistance sur la mission partagée avec les laïcs, dans la troisième partie de la lettre de convocation du CG28, du Recteur Majeur Ángel Fernández Artime (ACG 427).



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

⁴⁹ C 45 ; CG26, 76 ; ACG 424.

⁵⁰ Voir Ivo Coelho, *Une attention renouvelée pour le Salésien Coadjuteur*, ACG 424, pp. 65-76 dans l'édition en langue française, pour un compte-rendu du cheminement de la Congrégation et une réflexion sur le thème demandé par le CG27, 28, 69.7, et auparavant par le CG21 et le CG26. Voir MDS 169-171 pour les orientations fondamentales auxquelles le Directeur peut se référer afin de mettre en valeur les deux façons de vivre l'unique vocation salésienne et chaque confrère pour ce qu'il est.

⁵¹ « Durant toute la formation initiale, on accorde de l'importance non seulement aux études mais aussi aux activités pastorales propres à notre mission. Le stage pratique est une phase de confrontation vitale et intense avec l'action salésienne dans une expérience éducative et pastorale. Pendant ce temps, le jeune confrère s'exerce à la pratique du Système Préventif et, en particulier, à l'assistance salésienne. Accompagné par son Directeur et sa communauté, il réalise en lui la synthèse personnelle de son activité et des valeurs de sa vocation. » (C 115 ; cf. R 86, 96).

⁵² Voir VC 44 ; VFC 63 ; VN 47.

⁵³ CG26, 34 ; CG27, 69.4.

⁵⁴ ACG 377, 8. Voir aussi Guillermo BASAÑES, lettre du 11 novembre 2018 particulièrement adressée aux confrères âgés et malades de la Congrégation.

⁵⁵ Voir Francesco CEREDA, *Enquête préliminaire : notes pour la procédure*, ACG 425, pp. 23-25 dans l'édition en langue française, où il est fait référence au Vademecum à ce sujet, à envoyer aux Provinciaux.

⁵⁶ CIVCSVA, *Lignes directrices pour la gestion des biens dans les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique*, LEV 2014, 12.

⁵⁷ CIVCSVA, *Ibid.* 10

⁵⁸ Voir VC 69-71 ; VN 16-35 ; RdC 15 :

L'époque à laquelle nous vivons nous impose de repenser globalement la formation des personnes consacrées, qui ne se limite plus à une période de la vie. Non seulement parce qu'elles doivent devenir toujours plus capables de s'insérer dans une réalité qui change selon un rythme



souvent frénétique, mais aussi, et plus encore, parce que c'est la vie consacrée elle-même qui exige, de par sa nature, une disponibilité permanente chez ceux qui y sont appelés. En effet, si la vie consacrée est en elle-même « une appropriation progressive des sentiments du Christ » (VC 65), il semble évident que ce chemin ne pourra que se poursuivre tout au long de l'existence, pour engager toute la personne, son cœur, son esprit et ses forces (cf. Mt 22, 37), et la rendre semblable au Fils qui se donne à son Père pour l'humanité. Ainsi conçue la formation n'est plus seulement un temps pédagogique de préparation aux vœux, mais elle représente une façon théologique de penser la vie consacrée, qui constitue en soi une formation jamais achevée, une « participation à l'action du Père qui, par l'Esprit, développe dans le cœur... les sentiments du Fils » (VC 66). Il sera alors important que toute personne consacrée soit formée à la liberté d'apprendre pendant toute son existence, à tout âge et toute saison de la vie, dans tout milieu et tout contexte humain, de toute personne et de toute culture, afin de pouvoir s'instruire à partir de tout fragment de vérité et de beauté qui se trouve autour d'elle. Mais elle devra surtout apprendre à se laisser former par la vie quotidienne, par sa communauté et par ses frères et sœurs, par les choses de tous les jours, ordinaires et extraordinaires, par la prière et le travail apostolique, dans la joie et dans la souffrance, jusqu'au moment de sa mort.

⁵⁹ En plus du chapitre 12 de FSDB, voir également ACG 416, pp. 3-57 et les lignes directrices indiquées in ACG 425, pp. 26-40 (dans l'édition en langue française).

⁶⁰ CG25, 49-54 ; CG27, 7-8, 36 ; pp. 26-40 (dans l'édition en langue française).

⁶¹ FSDB 543, 553. FSDB 543 fait quelques suggestions pour le soin de la formation permanente dans la communauté locale:

Voilà quelques points d'attention qui contribuent à faire réellement de la communauté le lieu de la formation permanente :

- Créer dans la communauté un milieu et un style de vie et de travail qui favorisent la croissance comme personnes et comme communauté : l'esprit de famille dispose à la rencontre, à l'écoute et au dialogue, crée une mentalité



Le directeur de la communauté religieuse salésienne

de recherche et de discernement en commun qui met à profit l'expérience de tous et porte à apprendre dans l'expérience de chaque jour ; un climat de foi et de prière renforce les motivations intérieures et dispose à les vivre dans la radicalité évangélique et l'abnégation apostolique ; une bonne organisation du travail ensemble, du projet communautaire et pastoral et des évaluations favorise chez le Salésien un processus de révision de ses attitudes de vie religieuse et de ses méthodes de travail, ainsi que la relance de la qualité de la vie et de la mission.

- Mettre à profit tous les temps, les moyens et les aspects qu'offre la vie communautaire pour favoriser la formation permanente : les temps de prière communautaire comme la méditation, la lecture spirituelle, le « mot du soir », les recollections mensuelles et trimestrielles ; les moments d'évaluation, de participation et de coresponsabilité (parmi lesquels, en particulier, la journée de la communauté) ; la communication avec la communauté provinciale et avec la Congrégation, et l'accueil des encouragements et des orientations qui en proviennent ; l'information, les lectures et une bibliothèque à jour.

- Établir un programme annuel de formation permanente.

- Assurer la formation ensemble dans la communauté éducative et pastorale par des rencontres de réflexion, de programmation et d'évaluation, et les activités partagées avec d'autres membres de la Famille Salésienne.

- Offrir à qui en a besoin la possibilité de fréquenter des moments ou des programmes spécifiques de recyclage et de mise à jour (activités, expériences, cours, etc.).

⁶² XV^{ème} Assemblée Ordinaire du Synode des Évêques, « *Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel* », Instrumentum Laboris (2018), 34-35 ; 57-58.

⁶³ CG24, 13, 55, 101, 103, 136-148 ; CG25, 26, 31, 39, 46, 46, 50, 57, 60, 70, 80 ; CG26, 10, 11, 24, 38, 39, 49, 68, 101, 111 ; CG27, 15, 67, 71 ; Lettre de convocation du CG28, 2.3.3 : « *Formation conjointe Salésiens-laïcs* » en ACG 427, 27-28. Voir aussi le discours du Recteur Majeur, le Père Ángel Fernández Artime, à la clôture du CG27, concernant la septième clé pour interpréter les réflexions du CG27 : « Avec les laïcs dans l'urgence de la mission partagée » in ACG 418, pp. 135-136 (dans l'édition en langue française).



⁶⁴ CdR, 125 :

On a la confirmation de l'insuffisance des parcours de formation qui sont centrés unilatéralement sur les contenus ou sur l'acquisition de compétences et de techniques professionnellement valables. Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il est important que l'éducateur soit impliqué dans la tâche éducative avec toute sa personne : les savoir-faire dans la communication et dans l'éducation doivent s'enraciner dans son identité et dans un cheminement personnel réel. On peut posséder toutes les informations, on peut dominer les méthodologies et les didactiques mises à jour et faire preuve de ressources et de professionnalisme : mais le processus de formation professionnelle des éducateurs salésiens passe, à la fin, par la mise en jeu de leur identité et le don de leur témoignage, dans le modèle d'identification et dans la trajectoire de leur formation personnelle. La vocation au service éducatif requiert la capacité de s'interroger ou de se laisser interroger sur ses convictions, ses motivations et ses attentes : se connaître enlève la peur et renforce l'identité de la personne.

⁶⁵ Voir chapitre VII d'*Amoris Lætitia* : « Renforcer l'éducation des enfants ».

⁶⁶ CG25, 54, 64, 65 et CG27, 14, 51.

⁶⁷ À partir de la collecte des données régionales présentées lors du deuxième Séminaire International tenu à Rome, du 26 au 31 mai 2017, pour la révision du Manuel du Directeur.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Utile dans ce contexte : MB XIII, 258 ; Les recommandations de Don Rua aux Directeurs pendant le IXème Chapitre Général (1902) in *Lettres circulaires de Don Michel Rua aux Salésiens*, Direction Générale des Œuvres Salésiennes, Turin 1965, 323-325 ; CG21 (1978) sur le Directeur (cf. 46-57) et sur la CEP (cf. 63-67).

⁷¹ ACG 372, 30-31 ; CG27 p. 84 (dans l'édition en langue française).





**Partie III :
Le Directeur
et la mission
salésienne
partagée**

Un
cœur vaste
comme
le sable sur
le rivage
de la mer



Mer, barques, filets... Le premier appel de Pierre par Jésus se produit alors qu'il s'active à la pêche (Lc 5) ; et il en est de même lors de son appel pour un nouveau départ quand le Ressuscité, sur le même lac de Galilée, lui demande d'être, sans limites, le berger de ses brebis, dont nous faisons déjà partie nous aussi (Jn 21). La mission salésienne partagée requiert des horizons aussi larges et une grande confiance dans le Royaume de Dieu qui continue de croître, et dont la communauté salésienne, animée par le Directeur, est un simple instrument avec beaucoup d'autres personnes, à commencer par les jeunes eux-mêmes, en qui l'Esprit de Dieu est présent et travaille, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église.



7. LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET PASTORALE

La CEP et le PEPS, fruits de la réflexion postconciliaire

113. La Communauté Éducative et Pastorale (CEP) et le Projet Éducatif et Pastoral Salésien (PEPS) ont été largement traités dans le *Cadre de Référence* (CdR) pour la Pastorale Salésienne des Jeunes, et nous n'entendons pas répéter ce qui a déjà été dit de façon complète dans ce document. Nous soulignons ici le fait que le Directeur et la communauté salésienne sont aujourd'hui appelés à réaliser le projet apostolique salésien au sein de la CEP.¹

7.1 LA CEP ET LE PROJET ÉDUCATIF ET PASTORAL

7.1.1 La compréhension actuelle du Système Préventif

Le sujet de la mission salésienne est la Communauté Éducative et Pastorale

114. Le sujet de la mission salésienne aujourd'hui est la CEP. C 47 nous dit : « Nous réalisons dans nos œuvres la communauté éducative et pastorale. Elle associe, dans un climat de famille, jeunes et adultes, parents et éducateurs, au point de devenir une expérience d'Église, révélatrice du dessein de Dieu. Dans cette communauté, les laïcs, associés à notre travail, apportent la contribution originale de leur expérience et de leur style de vie. Nous accueillons et suscitons leur collaboration et nous leur offrons la possibilité de connaître et d'approfondir l'esprit salésien et la pratique du Système Préventif. Nous favorisons la croissance spirituelle de chacun... ».

C'est le Conseil de la CEP qui rédige le PEPS local en conformité avec le PEPS Provincial (R 4).

Le PEPS et la CEP sont des éléments significatifs pour comprendre et vivre le Système Préventif aujourd'hui, suite au renouveau que la Congrégation réalise surtout depuis Vatican II. CEP et PEPS, précédemment proposés au CG21,



Le directeur et la mission salésienne partagée

Le CG24 est le cœur du Magistère salésien postconciliaire, notre réponse charismatique à l'« ecclésiologie de communion »

ont été établis au CG22, en même temps que l'approbation des Constitutions et Règlements, et ont été illustrés et inclus plus en détail au CG24.

115. Le CG24, dont le titre est déjà tout un programme en soi – « *Salésiens et laïcs : communion et partage dans l'esprit et la mission de Don Bosco* » – est le cœur du magistère salésien post-conciliaire, notre réponse charismatique à l'« ecclésiologie de communion » de Vatican II. Ce Chapitre, s'appuyant sur la tradition, recueille le meilleur de ce qui a été produit et se projette vers l'avant pour offrir un nouveau style de pensée et d'action apostoliques et communautaires. Les deux principaux éléments de ce nouveau style sont les personnes engagées dans la mission (CEP) et le projet partagé (PEPS). Le *Cadre de Référence* pour la Pastorale Salésienne des Jeunes y consacre deux chapitres d'un grand intérêt : le chapitre 5 sur la CEP et le chapitre 6 sur le PEPS. Avec le chapitre 4 sur le Système Préventif comme expérience spirituelle et éducative, ces chapitres forment l'épine dorsale de notre charisme aujourd'hui.

Les racines du renouveau, qui se sont comme matérialisées au CG24, sont déjà présentes chez Don Bosco qui a mis en marche un vaste Mouvement de personnes avec la mission d'éduquer et d'évangéliser les jeunes. En même temps, le Chapitre est aussi un nouveau point de départ et un point de non-retour, le seul modèle opérationnel « praticable dans les conditions actuelles » (CG24, 39). Malheureusement – comme l'observe le Recteur Majeur, Père Ángel Fernández Artime, dans la lettre de convocation du CG28 – la réception de ce Chapitre a été irrégulière dans la Congrégation, avec des résistances significatives à assumer le modèle de l'Église comme communion proposé par le Concile Vatican II (ACG 427, pp. 24-32 dans l'édition en langue française).



7.1.2 La nécessaire inculturation du Système Préventif

Une même mission réalisée dans des contextes différents

116. Aujourd'hui, la compréhension et la mise en œuvre du Système Préventif implique son inculturation. La Congrégation a pris progressivement conscience de la variété des contextes où elle opère dans le monde, même si cette reconnaissance ne s'est pas toujours immédiatement traduite dans les modes de pensée et dans les déclarations qui en découlent.

Partons d'un très beau texte tiré des premiers paragraphes du texte final du CG24.

La mission est unique, mais ses réalisations sont aussi variées que les situations et les contextes historiques, géographiques, religieux et culturels où vivent les jeunes. Le Projet Éducatif et Pastoral Salésien (PEPS) est, sous toutes les latitudes et dans toutes les cultures, la médiation historique et le moyen d'action de la même mission. Le projet n'est donc pas un fait technique, mais un cadre culturel auquel il faut sans cesse se référer, et qui est exigé par la nécessité d'inculturer le charisme. Il est élaboré et réalisé dans chaque œuvre salésienne par une communauté que nous appelons communauté éducative et pastorale (CEP). Celle-ci est constituée par l'ensemble de ceux (jeunes et adultes, parents et éducateurs, religieux et laïcs, représentants d'autres institutions ecclésiales et civiles, et même adeptes d'autres religions, hommes et femmes de bonne volonté) qui travaillent ensemble pour l'éducation et l'évangélisation des jeunes, spécialement des plus pauvres. (CG24, 5)

Suscité dans l'Église pour le monde, le charisme salésien doit s'incarner dans les diverses situations culturelles pour mettre en œuvre ses potentialités de servir les jeunes et les milieux populaires. Dans les diverses cultures qu'il rencontre, il peut manifester sa vitalité et acquérir des caractéristiques nouvelles et enrichissantes. (CG24, 6)

Le Cadre de Référence sur l'inculturation du Système Préventif

117. Cette fenêtre ouverte par le CG24 est reprise et confirmée dans son contenu de différentes manières par le CdR :



Le directeur et la mission salésienne partagée

- *La mission salésienne est une* : elle consiste à évangéliser et à éduquer, bien convaincus que la vie en plénitude et le bonheur de l'être humain sont le dessein de Dieu pour tous, que la vocation de chaque personne est d'aimer jusqu'au don de soi (CdR 51-53 ; cf. *Instrumentum Laboris* du Synode 2018).
- *La mission peut s'incarner dans différentes cultures et traditions religieuses*. En fait, le Système Préventif s'est déjà incarné en divers continents, dans des contextes multiculturels et multireligieux (CdR 79).
- *La CEP est à la fois sujet et objet de notre engagement éducatif et pastoral* (CdR 108).
- *La CEP est plus une manière salésienne d'animer qu'une nouvelle structure* ou une simple façon d'organiser notre travail. C'est reconnaître que l'éducation se réalise au sein d'une communauté, dans un réseau de relations significatives (CdR 109).
- *La CEP est une communauté organisée en cercles concentriques* avec les jeunes au centre, et qui comprend la communauté religieuse salésienne, les familles, les laïcs dans différents rôles et les membres de la Famille Salésienne (CdR 110).
- *La CEP est une expérience d'Église*. Le Système Préventif, même appliqué par un individu, ne peut que se référer au modèle éducatif de la CEP, et devient donc lui-même une profonde expression de communion. Vécu autrement, il perdrait son efficacité éducative (C 44-48 ; R5 ; CdR 108).

PEPS : outil concret pour l'inculturation du charisme salésien et de la mission salésienne

118. Évidemment, la CEP est une expérience vivante de l'Église *dans un contexte particulier*. C'est une communauté ouverte à tous et qui collabore avec tous, avec l'Église locale et avec toutes les forces du territoire qui travaillent pour le bien des jeunes. Elle existe dans des contextes en majorité chrétiens mais aussi post-chrétiens, multireligieux et mul-



ticulturels. Dans certains endroits, elle comprend principalement des collaborateurs laïcs chrétiens, et en d'autres, il y a une présence significative de personnes appartenant à des cultures et croyances différentes (CdR 113).

CG24, 184 dit :

Nous pouvons inviter des laïcs de diverses croyances à collaborer avec nous dans le projet éducatif qui peut s'appliquer à diverses situations et cultures : « *L'aspect de la transcendance religieuse, pilier de la méthode pédagogique de Don Bosco, est applicable à toutes les cultures et peut s'adapter avec fruit aux autres religions non chrétiennes.* » (luvenum Patris, 11) « C'est surtout là [en territoires de première évangélisation] qu'il sera possible d'agir avec efficacité, même avec des laïcs qui n'appartiennent pas à l'Église catholique, à condition de savoir vivre pleinement l'expérience de Don Bosco et d'en repenser intégralement le Système éducatif ainsi que l'esprit apostolique. (Message de Jean-Paul II au CG24)

Dans chaque situation, donc, la CEP est une présence de l'Église, une expérience de communion qui reflète cette communauté d'amour qu'est la Très Sainte Trinité.

Le CG21 avait demandé de repenser et d'actualiser le Système Préventif « avec ses artisans, ses contenus, sa fin, son style, ses moyens dans les divers milieux où nous travaillons. » (CG21, 14) Il s'agit de quelque chose dont le Manuel du Directeur de 1986 s'était fait l'écho, dans son appel à mener à bien la mission dans le Système Préventif « dans une nouvelle compréhension et mis à jour » (MSD 109ss). Le CG24 déclare, comme nous l'avons vu plus haut, que le PEPS est la *médiation historique et l'instrument pratique* pour l'inculturation et la contextualisation du charisme salésien et de la mission (CG24, 5). C'est vrai pour le PEPS provincial, mais encore plus pour le PEPS local, car il est élaboré dans chaque CEP particulière, en tenant compte de la diversité de ses membres.

Le directeur et la mission salésienne partagée

L'inculturation et le monde numérique

119. Une forme d'inculturation plus qu'urgente aujourd'hui concerne la culture numérique, globale, omniprésente et transversale.

Le CG27 appelle fortement à être proactif dans ce domaine.² Cette même invitation a été réitérée par le Synode sur « Les jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel ».³

Une réponse efficace exige un bon réseautage [travail en réseau]. La CEP est certainement l'un des lieux où élaborer des réponses éducatives et évangélisatrices significatives aux défis posés par notre temps hyper-connecté, en valorisant l'immense potentiel offert par le monde numérique.

La CEP elle-même peut trouver de l'aide dans un échange actif et fructueux d'expériences au sein de la communauté provinciale, aux niveaux régional et interrégional, dans la Famille Salésienne, avec différentes réalités ecclésiales et œcuméniques, et avec d'autres structures dédiées à l'éducation et au bien-être authentique des jeunes. Don Bosco était un grand maître dans l'art d'accueillir et d'utiliser toutes sortes d'énergies positives pour « en sauver le plus possible ». Son exemple nous pousse « à suivre le mouvement de l'histoire et à l'assumer avec la créativité et l'équilibre du Fondateur » (C 19).

7.1.3 Le Conseil de la CEP et le Conseil de l'Œuvre

Là où il y a plusieurs CEP, les représentants des Conseils des CEP font partie du Conseil de l'Œuvre

120. Dans les œuvres complexes qui comptent des domaines d'activité différents (paroisse, école, internat universitaire, jeunes en difficulté), il est possible d'avoir différentes CEP. S'il n'y a qu'une seule CEP, il n'y aura qu'un seul Conseil de la CEP. S'il y a plusieurs CEP, chacune aura son propre Conseil, et il y aura un Conseil de l'Œuvre qui sera composé de représentants des Conseils des CEP.

Il est facile d'imaginer que le rôle du Directeur augmente en



complexité proportionnellement à la complexité de l'Œuvre. De plus, s'il y a des laïcs qui partagent notre mission à la tête de différents secteurs, ce seront souvent des personnes d'une grande compétence et d'un grand professionnalisme. Tout en accordant à ces éléments l'importance qu'ils méritent, le véritable partage des responsabilités est le résultat de nombreux autres facteurs, dont la personnalité du Directeur et les modèles culturels dominants concernant l'autorité.

Il est évident qu'un effort sérieux de formation est nécessaire, y compris la formation conjointe des Salésiens et des laïcs, afin de réduire l'impact négatif possible des facteurs personnels et culturels. Mais il est aussi utile, comme l'a judicieusement demandé le CG24, de définir précisément la tâche spécifique du Directeur salésien au sein du Conseil de la CEP et du Conseil de l'Œuvre (CG24, 161). Cette clarification et cette définition précise des rôles incombent au Provincial et à son Conseil, en dialogue avec la communauté salésienne locale (CG24, 169).

- Le Directeur participe aux initiatives au niveau de la Province pour la **formation des Directeurs**.
- Avec les Conseils de la maison et de la CEP, il étudie le **Cadre de Référence pour mieux comprendre la CEP et le PEPS** comme outils d'intégration et de contextualisation du Système Préventif.
- **Quel que soit le contexte** – chrétien, postchrétien ou multireligieux – le Directeur avec son Conseil **encourage la CEP**, dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de créativité.
- Sensibiliser les membres de la CEP au fait qu'aujourd'hui **l'inculturation implique d'apprendre à vivre dans le monde numérique**, afin de pouvoir accompagner les jeunes, en utilisant cette nouvelle approche de la vie comme un terrain fertile pour l'évangélisation.

Le directeur et la mission salésienne partagée

7.2 LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE SALÉSIENNE DANS LA CEP

7.2.1 Le noyau animateur

Le noyau animateur est composé de personnes qui partagent notre spiritualité et notre mission

121. L'article R 5 des Règlements Généraux requiert que la communauté religieuse salésienne soit le noyau animateur de la CEP. À cet égard, le CG25 souligne que « Le noyau animateur de la CEP se compose toujours davantage aussi d'autres sujets (jeunes, laïcs, membres de la Famille Salésienne, représentants de l'Église locale et du territoire), qui partagent notre spiritualité et notre mission en s'engageant dans l'animation. » (CG25,70) Il poursuit en disant que la communauté salésienne, bien que ne s'identifiant pas au noyau animateur, est *une partie significative du noyau animateur* de la CEP, son point de référence charismatique.⁴ Ce développement a été préparé par l'élargissement du noyau animateur que le Père Vecchi avait déjà présenté dans sa lettre de 1998 « Experts, témoins et artisans de la communion. La communauté salésienne-noyau animateur » (ACG 363).

Qu'entendons-nous par « noyau animateur » ? C'est un groupe de personnes qui s'identifient avec la mission, le Système éducatif et la spiritualité de Don Bosco, et qui assument de façon solidaire la tâche d'inviter, de motiver, et d'associer tous ceux qui s'intéressent à une œuvre, pour former avec eux la communauté éducative et réaliser un projet d'évangélisation et d'éducation des jeunes.⁵

Le *Cadre de Référence* indique clairement que tous les Salésiens et laïcs de la CEP – implicitement aussi les parents et les jeunes – participent à son animation, mais que certains ont la tâche spécifique d'encourager la contribution de tous, de s'occuper de la qualité et de la coordination de l'animation, en prêtant une attention particulière à l'identité salésienne et à la qualité de l'éducation et de l'évangélisation. Ces personnes forment le noyau animateur de la CEP (CdR 125).



Le noyau animateur, un facteur clé qui détermine le bon fonctionnement de la CEP

122. Le noyau animateur – ou le Conseil de la CEP – est la clé du bon fonctionnement de la CEP. Il est donc important de garantir la qualité spirituelle, la compétence éducative et la passion pastorale de ce noyau. Tout changement dans la qualité du noyau animateur détermine des changements dans l'ensemble de la CEP, et par conséquent dans son impact sur le territoire et sur l'Église locale.⁶

Même en cas de difficultés de toutes sortes, l'attention et l'importance qu'il convient d'accorder à la qualité du Conseil de la CEP peuvent être véritablement décisives pour le bon fonctionnement de l'activité. Lorsqu'il n'est pas possible de planifier avec l'ensemble de la CEP, cette planification peut se faire au sein du noyau animateur ou même seulement avec ses membres les plus disponibles. Si le PEPS ne peut pas être mis en œuvre au niveau de l'œuvre dans son ensemble, on peut toujours créer des processus d'apprentissage pour favoriser la croissance de groupes plus restreints de personnes.⁷ Enfin, il faut rappeler que la formation se fait aussi directement par l'action : « ... le premier et le meilleur moyen de se former et de former au partage et à la coresponsabilité est le fonctionnement correct de la CEP » (CG24, 43).

Bref, un noyau animateur stable et bien formé, capable de penser, d'évaluer et de planifier avec un bon rythme de travail et de réunions, est la clé du bon fonctionnement de la CEP.

7.2.2 Les différentes formes de relation entre la communauté salésienne et l'œuvre

Diversité des situations

123. Nous sommes confrontés à une grande variété de situations concernant la relation entre la communauté salésienne et l'œuvre :

A. Œuvres confiées conjointement à la communauté salésienne et aux laïcs.



Le directeur et la mission salésienne partagée

B. Œuvres confiées à des laïcs sous la direction de la Province.⁸

Il est important de garder à l'esprit qu'il n'existe pas de troisième modèle, celui formé « seulement par les Salésiens », qui était plutôt la seule possibilité avant Vatican II.

A. Œuvres confiées conjointement à la communauté salésienne et aux laïcs

Le rôle de la communauté salésienne dans le noyau animateur

124. Dans les œuvres confiées conjointement à la communauté religieuse salésienne et aux laïcs, la communauté est une partie importante du noyau animateur de la CEP et sert de modèle inspirant pour l'identité pastorale de ce noyau. La communauté salésienne offre le témoignage de la vie religieuse, préserve l'identité charismatique salésienne par sa présence auprès des jeunes, favorise l'esprit de famille et participe à l'élaboration du PEPS. Elle favorise la communion, la participation et la collaboration. Elle assume la responsabilité première de la formation spirituelle, salésienne et vocationnelle (CG24, 159).

Un tel niveau de partage de l'esprit et de la mission de Don Bosco avec les laïcs marque une nouvelle étape dans le développement de notre charisme. D'où la nécessité, pour la communauté religieuse salésienne, de reconsidérer et d'assumer pleinement son rôle, relativement nouveau, au sein de la CEP. Dans les contextes où la CEP doit encore se développer, la communauté salésienne est appelée à créer des passages : de sa responsabilité exclusive des œuvres aux laïcs comme collaborateurs, enfin au partage effectif des responsabilités avec les laïcs qui partagent la mission salésienne, en prenant à cœur leur formation pastorale et spirituelle (CdR 266-267). Il s'agit de passer radicalement d'une structure d'autorité pyramidale à un style d'une plus grande participation où les relations et les processus personnels sont de la



plus haute importance. En outre, l'autonomie du Conseil de la CEP/Œuvre doit être garantie, conformément au principe de subsidiarité et de décentralisation tel qu'il est exprimé dans C 124.

L'autorité de tout type et niveau de décentralisation laisse à l'initiative des organes inférieurs et des individus ce qui peut être décidé et mis en œuvre par eux en fonction de leurs compétences respectives. Cela valorise ainsi davantage les personnes et les communautés, et cela permet un engagement plus réel. Le principe de subsidiarité comporte une décentralisation qui, tout en préservant l'unité, reconnaît une autonomie appropriée et une répartition équitable des pouvoirs entre les différents organes directeurs.⁹

La Province définit la teneur de la relation entre la communauté salésienne et la CEP

125. La forme concrète de la relation entre la communauté salésienne et l'œuvre, ou les secteurs de celle-ci, ne peut se réduire à un modèle unique (CG26, 120). Dans certains cas, le *Cadre de Référence* recommande que l'identité salésienne et la coordination du travail relèvent de la responsabilité de la Province, tandis que la communauté locale, souvent en nombre réduit de personnes, peut confier aux confrères salésiens l'animation pastorale, la formation et l'accompagnement du personnel, selon les critères proposés par le CG24, 164, en collaboration, quand c'est possible, avec les membres de la Famille Salésienne (CdR 271). Dans tous les cas, la relation précise entre la communauté salésienne et l'œuvre, ainsi que la manière dont s'exerce l'autorité du Directeur, doivent être codifiées dans le PEPS provincial et local.

Ainsi, chaque Province définit et conçoit des voies qui favorisent la meilleure collaboration possible entre les communautés salésiennes et les CEP, en contextualisant les orientations en fonction des différents contextes sociaux et des particularités de chaque contexte et activité. Des orientations claires doivent être données pour régir les rapports entre le Conseil local et le Conseil de la CEP, entre Direc-



Le directeur et la mission salésienne partagée

teurs de communautés salésiennes et Directeurs d'œuvres, Directeurs scolaires [en France : « chefs d'établissements »], chefs de secteur et autres personnes occupant des postes clés ; entre délégués provinciaux et animateurs locaux.

Au cours de la visite provinciale, un protocole d'accord spécifique peut être établi afin d'encourager la meilleure coopération possible tout en respectant pleinement l'autonomie des différentes personnes et instances impliquées dans l'activité.

- La communauté salésienne se prépare à son **rôle dans le noyau animateur de la CEP** en étudiant, réfléchissant et assimilant les **documents et orientations pertinents de la Congrégation** (y compris CG24 et CdR, mais aussi le PEPS provincial et local).
- Le Directeur et le Conseil local collaborent avec le Provincial et son Conseil à l'**élaboration du modèle local d'animation et de gouvernement**, en indiquant les critères de composition du conseil de la CEP / Œuvre et en définissant les compétences de chaque organisme et de la communauté salésienne dans l'œuvre.
- Le Directeur encourage ses confrères à accompagner **les processus éducatifs, pastoraux et formatifs** de la CEP.
- **Le Provincial et son Conseil accompagnent les Directeurs** et les soutiennent sur la base de la relation spécifique de chaque communauté salésienne avec la CEP.
- **Les Délégués provinciaux pour la Pastorale des Jeunes et pour la Formation**, avec leurs Commissions provinciales respectives, en contact avec les différentes communautés éducatives et pastorales, préparent des modules appropriés de formation pour les Directeurs, et pour les Salésiens et les laïcs ensemble.

B. Œuvres confiées à des laïcs sous la direction de la Province

Le noyau animateur est entièrement composé de laïcs

126. Le CG26 parle d'« activités et d'œuvres entièrement confiées par les Salésiens aux laïcs, ou fondées par les laïcs, et reconnues dans le projet provincial, selon les critères indiqués aux numéros 180-182 du CG24 ». Les deux conditions essentielles ici sont : (1) les critères d'identité, de communion et de signification de l'activité salésienne ; (2) l'accompagnement du Provincial et de son Conseil (CdR 271). L'œuvre n'a aucune référence directe à une communauté salésienne locale et le noyau animateur est entièrement composé de laïcs. « Aux laïcs qui travaillent dans une œuvre salésienne sans la présence d'une communauté religieuse, on doit assurer, avec les moyens qui conviennent, que leur participation soit effective et leur responsabilité réelle dans l'organisation, la gestion et aussi dans les tâches propres du noyau animateur. » (CdR 118)

Dans ce cas aussi, il revient au Provincial et à son Conseil de définir le modèle local d'animation et de gouvernement pour l'œuvre, de l'animer et de la gouverner comme une œuvre où se trouve présente une communauté salésienne, avec l'aide d'un confrère nommé spécialement à cet effet, et à travers la visite canonique annuelle (voir CdR 271-272 pour les détails).

- La mise en place du **Conseil de la CEP et l'élaboration du PEPS** sont soigneusement suivies et accompagnées par le Provincial ou par un confrère désigné, avec l'aide des Délégués provinciaux pour la Pastorale des Jeunes et pour la Formation.
- Le PEPS indique comment **le Directeur laïc, le Délégué provincial, le Conseil de la CEP et le Conseil Provincial vont interagir.**
- **La formation à l'identité salésienne** des membres de la CEP à différents niveaux fera partie des processus définis dans le



Le directeur et la mission salésienne partagée

PEPS et sera suivie de près par le Délégué du Provincial pour cette œuvre.



La communauté religieuse salésienne comme point de référence charismatique

7.3 LA COMMUNAUTÉ SALÉSIENNE : POINT DE RÉFÉRENCE CHARISMATIQUE DE LA CEP

127. Nous avons dit que la communauté religieuse salésienne, là où elle est présente, partage toujours la responsabilité d'une œuvre avec les membres laïcs du noyau animateur. Mais, pourrait-on se demander, quels sont la place et le rôle de la communauté salésienne dans une telle situation ? Quelle spécificité une communauté de religieux est-elle appelée à apporter aujourd'hui aux laïcs qui partagent avec eux la passion pour l'éducation et la mission apostolique ? Quelle est la compétence professionnelle dont les Salésiens d'aujourd'hui doivent être des experts d'une manière bien définie et bien caractéristique ? Le CG25 nous donne une réponse très claire, comme l'indique le *Cadre de Référence* :

Il convient de souligner que la *communauté religieuse salésienne* (cf. C 38, 47 ; R 5), son patrimoine spirituel, sa méthode pédagogique, ses relations fraternelles et de coresponsabilité dans la mission, sont un témoignage de référence pour l'identité pastorale du noyau animateur : « elle y sert de référence charismatique dont tous s'inspirent. » (CG25, 70).¹⁰

Le Directeur, gardien de l'identité charismatique

128. Au sein de la communauté religieuse, le Directeur est « le premier responsable (...) des activités apostoliques » (C 176) et guide « le discernement pastoral de la communauté, pour qu'elle avance, unie et fidèle, dans la réalisation du projet apostolique » (C 44). Le CG24 continue à le considérer, avec le Provincial, comme figure clé dans le partage de l'esprit et de la mission de Don Bosco avec les laïcs.¹¹ « Le Directeur SDB, comme premier responsable de la CEP, anime les animateurs et est au service de l'unité globale de l'œuvre » (CdR 267). Le



Directeur a donc la responsabilité particulière d'être le gardien de l'identité charismatique de la CEP.

Promoteur d'un nouveau style d'autorité

129. Le Directeur est conscient d'être « le premier responsable des activités apostoliques et de l'administration des biens de la communauté salésienne », ainsi que de la CEP : « c'est à lui, toujours en dialogue avec son Conseil, que reviendra, après une patiente recherche, la parole définitive » (CG24,172). Cependant, il sait aussi qu'il est un promoteur du nouveau style d'autorité bien synthétisé dans les quatre expressions mentionnées en CG24, 107-148 : « *élargir la participation, promouvoir la coresponsabilité, valoriser la communication, qualifier la formation* ».

Animation d'animateurs : trait typique de la vocation salésienne

130. Le CG24 a déclaré que chaque Salésien est animateur (CG24, 159). « Ainsi, être animateurs du Mouvement des personnes engagées dans l'esprit et la mission de Don Bosco, dit le Père Vecchi, n'est pas une fonction supplémentaire pour l'occasion : c'est un trait vocationnel qui appartient à l'identité de la personne consacrée salésienne, individuelle et communautaire, une partie non secondaire de sa pratique pastorale. » (ACG 363, p. 22) Pour la communauté salésienne, le premier objectif de ses activités est donc la CEP, et le premier service est l'animation spirituelle et salésienne. « Nous ne sommes pas seulement appelés à dynamiser un groupe d'éducateurs ou de collaborateurs par des méthodes appropriées ; nous sommes appelés à susciter “ une expérience d'Église ”, à prolonger et à donner corps à une réalité vocationnelle. Il ne s'agit pas seulement de mieux utiliser les ressources disponibles, par exemple les laïcs, mais aussi de communiquer la foi et l'esprit salésien. *Animer devient ainsi une partie non secondaire de notre mission et de la manière originale de vivre notre communion.* » (ACG 363, p. 21)



Le directeur et la mission salésienne partagée

7.3.1 Animation spirituelle

Professionnels de l'évangélisation

131. En tant que personnes consacrées, nous sommes appelés à être des animateurs spirituels, ou même des professionnels de l'évangélisation dans un contexte éducatif. Notre animation n'est pas seulement culturelle ou sociale, elle ne concerne pas seulement le sport et les jeux ; c'est une animation selon l'Esprit du Seigneur. « Notre science la plus éminente est donc de connaître Jésus Christ, et notre joie la plus profonde est de révéler à tous les insondables richesses de son mystère. » (C 34)

Ici le terme « spirituel » ne doit pas être compris dans un sens restrictif : il s'agit de la perspective qui fait saisir tous les autres aspects de l'animation dans l'unité. L'animation spirituelle concerne, en fait, la qualité pastorale de notre travail. C'est ce qui favorise la compénétration de l'éducation et de l'évangélisation.

Nous ne pouvons pas être des animateurs spirituels si nous ne vivons pas notre spiritualité avec conviction et ne l'exprimons pas avec une spontanéité joyeuse. La foi ne peut être communiquée si elle n'est pas vécue comme la grande ressource de sa propre existence. « Le renouveau spirituel et le renouveau pastoral se compénètrent et dépendent l'un de l'autre. » (CG23, 217)

Sainteté partagée

132. « Le but de la formation, des laïcs et avec les laïcs, est une sainteté partagée » (ACG 363, p.26) « Au Valdocco, nous rappelle le CG24, se respirait un climat particulier : la sainteté se bâtissait ensemble, se partageait, se communiquait l'un à l'autre, si bien qu'il n'est pas possible d'expliquer la sainteté des uns sans celle des autres. » (CG24, 104)

Pédagogie de la prière

133. La capacité d'animation spirituelle présuppose l'expé-



rience de la prière. La prière nous renouvelle dans le désir de rester avec le Christ et dynamise les motivations de la mission. Une bonne vie de prière permet à la communauté de « mettre en œuvre une pédagogie de la prière qui conduise à une relation personnelle avec le Seigneur ». Il s'agit d'aller au-delà de l'offre d'expériences occasionnelles pour devenir « éducateurs et *maîtres de spiritualité*... compagnons et témoins autorisés, conseillers, guides sur le chemin de la spiritualité. » (ACG 363, p. 26)

C'est ce que l'Église attend des personnes consacrées. « Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable que les personnes consacrées renouvellent leur engagement dans la sainteté *pour aider et soutenir en tout chrétien la recherche de la perfection*. (...) Les personnes consacrées, dans la mesure où elles approfondissent leur amitié avec Dieu, se disposent à aider leurs frères et sœurs grâce à de bonnes initiatives d'ordre spirituel » (VC 39).

Dans les contextes chrétiens, le Directeur et la communauté accorderont une grande importance à ce qui est fondamental : l'expérience de la foi, le projet personnel de vie, les motivations vocationnelles, la charité pastorale et l'engagement apostolique, le sens de l'Église et la fidélité au Pape, l'ouverture ecclésiale à la mission, la vie sacramentelle, la croissance dans la vie de prière, la présence de Marie dans l'Église et dans la vocation salésienne... Ils considéreront la participation des jeunes et de nos collaborateurs à notre prière communautaire comme une manière significative de leur permettre de faire l'expérience de la prière.

Accompagnement spirituel

134. Le Directeur et la communauté salésienne veilleront particulièrement à l'accompagnement spirituel. À la lumière de notre tradition et sous l'impulsion de l'invitation du Synode sur « *Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel* », ils favorisent la complémentarité vitale de l'accompagne-



Le directeur et la mission salésienne partagée

ment communautaire et personnel. Ils se rendent volontiers disponibles pour ce service, en s'engageant à une formation adéquate pour eux-mêmes et pour les laïcs dans ce domaine.¹² *Christus Vivit* consacre son chapitre 8 à la vocation et le chapitre 9 au discernement, avec de précieuses indications pour ceux qui exercent le service de l'accompagnement des jeunes (cf. CV 242-247)

Dans des contextes non chrétiens ou post-chrétiens

135. Dans des contextes majoritairement non-chrétiens ou post-chrétiens, l'animation spirituelle de la CEP exige une créativité et une audace particulières (*parresia*). C'est l'un des domaines où l'inculturation est le plus nécessaire. Comme l'indique le CG24, le Système Préventif est ici à la fois un critère de référence et un point de départ sur lequel construire : « Avec ceux qui n'acceptent pas Dieu, nous pouvons faire du chemin ensemble, en nous basant sur les valeurs humaines et laïques qui se trouvent dans le Système Préventif. Avec ceux qui acceptent Dieu ou le Transcendant, nous pouvons aller plus loin et même favoriser l'accueil des valeurs religieuses. Et avec ceux qui partagent avec nous la foi au Christ, mais pas en l'Église, nous pouvons cheminer davantage sur la route de l'Évangile. » (CG24, 185) Valeurs humaines, valeurs religieuses, valeurs de l'Évangile : ce sont les bases d'un ministère « inculturé » et contextualisé d'animation spirituelle et pastorale par le Directeur et par la CEP.

Ce qui est important, comme déjà dit, c'est que les chrétiens de la CEP soient fidèles à leur vocation et à la mission évangélisatrice de l'Église, selon le charisme salésien (CG24, 183-185).

Le Directeur : animateur d'animateurs

136. Le Directeur, animateur d'animateurs, trouve son inspiration dans sa relation avec le Christ pour s'exprimer en toutes choses et en tous lieux. Il anime les autres d'une manière simple et humble. Il est conscient que c'est le Christ lui-même qui lui confie des confrères, des collaborateurs et



des jeunes. Il exerce son ministère avec une conscience claire de sa propre fragilité et de ses limites, et avec une grande confiance dans l'amour de Jésus qui le précède, l'enveloppe et le soutient. Il est surtout un homme de discernement. Ce don, si central dans le Magistère du Pape François, est plus nécessaire que jamais aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à une variété de situations et de personnes, chacune avec son histoire unique et ses besoins particuliers. Dans l'animation de la CEP, la capacité d'établir un bon discernement est probablement la qualité la plus importante pour le Directeur.

7.3.2 Prophétie de la fraternité.

Centralité de la communion

137. Dans une culture de narcissisme mondialisé, où le dynamisme dominant est la compétition plutôt que la communion, la fraternité vécue avec générosité devient véritablement « prophétie ». « Une œuvre éducative et pastorale animée par un groupe de Salésiens et de laïcs qui travaillent réellement en communion, partage et coresponsabilité est une prophétie de fraternité en acte, un signe lumineux d'une ecclésiologie de communion en cours de réalisation et un signal éducatif lumineux pour tous les destinataires de l'œuvre : enfants, adolescents, jeunes, familles, Église locale. »¹³ « La communion s'ouvre à la *mission*, elle se fait elle-même mission » (VC 46).

Une contribution décisive à la communion vient du témoignage de la communauté salésienne et de son premier animateur et guide, qui est un homme de communion et qui croit profondément au caractère central de cette valeur. Une communauté religieuse est *confessio Trinitatis* [louange à la Trinité] et *signum fraternitatis* [signe de fraternité] : elle est un signe de communion dans l'Église. En vertu de notre appel, nous sommes des personnes qui créent et font croître la communion au sein de la CEP.



Le directeur et la mission salésienne partagée

Le Directeur, donc, avec l'aide de sa communauté, promeut l'unité et l'esprit de famille au sein de la CEP et parmi tous ceux qui contribuent au bien des jeunes. Il résiste à la tentation de créer de petits groupes au sein de la CEP entre ceux qui pensent comme lui ou qui ont quelque affinité avec lui. Il veille à l'unité autour d'un projet commun, à la coordination entre les différents secteurs de l'œuvre, aux bonnes relations, à l'unité dans la diversité et à l'implication de la Famille Salésienne.

Le regard tourné vers Marie, icône de l'Église-communion, il devient un expert en communion, capable non seulement d'intégrer la diversité mais aussi de « célébrer » les différences.

- La communauté salésienne, guidée par le Directeur, **évalue périodiquement la qualité de sa présence animatrice dans la CEP.**
- Le Directeur donne vie à une **pédagogie de la prière**, encourageant aussi la participation de jeunes et de laïcs à des temps de prière communautaire.
- Il veille particulièrement à l'**accompagnement spirituel communautaire et personnel**, en préparant aussi bien les Salésiens que les laïcs à ce service.
- Il promeut un **style familial de relations au sein de la CEP** et évalue périodiquement la qualité de la « prophétie de la fraternité » que la CEP vit et transmet.
- Attentif à la **qualité pastorale** de la vie de la CEP, il assure la formation de ses membres, notamment à l'aide du Cadre de Référence.
- Le Directeur est très attentif à **sa formation personnelle dans le nouveau style d'autorité** qui s'impose aujourd'hui ; et il saisit toutes les occasions dans ce domaine, qu'elles soient offertes par la Province ou par d'autres.

7.4 LA COMMUNAUTÉ SALÉSIENNE ET LE PEPS

La mentalité de projet

138. La formulation d'un plan éducatif et pastoral fait partie du « modèle » pastoral qui a été élaboré pour mettre en œuvre les indications du CG23 et du CG24.¹⁴ Cela se fait à l'échelle de la Province et de la communauté locale. « Comme la communauté provinciale, la communauté locale est aussi appelée à vivre et à agir avec une claire mentalité de projet : une mentalité qui porte à identifier les champs d'attention prioritaires et à accomplir les choix fondamentaux qui doivent guider la vie des personnes et le déroulement de l'action dans les différents secteurs de l'œuvre. » (CdR p. 260)

Le PEPS local

139. La mentalité de projet se concrétise dans le PEPS formulé au sein et par une communauté éducative et pastorale. Notre travail pastoral trouve son principal point de référence dans le PEPS local. « Le PEPS indique les *lignes pour le développement de la pastorale des jeunes* dans tous les secteurs et les domaines de l'œuvre. Le PEPS veille à l'intégrité et à l'articulation des quatre dimensions qui configurent la proposition éducative et pastorale salésienne. » (CdR 260) L'objectif principal du PEPS est de guider les communautés locales à travailler avec une mentalité commune et des critères clairs et objectifs, et de rendre possible la gestion partagée des processus pastoraux (CdR 137). Une description complète se trouve au chapitre 6 du *Cadre de Référence*.

La responsabilité du Directeur et de son Conseil

140. Selon le *Cadre de Référence*, là où une communauté salésienne est impliquée dans la gestion d'une œuvre avec les laïcs, « Le Directeur et son Conseil sont *les premiers responsables du gouvernement et de l'animation pastorale de l'œuvre*. La responsabilité fondamentale de coordination et d'organisation de la pastorale des jeunes leur appartient. Ils favorisent les processus d'implication des personnes, déterminent les priorités, attribuent les ressources et activent la réflexion. » (CdR 260) Le partage effectif de la responsabi-



Le directeur et la mission salésienne partagée

lité est régi par les principes de subsidiarité et de décentralisation qui ont déjà été examinés au point 7.2.2 et qui sont intégrés dans le modèle de gouvernement local défini par la Province et codifié dans le PEPS local.

Garantir l'exhaustivité de la Pastorale Salésienne des Jeunes

141. Le Directeur et son Conseil veillent à ce que les différentes dimensions de la Pastorale Salésienne des Jeunes soient présentes dans le PEPS :

- La *dimension d'éducation à la foi* : à partir du point où en sont les jeunes, nous les accompagnons jusqu'à la plénitude de vie et d'amour, que nous croyons fermement trouver en Jésus Christ.
- La *dimension éducative et culturelle* qui encourage le développement de toutes les ressources humaines des jeunes en les aidant à s'ouvrir au sens de la vie.
- La *dimension de l'expérience de groupe et de la vie sociale* qui aide les jeunes à découvrir et à valoriser la communion dont l'Église est signe et sacrement.
- La *dimension vocationnelle* qui signifie accompagner chaque jeune à découvrir son projet de vie pour contribuer à transformer le monde et à le rendre toujours plus juste et plus beau, selon le projet de Dieu.

En outre, comme indiqué dans le *Cadre de Référence* (CdR 155-165), le Directeur suit attentivement certains domaines éducatifs et pastoraux qui concernent tous les secteurs :

- *Animation des vocations apostoliques*, en assurant l'accompagnement des « jeunes qui manifestent des signes de vocation laïque, religieuse ou sacerdotale » dans l'Église (R 9).



- *Animation missionnaire*, comme expression mûre de l'engagement généreux de chaque chrétien et de chaque communauté.¹⁵
- *Communication sociale* qui, pour nous, n'est pas seulement un moyen éducatif mais aussi un champ ouvert de travail salésien qui est une des priorités apostoliques de notre mission (C 43).¹⁶ Le Directeur sera particulièrement attentif et sensible au monde numérique, car c'est un élément très important de l'identité des jeunes d'aujourd'hui et de leur mode de vie, avec un impact anthropologique et culturel extrêmement profond, et le grand potentiel qui en découle, pour le meilleur et pour le pire.

Renforcer la mentalité de projet

142. Surtout dans des contextes où la mentalité de projet n'est pas encore bien affirmée, le Directeur s'assure tout d'abord que la CEP soit convaincue de la nécessité d'un bon projet. Quelques points utiles à cet égard :

- Le PEPS est une manière d'appliquer le Système Préventif dans tous les contextes, y compris ceux qui sont multiculturels et multireligieux, ou même post-religieux.
- Un plan nous permet de définir ce que nous visons dans notre travail éducatif et pastoral, assure la continuité et nous libère du danger de l'improvisation facile. Il devient possible de mieux collaborer dans le cadre d'objectifs communs. Le sentiment d'appartenance grandit et des principes communs sont partagés pour évaluer les activités et les événements (MSD 111-112).
- Les choix et la planification se basent sur les expériences et les besoins réels des jeunes (C 41, 7 ; R 1, 4), avec un discernement attentif des signes des temps et une ouverture à toutes valeurs positives (C 57, 17).
- Face aux défis que lancent certaines situations, la créativité



Le directeur et la mission salésienne partagée

a toute sa place : une créativité qui est le fruit de la charité pastorale et de la sensibilité pastorale mûrie avec l'expérience (C 7, 10, 18, 19, 40, 41).

- Le PEPS est aussi une manière de garantir la continuité en des moments comme le changement de Directeurs et d'autres personnes occupant des postes clés. La Province élaborera également des procédures de « passage de consignes » pour faciliter la transition.

Défis et difficultés

143. Certains défis et difficultés dans l'élaboration du PEPS découlent de *facteurs internes* tels que l'expansion mondiale de la Congrégation dans différents contextes culturels, historiques et géographiques ; les différents types de présences et les différents types de relations entre la communauté religieuse et les œuvres ; le nouveau rôle que les Salésiens sont appelés à jouer dans la CEP ; la distance qui nous éloigne de plus en plus de nos origines en termes de temps, de cultures et aussi sur le plan linguistique.

D'autres défis découlent de *facteurs externes* tels que la situation toujours nouvelle des jeunes ; l'existence d'une pluralité d'« agences » à fort impact éducatif, y compris les médias et le monde numérique ; les valeurs du pluralisme, de la liberté et de la participation ; la pluralité des cultures et des religions, avec, simultanément, une indifférence croissante pour la religion.

Le Directeur est conscient du fait que notre vocation même exige que nous vivions dans une attitude d'ouverture, en dialogue avec la réalité, riches de cette sensibilité créative et pratique qui fait partie du fait même d'être éducateur et communicateur. Il promeut cette attitude en lui-même et aussi chez ses confrères et dans la CEP. Il s'agit de la capacité d'apprendre à partir des expériences, à la lumière de la personne de Jésus et de son Évangile,



expériences vécues selon l'esprit de Don Bosco (C 98) ; de la capacité de discernement ; de la capacité d'écouter la voix de l'Esprit dans les événements du quotidien et dans la réalité qui nous entoure (C 119).

Lignes directrices pour l'élaboration du PEPS

144. Des suggestions pour l'élaboration et l'évaluation du PEPS local dans chacun des secteurs de l'œuvre peuvent être trouvées dans le *Cadre de Référence* de la Pastorale Salésienne des Jeunes. Elles peuvent également servir de lignes directrices pour le Directeur et le Conseil de la CEP / Œuvre, afin d'assurer constamment la bonne qualité éducative et pastorale du service rendu.

La présence du Directeur salésien dans l'œuvre

145. Chaque œuvre et présence salésienne a sa propre organisation, basée sur les indications du PEPS. Idéalement, le Directeur salésien est présent dans tous les domaines et secteurs de la maison, avec des compétences spécifiques (CG24, 172) ; mais, surtout dans les œuvres très complexes, il doit savoir déléguer le plus possible. Il participe de droit aux Conseils des CEP lorsqu'ils sont multiples et préside le Conseil de la CEP / Conseil de l'œuvre, comme requis par les différentes situations.

Le coordinateur de la pastorale des jeunes

146. Suivant les orientations et les pratiques de la Province, surtout lorsque les œuvres sont complexes, le Directeur pourvoit à la nomination d'un coordinateur local de la pastorale des jeunes, Salésien ou laïc, aidé d'une équipe de Salésiens et de laïcs (CdR, 268-269).

Le coordinateur local, avec son équipe, planifie, organise et coordonne l'activité pastorale de l'œuvre, selon les objectifs établis par le PEPS local, les directives et critères du Conseil de la CEP / Œuvre, toujours en contact étroit avec le Directeur (CdR 269-270).



Le directeur et la mission salésienne partagée

- Le Directeur et son Conseil **participent activement à l'élaboration du PEPS local**, sensibles à la diversité culturelle et religieuse et dans un esprit de dialogue basé sur le Système Préventif et dans ses paramètres caractéristiques.
- Le Directeur (ou son Délégué) **participe à la gestion de chaque domaine éducatif et pastoral** et préside le Conseil de la CEP/Œuvre.
- Le Directeur et le Conseil de la CEP accompagnent l'élaboration du **PEPS de chaque secteur à la lumière du PEPS local** ; ils évaluent également chaque année les rapports/vérifications des secteurs, se préparant ainsi à la mise à jour du PEPS local.
- Les nouveaux Directeurs veilleront à promouvoir **la continuité du PEPS** et à respecter les processus de planification qui ont déjà eu lieu.
- Le Directeur a le devoir de suivre la mise en œuvre du **modèle d'animation et de gouvernement établi par la Province**, et d'assurer la présence de Salésiens et de laïcs formés à l'esprit salésien.
- Il garantit **l'identité salésienne du PEPS**, en en guidant l'élaboration, en y intégrant des éléments de l'esprit salésien dans la formation et les activités qui sont réalisées.
- Il promeut des **processus conjoints de formation pour Salésiens et laïcs ensemble**, en particulier dans le domaine des compétences éducatives et pastorales propres au charisme salésien.
- Il fait des propositions pour **l'assimilation et l'application du Cadre de Référence**.
- Il veille à ce que **l'intégralité et l'organicité de la Pastorale Salésienne des Jeunes soient** préservées dans toutes les activités de l'œuvre.
- Conformément aux dispositions de la Province, **il nomme le coordinateur local de la pastorale des jeunes** et l'équipe de Salésiens et de laïcs avec qui il travaillera (CdR 269-270).



- Il suit **les critères établis pour la sélection et la formation des laïcs**, en impliquant le Conseil de la CEP / Œuvre.
- Il garantit la connaissance et la mise en œuvre des lignes directrices pour **la protection et la sauvegarde des mineurs** et de la législation actuelle en matière de « vie privée ».



8. UNE COMMUNAUTÉ OUVERTE

**Ouverte à la Province,
à la Congrégation, à la
Famille Salésienne et au
Mouvement Salésien,
à l'Eglise, au Monde.**

147. Les Constitutions définissent la communauté salésienne locale comme « partie vivante de la communauté provinciale » (C 58), de la Congrégation et de la Famille Salésienne. Elle « travaille en communion avec l'Église particulière » et « est ouverte aux valeurs du monde et attentive au contexte culturel dans lequel se déploie son activité apostolique. Solidaire du groupe humain où elle vit, elle entretient de bonnes relations avec tous. » (C 57)

L'activité pastorale de la communauté peut être considérée à différents niveaux :

- C'est une activité réalisée au sein de la CEP, avec la présence de Salésiens et de collaborateurs laïcs, surtout ceux qui appartiennent à la Famille Salésienne ;
- C'est une activité de l'Église, à la fois dans le sens où la CEP incarne l'Église et l'implique dans un environnement culturel donné, et dans le sens où elle collabore avec divers organismes et groupes de l'Église locale ;
- C'est une activité au sein du milieu social, en fonction du territoire où l'on vit.

La communauté locale vit et travaille donc en coresponsabilité, faisant partie d'une communion encore plus large : au sein de la Congrégation, avec la Province et avec le Recteur Majeur et son Conseil ; avec la Famille Salésienne et les Groupes qui la composent ; avec l'Église au niveau universel et local ; et enfin avec tous ceux qui travaillent, même partiellement, pour atteindre les mêmes fins.



Le directeur et la mission salésienne partagée

Être Salésien, c'est appartenir à la Congrégation

8.1 LA COMMUNAUTÉ PROVINCIALE ET LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

148. « Comme l'Église universelle dont l'unité s'articule au pluralisme des Églises particulières et des groupes de base, ainsi la Congrégation Salésienne s'articule en communautés provinciales, et celles-ci en communautés locales qui sont le lieu et le mode concrets où se réalise la vocation salésienne. » (CGS, 506)

La communauté locale n'est pas une île, c'est une partie vivante de la communauté provinciale, unie par la communion fraternelle et la mission commune. Dans la communauté locale et provinciale, chaque confrère vit son appartenance à toute la Congrégation dans laquelle il a été incardiné le jour de sa profession religieuse (cf. C 59).

La vocation salésienne a une dimension universelle. Devenir Salésien signifie entrer dans une grande communauté que le Fondateur lui-même a pressentie et vue comme étant sans frontières. Cette extension mondiale est une des caractéristiques les plus importantes et les plus évangéliques de l'esprit salésien.

Vivre cette ouverture au niveau mondial signifie accueillir consciemment des responsabilités spécifiques : celles qui découlent précisément de « la communion d'esprit, de témoignage et de service » que la Congrégation « vit dans l'Église universelle » (cf. C 59).

Tout ce qui favorise la transmission des valeurs, du Centre aux Provinces et aux communautés individuelles et vice versa, enrichit aussi notre communion, l'expérience de notre vocation et l'efficacité de notre mission. On peut penser aux tâches d'animation et de gouvernance assignées par les Constitutions au Recteur Majeur, aux Provinciaux et à leurs



Conseils, aux différents organismes de coordination à caractère pastoral ou technique, ainsi qu'à la communication au sein de la Congrégation (Constitutions, Actes des Chapitres Généraux, communications du Recteur Majeur et de ses Conseillers, les différents médias et agences de communication interne).

- Le Directeur facilite **la communication et la circulation constante d'informations** entre les niveaux local, provincial et mondial.
- Il encourage **une adhésion sincère aux plans de la Province** et la disponibilité personnelle à leur égard.
- Il **favorise la solidarité avec la communauté provinciale** (R 58, 197).

8.2 LA FAMILLE SALÉSIENNE

Les Salésiens ont besoin de la Famille Salésienne

149. Idéalement, la CEP devrait aussi impliquer, dans la mesure du possible, les différents Groupes et membres de la Famille Salésienne. Mais il est aussi vrai qu'il est évident que nous ne pouvons pas limiter la présence et l'action de la Famille Salésienne à son implication dans la CEP d'une œuvre salésienne. C'est pourquoi il est important de consacrer un espace à la réflexion sur la relation entre le Directeur, la communauté salésienne et la Famille Salésienne.

La Famille Salésienne est née comme une partie de la réponse de Don Bosco aux besoins qui découlaient de sa vocation et aux besoins des jeunes de son temps. Aujourd'hui, « les Salésiens ne peuvent repenser en toute vérité leur vocation dans l'Église sans se référer à ceux qui sont avec eux les porteurs de la volonté du Fondateur. Ils ont donc à rechercher comment réaliser mieux l'unité de tous, dans le respect de l'authentique diversité de chacun. » (CGS, 151)



Le directeur et la mission salésienne partagée

Les Salésiens ont besoin des autres Groupes de la Famille Salésienne. Au niveau de l'Église, la Famille salésienne offre aux Salésiens une bonne occasion de repenser et de redécouvrir la spécificité de notre vocation d'évangélisateurs et d'apprécier, d'une manière toujours nouvelle, ce qui est vraiment salésien (CG21, 73). Dans la CEP aussi, la présence de membres de la Famille Salésienne donne une plus grande consistance au noyau animateur et renforce la fidélité à notre charisme et à notre esprit.

Les Salésiens ont des responsabilités particulières au sein de la Famille Salésienne

150. D'autre part, la Famille Salésienne, de par la volonté expresse du Fondateur, a besoin des Salésiens. Dans la Famille Salésienne, « Par la volonté de notre Fondateur, nous avons (...) des responsabilités particulières : maintenir l'unité de l'esprit, stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement mutuel et une plus grande fécondité apostolique. » (C 5) Maintenir l'unité de l'esprit, stimuler le dialogue et favoriser la collaboration fraternelle : telles sont les trois responsabilités du Recteur Majeur, du Provincial et du Directeur, chacun à son niveau. À cela s'ajoute ce qui est dit dans les Règlements : « Il est du devoir du Provincial et du Directeur, aidés en cela par les délégués respectifs, de sensibiliser les communautés à leurs responsabilités au sein de la Famille Salésienne. » (R 36)

Nous devons aussi garder à l'esprit que, selon R 38-40, nous avons une responsabilité particulière envers 5 des 31 Groupes de la Famille Salésienne : les Salésiens Coopérateurs, les Anciens Élèves de Don Bosco, l'ADMA, les Volontaires de Don Bosco (VDB) et les Volontaires avec Don Bosco (CDB).

Pour assumer ces responsabilités en harmonie avec le charisme de Don Bosco, non seulement nous continuons à insister sur l'importance de l'éducation et de l'évangélisation, mais nous avons aussi à notre disposition des moyens spécifiques à mettre en valeur :



Premièrement, la réunion de la *Consulte Locale de la Famille Salésienne*.¹⁷ Ce Comité, qui complète celui du niveau provincial, est convoqué et présidé par le Directeur. Les membres en sont les responsables des Groupes de la Famille Salésienne présents sur le territoire de la communauté salésienne locale. Le Comité est l'expression de l'unité charismatique des Groupes ; il devient un moyen de promouvoir la communion ; il assure le développement du charisme salésien. C'est aussi un moment privilégié pour favoriser le dialogue, la réflexion, la planification et la collaboration dans la réalisation de la mission salésienne.

Deuxièmement, la célébration locale de la *Journée (Fête) de la Famille Salésienne*. C'est l'occasion pour les Groupes de la Famille Salésienne de se réunir pour la prière et la formation, de mieux se connaître et de célébrer la joie d'appartenir à la Famille de Don Bosco.

Troisièmement, la *collaboration*. Cela peut se faire de différentes manières, et c'est très facile quand il y a des Délégués pour la Famille Salésienne. Il est possible que le Directeur lui-même soit le Délégué local pour la Famille Salésienne ou d'un Groupe de celle-ci.

La *Charte de l'Identité Charismatique de la Famille Salésienne de Don Bosco* (2012) est aujourd'hui indispensable pour comprendre la Famille Salésienne et son importance. Elle mérite d'être mieux connue et étudiée si nous voulons que la Famille Salésienne soit une réalité vivante et vibrante.

Le Mouvement Salésien

151. Il est important de tenir compte du *Mouvement Salésien*. C 5 nous dit que « Don Bosco est à l'origine d'un vaste Mouvement de personnes qui travaillent, de diverses manières, au salut de la jeunesse. » La *Charte* de la Famille Salésienne parle, en effet, de différents niveaux d'appartenance à la Famille, « le troisième niveau étant constitué par des



Le directeur et la mission salésienne partagée

titres particuliers d'appartenance », c'est-à-dire par le cercle de « personnes qui font partie du vaste *Mouvement Salésien* et trouvent dans la Famille Salésienne leur noyau animateur. Le composent les Amis de Don Bosco, le Mouvement Salésien des Jeunes et, d'une manière plus générale, le Volontariat Social Salésien et une vaste présence d'éducateurs et d'éducatrices, d'hommes et de femmes catéchistes, d'adultes professionnels, de politiques sympathisants, de collaborateurs et de collaboratrices, appartenant même à différentes religions et cultures, qui opèrent dans les cinq continents. »¹⁸

Le Directeur joue un rôle fondamental dans la promotion du sens d'appartenance et dans l'accompagnement approprié de la Famille Salésienne. La vitalité et le sens de la Famille Salésienne sur un territoire particulier, au niveau de l'Église et de la société dépendent en grande partie de l'amour et du souci avec lesquels le Directeur accomplit sa tâche d'accompagnement et d'animation.

- Le Directeur convoque et préside le **Conseil local de la Famille Salésienne** et favorise la collaboration entre les différents Groupes.
- Il s'occupe de la célébration locale de la **Journée ou de la Fête annuelle de la Famille Salésienne**.
- Il inclut les activités de la **Famille Salésienne dans le projet communautaire**.
- Il promeut **l'étude de la Charte de l'Identité Charismatique de la Famille Salésienne** de Don Bosco, tant dans la communauté salésienne que dans les Groupes de la Famille salésienne.
- Le Directeur et la communauté cultivent une attitude d'accueil **sincère envers** les membres de la Famille Salésienne.
- Le Directeur offre de **l'espace pour les bureaux des Coopérateurs et des Anciens Élèves** et des salles de réunion à l'intérieur de la maison salésienne.

- Il favorise l'engagement de tous les membres de la **Famille Salésienne dans le domaine de la pastorale des vocations**, avec une attention particulière aux vocations liées à notre charisme.

8.3 L'ÉGLISE

Notre place dans la vie de l'Église

152. Un vif *sensus ecclesiae* [sens de l'Église] est un élément si important de la tradition salésienne qu'il doit être considéré comme un élément constitutif de l'esprit salésien (cf. C 13).

Le Directeur et la CEP considèrent l'Église particulière comme l'espace historique concret où la communauté vit et exprime son engagement apostolique (cf. C 48). L'Église locale a, en effet, « pour tâche originale d'ordonner à Dieu les richesses humaines de tel peuple et de les faire servir à une expression particulière de la grâce rédemptrice. » (CGS 80) Le CGS nous a exhortés à trouver notre place dans le contexte de la vie de l'Église, en évitant à la fois une mentalité isolationniste et une prétention non fondée à l'autonomie, c'est-à-dire la peur de travailler avec les autres et une sorte d'autosuffisance complaisante.

La communauté locale se réjouit que l'Église et la Congrégation partagent les mêmes objectifs. Dans l'exercice de son activité pastorale, elle s'efforce toujours de se conformer aux directives du diocèse et des conférences épiscopales (cf. C 48). Dans la collaboration avec l'Église locale, il faut, bien sûr, faire la distinction entre la collaboration ordinaire ou occasionnelle, qui ne demande pas un temps extraordinaire, et d'autres types d'implication qui, en raison d'un nécessaire engagement plus grand, requièrent l'autorisation du Provincial.

Dans les jeunes Églises, notre collaboration a sa propre contribution spécialisée à offrir, à travers notre esprit de



Le directeur et la mission salésienne partagée

prédilection pour les jeunes et notre travail missionnaire. Le travail missionnaire est une caractéristique essentielle de notre Congrégation (cf. C 30). La Mission est à la fois « lieu privilégié où accomplir la mission salésienne » et l'« esprit pour l'accomplir ».¹⁹

Collaboration passant par la médiation du charisme

153. Nos Constitutions expliquent clairement comment nous collaborons avec l'Église locale : « Nous lui offrons la contribution de l'œuvre et de la pédagogie salésiennes et nous en recevons orientation et soutien. En vue d'établir des liens plus organiques, nous partageons nos initiatives avec les Groupes de la Famille Salésienne et avec d'autres instituts religieux. » (C 48) Le Directeur présentera cette collaboration à ses confrères et à la CEP comme une valeur essentielle, à la lumière de l'ecclésiologie de communion promue par le Concile Vatican II. Cette collaboration passe, bien sûr, par notre charisme. Dans l'Église locale, en effet, il y a des domaines très proches de notre mission, par exemple, la pastorale des jeunes et des vocations, l'engagement dans le monde du travail et avec les personnes des quartiers pauvres, ainsi que dans le domaine de la culture et de la communication sociale.

Participation à des associations religieuses aux niveaux national et diocésain

154. Le Directeur encouragera également la participation à la vie et aux activités des associations religieuses aux niveaux national et diocésain. *Mutuae Relationes* non seulement reconnaît l'existence de ces organismes, mais leur attache aussi une grande importance : « Les associations de Religieux et de Religieuses au niveau diocésain se révèlent très utiles ; c'est pourquoi, compte tenu de leur caractère et de leur finalité spécifique, elles seront encouragées. » (MR 59) Les charismes, comme a insisté le Pape François, sont au service et pour le fonctionnement de la communion.²⁰

Amour pour l'Église et pour le Pape

155. Comme Congrégation de Droit Pontifical présente sur tous les continents et dans un grand nombre de pays, nous cultivons un fort sentiment d'appartenance à l'Église



universelle, transmettant aussi cette même ouverture et cet amour pour toute l'Église aux personnes avec qui nous travaillons, surtout celles qui partagent la même foi catholique. Fidèles à notre Fondateur, nous cultivons une dévotion filiale spéciale envers le successeur de Pierre :

La Société Salésienne a pour supérieur suprême le Souverain Pontife, à l'autorité duquel les membres sont filialement soumis en vertu même du vœu d'obéissance, et disponibles pour le bien de l'Église universelle. Ils accueillent son magistère avec docilité et ils aident les fidèles, en particulier les jeunes, à en accepter les enseignements. (C 125)

Le Directeur encouragera ces dimensions charismatiques d'amour filial pour l'Église et pour le Pape à travers les moyens d'animation à sa disposition, avec le soutien du Conseil local.

- Dans ses interventions, conférences et autres temps d'animation, le Directeur favorise le **sens d'appartenance à l'Église locale**.
- Par un contact actif avec l'Église locale, il **trouve les moyens les plus appropriés pour participer activement au projet pastoral diocésain**.
- Il participe personnellement et encourage la participation des confrères aux **initiatives des associations diocésaines et nationales de religieux**.
- Il promeut l'**esprit missionnaire** dans la communauté religieuse et au sein de la CEP, ainsi que des formes d'engagement pratique pour la mission ad gentes.
- Il nourrit et favorise le **sens d'appartenance à l'Église universelle** et favorise la connaissance et l'accueil du **magistère du Pape**.

Le directeur et la mission salésienne partagée

8.4 LA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Travailler en réseau dans le contexte civil et social, impliqués dans la défense et la protection des droits des jeunes et des pauvres

156. Le travail salésien de la CEP est, en soi, notre action et notre contribution à la vie des gens d'un territoire donné. Toutefois, il n'est pas déplacé de s'arrêter un peu plus sur cette question, d'autant plus que, selon C 48, « nous sommes prêts à coopérer avec les organismes civils d'éducation et de promotion sociale. »

Ce type de collaboration est aussi une façon de servir l'Église dans un quartier, une région ou un territoire particulier. Chaque fois que cela est possible, nous participons au contexte civil et social, afin d'être une présence chrétienne et d'exercer, dans la mesure du possible, une influence chrétienne dans le domaine législatif. La fidélité à notre vocation aujourd'hui exige une telle participation, surtout à travers la présence « laïque » de confrères Salésiens-laïcs, de laïcs qui partagent notre mission et de Groupes de la Famille Salésienne. Comme le dit le CGS, « Participant au dynamisme de l'Église, la communauté salésienne se maintient disponible pour le service d'autrui, offrant à tous les grâces dont le Seigneur l'a comblée. Elle cultive avec joie et vivifie par la foi les relations qu'elle est amenée à avoir avec les personnes et les groupes : relations de justice, de charité, d'amitié, de convenance, liens de travail, de communauté d'inspiration ou d'idéal, de parenté... » (CGS 507).

Éducation sociale et politique

157. Engagement sur le terrain signifie aussi *éducation sociale et politique* afin de préparer d'« honnêtes citoyens » qui considèrent la participation sociale et politique active comme une partie essentielle de leur responsabilité morale et qui savent qu'ils doivent devenir citoyens du monde.²¹ Le CG26 parle du passage « d'une mentalité qui ne connaît que des gestes d'assistance à outrance à l'implication des jeunes pauvres pour qu'ils soient les protagonistes de leur développement et s'engagent dans le domaine social et politique » (CG26 104,



voir aussi 98). Tous les Papes récents ont, de diverses manières, encouragé les catholiques à embrasser la vocation de la politique comme une forme élevée de charité. Benoît XVI, par exemple, a appelé à plusieurs reprises à une formation des catholiques, qui leur permette d'assumer pleinement leurs responsabilités dans les différents secteurs de la société, au point de « susciter une nouvelle génération d'hommes et de femmes capables d'assumer des responsabilités directes dans les divers domaines de la société, en particulier dans le domaine politique, qui a plus que jamais besoin de voir des personnes, en particulier des jeunes, capables d'édifier une « vie bonne » en faveur et au service de tous. En effet, les chrétiens, qui sont certes pèlerins vers le Ciel, mais qui vivent déjà ici-bas une anticipation de l'éternité, ne peuvent se soustraire à cet engagement. »²² Le Pape François a également invité les fidèles à s'intéresser et à participer de manière créative à la politique, et les jeunes à être « protagonistes du changement » pour contribuer avec une réponse chrétienne à la construction d'une nouvelle société (cf. CV 168-174).

Le monde numérique

158. De plus, il ne faut pas oublier que le territoire, aujourd'hui, n'est pas seulement physique mais aussi *numérique*. À l'époque de Don Bosco, l'œuvre salésienne se déployait dans un système institutionnel « fermé, séparé, apolitique, autonome, où tout se déroulait dans un espace éducatif aux contours clairs et en quelque sorte autosuffisant, où les maîtres, reconnus par tous et bien accueillis dans leur rôle, étaient Don Bosco et ses « fils », et où régnait une seule et simple culture, la culture catholique et populaire de l'époque, dont la seule aspiration était que les personnes soient dotées de moyens suffisants pour vivre quotidiennement en ce bas monde, dans l'attente de la récompense céleste. »²³ Aujourd'hui, il est clair que les Salésiens ne sont plus les seuls agents de l'éducation, non seulement parce que le sujet de la mission salésienne est la CEP, mais aussi parce que la nouvelle technologie de l'information – le monde numérique – est maintenant un formidable agent



Le directeur et la mission salésienne partagée

éducatif qui provoque un changement dans la culture et l'anthropologie (ACG 427, 17-19).

« Le monde numérique, “ nouvel aréopage des temps modernes ”, nous interpelle comme éducateurs des jeunes : c'est une « nouvelle cour de récréation », un « nouvel oratoire » qui réclame notre présence et stimule, en outre, de nouvelles formes d'évangélisation et d'éducation » (CG27, 62). Être serviteurs des jeunes veut donc dire aujourd'hui s'engager à « entrer de façon significative et éducative dans le monde numérique particulièrement habité par les jeunes, en assurant une formation professionnelle et éthique adéquate des confrères et collaborateurs, en mettant en pratique le “ *Système Salésien de Communication Sociale* ”. » (CG27, 75.4) *Christus Vivit* reconnaît la portée du monde numérique dans la pastorale des jeunes (cf. CV 86-90).

- Avec le Conseil de la CEP, le Directeur étudie **des moyens appropriés de participer au contexte civil et social** et de collaborer avec les organisations civiles travaillant dans le domaine de l'éducation et du développement social.
- Le Directeur et le Conseil de la CEP élaborent et mettent en œuvre **des propositions pour l'éducation sociopolitique des jeunes**.
- Le Directeur et le Conseil de la CEP s'engagent à veiller à leur **formation dans le secteur de l'univers numérique** de manière à être mieux préparés à leur travail d'éducation et d'évangélisation dans cette « nouvelle cour de récréation » et ce « nouvel oratoire ».

¹ Le CdR rassemble toutes les orientations salésiennes qui l'ont précédé. C'est ce qui explique l'abondance des références au CdR dans la partie III de cette édition du Manuel du Directeur.

² CG27, 62 ; voir aussi 25 et 75.

³ XV^{ème} Assemblée Ordinaire du Synode des Évêques, « *Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel* », *Document final* (2018) 21-24, 145-146.

⁴ CG25, 70 ; CdR 117-118, 267.

⁵ ACG 363, p. 8-9, cité dans CG25, 79, note 49.

⁶ C'est ce qu'on appelle le principe « de l'intérieur vers l'extérieur » : produire des changements à des niveaux inférieurs et moins complexes afin de promouvoir le changement à des niveaux supérieurs et plus complexes. Cf. M. VOJTAŠ, *Planification et discernement. Planification éducative et pastorale salésienne entre histoire, théorie et propositions novatrices*, LAS, Rome 2015, 281.

⁷ VOJTAŠ, *Ibid.* 314.

⁸ ACG 363, 1.2. Il est intéressant de voir que le Père Vecchi parle de deux manières possibles de former le noyau animateur, l'une formée par des personnes consacrées salésiennes et des laïcs, et l'autre formée par des laïcs seuls, mais considère ces derniers comme « complémentaires » :

La modalité de référence sur laquelle s'appuyer, à laquelle on doit viser dans les plans provinciaux de relocalisation et de réajustement, est celle où la communauté salésienne est présente, en nombre et qualité suffisants, pour animer, avec quelques laïcs, un projet et une communauté éducative, en admettant que celle-ci permette une variété de réalisations en termes de nombre de confrères et de fonctions. La seconde modalité, celle où seuls les laïcs constituent le noyau animateur immédiat, est complémentaire : c'est une possibilité ouverte qui résout des cas particuliers soit de personnel soit d'initiatives, et qui considère toujours le « noyau salésien » comme modèle charismatique pour s'en inspirer et s'y appuyer. (ACG 363, p.9)

Le CG25, comme déjà dit, a consolidé et ratifié l'expansion du noyau animateur par le Père Vecchi, mais ne s'est pas prononcé sur le type



Le directeur et la mission salésienne partagée

d'œuvres salésiennes (CG25, 70, 78-81). Le CG26, d'autre part, tout en n'accordant d'une certaine manière que peu d'attention à cette expansion du noyau animateur, reconnaît (a) « des œuvres gérées par une communauté salésienne qui est le noyau animateur d'une plus vaste communauté éducative et pastorale » ; (b) « des activités et œuvres entièrement confiées par les Salésiens aux laïcs, ou fondées par les laïcs, et reconnues dans le projet provincial, selon les critères indiqués aux numéros 180-182 du CG24 » ; et c) « des modalités de gestion diversifiées, qu'on ne peut pas ramener à un modèle unique : y demeure le rapport entre une communauté locale et l'œuvre (ou plusieurs œuvres), mais cette dernière (ou ces dernières) ou encore quelques-uns de leurs secteurs sont gérés par des laïcs. » (CG26, 120 ; CdR, 118-119, 265-272).

⁹ Voir le commentaire in PV 820-822.

¹⁰ CdR, 118. Voir aussi CG25, 78, 80.

¹¹ CG24, 172 ; voir 169-171.

¹² XV^{ème} Assemblée Ordinaire du Synode des Évêques, « *Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocationnel* », *Document final* (2018), 95-97.

¹³ Rossano SALA, *Le signe de la communauté éducative et pastorale. Prophétie de la fraternité dans l'esprit salésien et la mission salésienne aujourd'hui. Faire de chaque CEP le foyer et l'école de la communion*, Actes de la Conférence nationale sur la Communauté Éducative et Pastorale, Salesianum - Rome, 16-19 février 2017 (Rome, 2017), 66-67.

¹⁴ Voir ACG 363, p. 4-7. Les autres éléments du modèle sont la CEP, le noyau animateur, et la connaissance de la situation et de la mentalité des jeunes.

¹⁵ Cf. Dicastère des Missions et Dicastère de la Formation, *Formation missionnaire des Salésiens de Don Bosco* (2014).

¹⁶ Cf. Dicastère de la Communication Sociale, *Système Salésien de Communication Sociale* (2011).

¹⁷ *Charte* 46.

¹⁸ *Charte* 3.



¹⁹ ACS 267, 18ss. Voir aussi CG27 p. 130 ; ACG 421, 22-25.

²⁰ *Lettre Apostolique du Pape François à toutes les personnes consacrées à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée* (21 novembre 2014), 3.

²¹ P. CHÁVEZ, *Le Système éducatif de Don Bosco aujourd'hui*, Divyadaan : Journal of Philosophy and Education 21 (2010) 6-7.

²² Assemblée du Deuxième Congrès d'Aquilée, *Discours du Pape Benoît XVI*, Basilique d'Aquilée, 7 mai 2011.

²³ P. CHÁVEZ, *Ibid.* 5





CONCLUSION

Stimuli et contributions de l'Église et de la Congrégation

159. Cette nouvelle édition du Manuel du Directeur a cherché à incorporer, avec plus ou moins de succès, les stimuli et les contributions de l'Église et de la Congrégation au cours de ces trente dernières années. La structure même du texte révèle l'attention qui a prévalu dans les derniers Chapitres Généraux : la perspective donnée par notre consécration apostolique (CG26 et CG27), le Directeur de la communauté religieuse salésienne (surtout, mais pas exclusivement, en CG25), le Directeur et la communauté religieuse dans la CEP (CG23 et CG24).

Frère parmi ses frères, homme de la foi et de la joie

160. Étant donné le rôle central du Directeur dans notre tradition, le Manuel peut sembler trop exigeant pour une seule personne. Cependant, nous devons garder à l'esprit que le document À Vin Nouveau, Outres Neuves fait référence au modèle relationnel de l'autorité, avec le passage de la centralité du rôle de l'autorité à la centralité de la dynamique de la fraternité. Aucun individu, aussi brillant soit-il, ne peut aujourd'hui porter tout le poids de l'autorité. Le Directeur salésien, tout en gardant son autorité personnelle, reste un frère parmi ses frères, un frère qui croit et espère profondément, parce qu'il sait qu'on lui a fait le don de l'amour, comme à Pierre. Il vit avec une profonde conscience de ses propres limites et de celles de sa communauté, et avec une profonde sensibilité salésienne envers ses frères et sœurs, et surtout envers les besoins des jeunes en marge de la vie.

Il sait donc que le service qui lui a été confié comporte de la souffrance et, avec Don Bosco et Maman Marguerite, il tourne son regard vers le crucifix. Mais il vit aussi avec l'« insouciance » et la joie de ceux qui savent que le monde a été sauvé. Il n'a peut-être pas tous les dons que nos documents – et même ses confrères et ses collaborateurs – attendent de lui, mais il sait qu'il peut toujours être un croyant et un frère qui sait garder sa communauté ouverte et accueillante, ouvrant toutes grandes ses portes à tous dans une communion



Conclusion

qui se développe en cercles concentriques. Il est conscient, bien sûr, que son rôle implique une responsabilité de gouvernement, et il accepte, selon son tempérament, tout ce que cela implique.

**Dans l'humble confiance
en Marie et en nos
célestes protecteurs**

161. Avec ses confrères, le Directeur se confie à nos célestes protecteurs, à tous ceux qui nous ont précédés, et surtout à Marie, Mère et Maîtresse de vie, femme de courage qui sait quand demander de l'aide, quand se tenir au pied de la croix, quand, tout simplement, conserver les choses dans son cœur, vivant en présence de la nuée lumineuse de la volonté du Père.

À l'âge de 26 ans, Michel Rua devint le premier Directeur de la Congrégation à Mirabello. C'est à lui que Don Bosco donna le premier « Manuel du Directeur » écrit de sa main, avec ces fameuses paroles : « *Essaie de te faire aimer* », paroles qui sont aujourd'hui gravées sur la croix remise à chaque confrère lors de sa profession perpétuelle. Don Rua, la « règle vivante », est le premier et le meilleur interprète de ce que Don Bosco voulait que soient ses Salésiens et ses Directeurs. Avec les paroles de Don Bosco qui résonnent à nos oreilles – « J'ai fait le brouillon, vous mettrez les couleurs (Cf. MB XI, 309) » – nous demandons au bienheureux Michel Rua d'intercéder pour nous afin que nous puissions être de fidèles interprètes de la pensée de notre Père et Fondateur.



Annexe I

« SOUVENIRS CONFIDENTIELS » DE DON BOSCO AUX DIRECTEURS

Nous présentons ici la dernière version des Souvenirs Confidentiels aux Directeurs, datée du 8 décembre 1886, environ un an avant la mort de Don Bosco. L'origine de ce document est le texte que Don Bosco avait remis à Don Rua, en 1863, lorsqu'il l'envoya, à l'âge de 26 ans, comme Directeur à Mirabello, la première maison salésienne hors de Turin. Les vingt-six points de la lettre originale à Don Rua se sont enrichis de nouveaux contenus au fil des ans.

Avec toi-même

1° Que rien ne te rouble!

2° Évite les austérités alimentaires. Que tes mortifications consistent à t'appliquer dans l'exercice de tes fonctions et à supporter les personnes désagréables. Tu prendras sept heures de repos chaque nuit. Fixe plus ou moins une heure de latitude pour toi et pour les autres, pour un motif raisonnable. C'est très utile pour ta santé et celle de tes subordonnés.

3° Célèbre la sainte messe et récite le bréviaire *pie, attente ac devote* [avec piété, attention et dévotion]. Cela vaut pour toi et pour tes subordonnés.

4° Ne jamais omettre la méditation chaque matin et la visite au Saint-Sacrement durant la journée. Pour le reste, s'en tenir à ce qui est indiqué dans les Règles de la Société.

5° Essaie de te faire aimer plutôt que de te faire craindre. Que la charité et la patience t'accompagnent toujours dans tes ordres et tes corrections ; et fais en sorte que chacun reconnaisse à tes actes et à tes paroles que tu recherches le bien des âmes. Tolère n'importe quoi quand il s'agit de mettre obstacle au péché. Que tes préoccupations soient centrées sur le bien spirituel, corporel et intellectuel des enfants que la divine Providence t'a confiés.



Annexe I

6° Dans les questions particulièrement importantes, élève toujours rapidement ton cœur vers Dieu avant de prendre une décision. Quand l'on te fait un rapport, écoute tout, mais veille à bien éclaircir les faits et à entendre les deux parties avant de juger. Fréquemment certaines choses semblent des poutres au premier abord ; et elles ne sont que paille.

Avec les enseignants

1. Veille à ce que rien de nécessaire ne manque aux enseignants en fait de nourriture et de vêtement. Tiens compte de leurs fatigues et, s'ils sont malades ou simplement incommodés, envoie sans tarder un remplaçant dans leur classe.

2. Parle-leur souvent, en privé ou en groupe ; vois s'ils ne sont pas surchargés d'occupations, s'il ne leur manque ni vêtements ni livres, s'ils éprouvent quelque souffrance physique ou morale, si, dans leur classe, ils n'ont pas d'élèves qui auraient besoin de réprimande ou d'attention spéciale pour la discipline, pour le mode et le degré de l'enseignement. Une nécessité est-elle reconnue ? Fais ce que tu peux pour y pourvoir.

3° Dans des conférences appropriées, recommande-leur d'interroger tous les élèves de la classe indistinctement et de lire les travaux de chaque élève à tour de rôle. Qu'ils évitent les amitiés particulières et la partialité, et qu'ils n'introduisent jamais d'élèves ou d'autres personnes dans leur chambre.

4. S'ils doivent donner des devoirs, des avis ou faire des remarques aux élèves, ils doivent le faire uniquement dans une salle ou un local prévus à cet effet.



5° Lors des solennités, des neuvaines ou des fêtes en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie, du saint Patron d'une localité, du collège ou à l'occasion de la célébration d'un mystère de notre sainte religion, qu'ils en fassent l'annonce en quelques mots, mais qu'ils ne l'omettent jamais.

6. S'assurer que les enseignants ne mettent jamais les élèves à la porte de la classe et, en cas d'absolue nécessité, qu'on les fasse accompagner chez le Supérieur. Qu'ils ne battent en aucun cas les élèves négligents ou se conduisant mal. En cas de problème grave, on doit immédiatement avertir le directeur des études ou le Supérieur de la maison.

7° À l'extérieur de l'école, les enseignants ne doivent exercer aucune autorité sur leurs élèves mais doivent se limiter à des conseils, des avis ou, tout au plus, à des réprimandes que permet et suggère une charité bien comprise.

Avec les assistants et les chefs de chambrée

1° Ce qui a été dit des enseignants s'applique en grande partie aux assistants et aux chefs de chambrée.

2° Veille à distribuer les emplois de manière que les assistants et les enseignants aient le temps et le confort nécessaires pour s'adonner à leurs études.

3° Entretiens-toi avec eux pour entendre leurs points de vue sur le comportement des jeunes qui leur sont confiés. La partie la plus importante dans leurs tâches est d'être à l'heure à l'endroit où l'on accueille les jeunes pour le repos, l'école, le travail, la récréation, etc.

4° Si tu te rends compte que l'un d'entre eux vit une amitié particulière avec un élève, ou que la fonction qui lui est



Annexe I

confiée, ou encore sa moralité, est en danger, tu le changeras prudemment d'emploi ; si le danger perdure, tu en informeras immédiatement ton Supérieur.

5° Réunis quelquefois les enseignants, les assistants, les chefs de chambrée pour leur dire de faire tout leur possible pour empêcher les mauvaises conversations, faire disparaître tous livres, écrits, images, tableaux (*hic scientia est* – là il faut connaître) et tout ce qui met en danger la reine des vertus, la pureté. Qu'ils donnent de bons conseils et fassent preuve de charité envers tous.

6° Repérer des élèves éventuellement dangereux – ce qui implique qu'ils te soient signalés – doit être une préoccupation commune.

Avec les coadjuteurs et les personnes de service

1° Fais en sorte que, chaque matin, ils puissent assister à la sainte messe et s'approcher des saints sacrements selon les Règles de [notre] Société. Les personnes de service seront encouragées à se confesser tous les quinze jours ou une fois par mois.

2° Fais preuve d'une grande charité quand tu donnes des ordres, en faisant savoir en paroles et en actes que tu désires le bien de leurs âmes : veille particulièrement à ce que ces personnes évitent toute familiarité avec les jeunes ou avec des personnes de l'extérieur.

3° Ne jamais permettre aux femmes d'entrer dans les dortoirs ou la cuisine, ni de traiter avec quiconque dans la maison, sauf pour des actes de charité ou par nécessité absolue. Cet article est de la plus haute importance.



4° Lorsque des dissensions ou des disputes surgissent entre le personnel de service, les assistants, les jeunes ou d'autres personnes, écoute chacun avec bonté mais, habituellement, tu feras tes remarques en privé afin que l'un n'entende pas ce qui se dit de l'autre.

5° Les personnes de service doivent avoir pour responsable un coadjuteur reconnu pour sa probité, qui veillera sur leur travail et leur moralité, afin que ne se produisent ni vols ni mauvaises conversations. Et veille constamment à ce que personne ne se charge de commissions, d'affaires concernant des membres de sa famille ou d'autres personnes extérieures, quelles qu'elles soient.

Avec les jeunes élèves

1° Tu n'accepteras jamais d'élèves renvoyés d'autres collèges, ou dont tu sais qu'ils ont de mauvaises habitudes. Si, malgré la prudence qui s'impose, il t'arrive d'en accepter un de cette sorte, indique-lui immédiatement un compagnon sûr qui l'aide et ne le perde jamais de vue. S'il commet des actes obscènes, il ne sera averti qu'une seule fois, et s'il récidive, il sera immédiatement renvoyé chez lui.

2° Aie le souci de te faire connaître des élèves et de les connaître en passant avec eux le plus de temps possible. Tu chercheras à leur glisser dans l'oreille les mots affectueux que tu sais bien, au fur et à mesure que tu en découvriras la nécessité. C'est le grand secret qui te rendra maître de leurs cœurs.

3° Peut-être te demanderas-tu : – Quels sont ces mots ? – Les mêmes que ceux qui t'ont été dits le plus souvent à toi-même autrefois. Par exemple : – Comment ça va ? – Bien. – Et ton âme ? – Couci-couça. – Tu devrais m'aider dans



Annexe I

une grande affaire, tu veux bien ? – Oui, mais à quoi ? – À te rendre bon. Ou bien : – À sauver ton âme. Ou encore : – À faire de toi le meilleur de nos jeunes. Avec les plus dissipés : – Quand veux-tu commencer ? – Quoi donc ? – À être ma consolation, à te conduire comme saint Louis [De Gonzague]. À ceux qui sont un peu réticents aux saints sacrements : – Quand veux-tu que nous brisions les cornes au démon ? – Comment ça ? – Avec une bonne confession. – Quand voulez-vous ? – Dès que possible. D'autres fois : – Quand ferons-nous une bonne lessive ? Ou : – Te sens-tu de m'aider à briser les cornes au démon ? Veux-tu qu'on soit deux amis pour les affaires de l'âme ? *Haec aut similia* [Cela ou d'autres choses semblables].

4° Dans nos maisons, le Directeur est le confesseur ordinaire : fais donc voir que tu entends volontiers chacun en confession, mais donne-leur une grande liberté pour se confesser à d'autres s'ils le désirent. Fais bien savoir que lorsque vous notez la conduite morale, toi, tu n'y participes pas ; et efforce-toi d'effacer même l'ombre d'un doute que tu te serves, ou même que tu te souviennes, de ce qui t'a été dit en confession. Et pas même le moindre signe de partialité ne doit apparaître envers ceux qui se confessaient à une personne plutôt qu'à une autre.

5° Le Petit Clergé [les servants d'autel], la Compagnie de Saint Louis [De Gonzague], du Saint Sacrement, de l'Immaculée Conception doivent être recommandés et favorisés. Fais preuve de bienveillance et de satisfaction envers ceux qui en font partie ; mais tu n'en seras que le promoteur et non le directeur ; considère ces choses comme l'œuvre des jeunes et dont la direction est confiée au catéchiste.

6° Si tu découvres quelque manquement grave, fais appeler le coupable, ou le présumé coupable, dans ta chambre et, de la manière la plus charitable qui soit, fais-lui avouer sa faute



et le tort qu'il a eu de l'avoir commise ; puis réprimande-le en l'invitant cependant à mettre sa conscience en ordre. Par ce moyen, et en continuant à aider l'élève d'une manière bienveillante, l'on a obtenu des effets merveilleux et des changements de comportement qui semblaient impossibles auparavant.

Avec les personnes du dehors

1° Nous prêtons volontiers notre œuvre pour le service religieux, pour la prédication, pour célébrer des messes pour la commodité du public et pour entendre les confessions chaque fois que la charité et les devoirs de notre état le permettent, spécialement en faveur de la paroisse sur le territoire de laquelle se trouve notre maison. Mais n'acceptez jamais des engagements ou quoi que ce soit d'autre qui impliquerait une absence de l'établissement ou qui pourrait empêcher les charges confiées à chacun.

2° Par courtoisie, des prêtres de l'extérieur seront parfois invités pour les prédications ou à l'occasion de Solennités, de manifestations musicales et autres. La même invitation sera faite aux Autorités et à toutes les personnes bienveillantes ou méritantes pour les faveurs qu'elles [nous] ont prodiguées ou qui peuvent en prodiguer.

3° La charité et la courtoisie seront les qualités spécifiques d'un directeur, à l'égard des personnes de la maison comme de l'extérieur.

4° S'il s'élève des différends sur des affaires matérielles, fais le plus de concessions possible, même à ton détriment, pour ôter tout prétexte aux procès et autres choses semblables qui peuvent détruire la charité.



Annexe I

5° Quand il s'agit d'affaires spirituelles, qu'on résolve toujours les différends de manière qu'ils puissent servir à la plus grande gloire de Dieu. Engagements, obstination, esprit de vengeance, amour-propre, bonnes raisons, prétentions, l'honneur même, tout doit être sacrifié pour éviter le péché.

6° Dans les affaires de grande importance, il est bon de solliciter un délai pour prier et demander conseil à des personnes pieuses et prudentes.

Avec les personnes de la Société

1° L'observance exacte des Règles, spécialement celles sur l'obéissance, est la base de tout. Mais si tu veux que les autres t'obéissent, sois toi-même obéissant à tes supérieurs. Nul n'est apte à commander s'il n'est capable d'obéir.

2° Aie le souci de tout répartir de manière que nul ne soit surchargé d'occupations ; mais fais en sorte que chacun remplisse fidèlement celles qui lui sont confiées (...)

3° Personne dans la Congrégation n'est habilitée à signer des contrats, recevoir de l'argent, contracter des emprunts ou accorder des prêts à des parents, amis ou autres. De même, nul ne doit conserver de l'argent ou se charger de la gestion administrative d'affaires temporelles sans l'autorisation directe de son Supérieur. Le respect de cet article éloignera la peste la plus fatale pour les Congrégations religieuses.

4° Aie en horreur comme le poison les changements dans les Règles. Leur exacte observance est préférable à n'importe quelle variation. Le mieux est l'ennemi du bien.

5° L'étude, la vie, l'expérience m'ont fait connaître et toucher du doigt que la gourmandise, l'intérêt [personnel] et la vaine



gloire furent la ruine de Congrégations très florissantes et de respectables Ordres religieux. Les années t'apprendront à toi aussi des vérités qui aujourd'hui te semblent incroyables.

6° Très grande sollicitude pour encourager, par la parole et par les actes, la vie commune.

Le commandement

1° Ne commande jamais ni ce qui te semble dépasser les forces de tes subalternes, ni ce en quoi tu penses ne pas devoir être obéi. Tâche d'éviter les ordres déplaisants ; au contraire, aie le plus grand souci de favoriser les inclinations individuelles, en confiant de préférence à chacun les charges que tu sais être particulièrement de son goût.

2° N'ordonne jamais rien qui nuise à la santé, qui empêche de prendre le repos indispensable ou qui contredise, soit d'autres tâches, soit les prescriptions d'un autre supérieur.

3° Quand tu donnes des ordres, use toujours de paroles et de procédés charitables et doux. Que tes paroles et tes actes ignorent les menaces, les colères et, à plus forte raison, les violences.

4° Dans l'obligation d'ordonner à un subalterne des choses difficiles ou déplaisantes, on dit, par exemple : « Pourrais-tu faire ceci ou cela ? » Ou bien : « J'ai quelque chose d'important dont je ne voudrais pas te charger parce que c'est une affaire difficile ; mais je n'ai personne capable de l'accomplir aussi bien que toi. Aurais-tu le temps, la santé ; n'as-tu pas d'autre occupation qui te l'interdise ? » L'expérience a appris que de tels procédés, employés en temps utile, sont très efficaces.



Annexe I

5° Il faut économiser en tout, mais absolument de telle sorte que les malades ne manquent de rien. Que, d'autre part, on fasse remarquer à tous que nous avons fait vœu de pauvreté et que, par conséquent, nous ne devons en rien rechercher ni même désirer l'aisance. Nous devons aimer la pauvreté et les compagnons de la pauvreté. Il faut pour cela éviter toute dépense non absolument nécessaire dans les vêtements, les livres, le mobilier, les voyages, etc.

Cet écrit est une manière de testament que j'envoie aux Directeurs des maisons particulières. Si ces avis sont mis en pratique, je meurs tranquille car je suis sûr que notre Société sera toujours plus florissante au regard des hommes et bénie par le Seigneur, et qu'elle atteindra son but, c'est-à-dire la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Votre très affectionné en Jésus-Christ

Jean Bosco, prêtre

Turin, 1886, fête de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie, 45^{ème} anniversaire de la fondation de l'Oratoire

¹ Institut Historique Salésien, *Sources Salésiennes. 1. Don Bosco et son œuvre. Collection anthologique*, LAS, Rome 2014, 425-430.





ANNEXE II

LE SUPÉRIEUR LOCAL DANS LE CODE DE DROIT CANONIQUE

On rapporte ici les canons du Code de Droit Canonique (CIC) qui se rapportent au Supérieur local.

La hiérarchie normative est rappelée dans l'art. 191 des Constitutions : « La vie et l'action des communautés et des confrères sont réglées par le droit universel de l'Église et par le droit propre de la Société. Ce dernier est exprimé dans les Constitutions qui représentent notre code fondamental, dans les Règlements Généraux, dans les délibérations prises par le Chapitre Général, dans les Directoires généraux et provinciaux et dans d'autres décisions émanant des autorités compétentes. »

Pour plus d'informations sur les différents canons, se reporter aux Commentaires du CIC et aux études spécifiques dans les différentes langues.

POUVOIRS, FACULTÉS, DEVOIRS, OBLIGATIONS

Can. 596 - Pouvoir personnel et collégial

§ 1. Les Supérieurs et les Chapitres des Instituts ont sur les membres le pouvoir défini par le droit universel et par les Constitutions.

§ 2. Cependant, dans les Instituts religieux cléricaux de droit pontifical, ils possèdent en outre le pouvoir ecclésiastique de gouvernement tant au for externe qu'au for interne.

§ 3. Au pouvoir dont il s'agit au § 1, s'appliquent les dispositions des canons 131 (*pouvoir délégué et pouvoir ordinaire*), 133 (*limites du mandat du délégué*) et 137-144 (*modalités de l'exercice du pouvoir exécutif*).

Can. 608 - La maison religieuse

La communauté religieuse doit habiter une maison légitimement constituée sous l'autorité du Supérieur désigné selon le droit ; chaque maison aura au moins un oratoire, où l'Eucharistie sera célébrée et conservée pour qu'elle soit vraiment le centre de la communauté.



Annexe II

Can. 617 – Modalités d'exercice du pouvoir

Les Supérieurs accompliront leur charge et exerceront leur pouvoir selon le droit universel et le droit propre.

Can. 618 – Esprit de service

Les Supérieurs exerceront dans un esprit de service le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu par le ministère de l'Église. Que, par conséquent, dociles à la volonté de Dieu dans l'exercice de leur charge, ils gouvernent leurs sujets comme des enfants de Dieu et, pour promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de la personne humaine, ils les écoutent volontiers et favorisent ainsi leur coopération au bien de l'Institut et de l'Église, restant sauve cependant leur autorité de décider et d'ordonner ce qu'il y a à faire.

Can. 619 – Devoirs du Supérieur

Les Supérieurs s'adonneront soigneusement à leur office et en union avec les membres qui leur sont confiés, ils chercheront à édifier une communauté fraternelle dans le Christ, en laquelle Dieu soit cherché et aimé avant tout. Qu'ils nourrissent donc fréquemment les membres de l'aliment de la Parole de Dieu et les portent à la célébration de la liturgie sacrée. Qu'ils leur donnent l'exemple de la pratique des vertus, de l'observation des lois et des traditions de leur propre Institut ; qu'ils subviennent à leurs besoins personnels de façon convenable, prennent soin des malades avec sollicitude et les visitent, reprennent les inquiets, consolent les pusillanimes, soient patients envers tous.

Can. 623 – Désignation

Pour la nomination ou l'élection valides des membres de l'Institut à la charge de Supérieur, un temps convenable de profession perpétuelle ou définitive est requis, que le droit propre ou, s'il s'agit de Supérieurs majeurs, les Constitutions doivent déterminer.



Can. 624 - Durée du mandat

§ 1. Les Supérieurs seront constitués pour un laps de temps déterminé et convenable d'après la nature et les besoins de l'Institut, à moins que, pour le Modérateur suprême et pour les Supérieurs de maisons autonomes, les constitutions n'en disposent autrement.

§ 2. Le droit propre pourvoira par des règles adaptées à ce que les Supérieurs constitués pour un temps défini ne demeurent pas trop longtemps, sans interruption, dans des offices de gouvernement.

§ 3. Cependant, durant leur charge, ils peuvent être révoqués de leur office ou transférés à un autre, pour des raisons déterminées par le droit propre.

Can. 627 - Le Conseil, obligations et compétences

§ 1. Selon les Constitutions, les Supérieurs auront leur propre Conseil, auquel ils devront recourir dans l'exercice de leur charge.

§ 2. Outre les cas prescrits par le droit universel, le droit propre déterminera ceux pour lesquels le consentement ou l'avis est requis pour la validité des actes selon le can. 127.

Can. 629 - L'exigence de résidence

Les Supérieurs résideront dans leur propre maison et ils ne devront s'en éloigner que selon le droit propre.

Can. 630 - Règles pour la confession et la direction de conscience

§ 1. Les Supérieurs reconnaîtront aux membres la liberté qui leur est due pour ce qui concerne le sacrement de pénitence et la direction de conscience, restant sauve la discipline de l'Institut.

§ 2. Les Supérieurs veilleront, selon le droit propre, à mettre à la disposition des membres des confesseurs idoines auxquels ils puissent se confesser fréquemment.

§ 3. Dans les monastères de moniales, dans les maisons de



Annexe II

formation et dans les communautés laïques nombreuses, il y aura des confesseurs ordinaires approuvés par l'Ordinaire du lieu, la communauté ayant donné son avis, sans qu'il y ait pour autant obligation de s'adresser à eux.

§ 4. Les Supérieurs n'entendront pas leurs sujets en confession, à moins que ces derniers ne le leur demandent spontanément.

§ 5. Les membres iront avec confiance à leurs Supérieurs auxquels ils pourront s'ouvrir librement et spontanément. Cependant il est interdit aux Supérieurs de les induire de quelque manière que ce soit à leur faire l'ouverture de leur conscience.

Can. 636 - L'Économe distinct du Supérieur local

§ 1. Dans chaque Institut et pareillement dans chaque Province gouvernée par un Supérieur majeur, il y aura un économe distinct du Supérieur majeur et constitué selon le droit propre, qui administrera les biens sous la direction du Supérieur respectif. Même dans les communautés locales, un économe distinct du Supérieur local sera établi autant que possible.

Can. 661 - Le soin dû à la formation permanente des confrères

Tout au long de leur vie, les religieux poursuivront avec soin leur formation spirituelle, doctrinale et pratique, et les Supérieurs leur en fourniront les moyens et le temps nécessaire.

Can. 665 - La recherche d'un religieux qui a quitté la maison illégitimement

§ 2. Le membre qui s'absente illégitimement de la maison religieuse avec l'intention de se soustraire au pouvoir des Supérieurs sera recherché avec sollicitude par ceux-ci, et aidé à revenir et à persévérer dans sa vocation.



Can. 687 - Le soin du religieux exclaustre

Le membre exclaustre est exempté des obligations incompatibles avec sa nouvelle condition de vie, et il demeure cependant sous la dépendance de ses Supérieurs et confié à leurs soins, comme aussi aux soins et sous la dépendance de l'Ordinaire du lieu, surtout s'il s'agit d'un clerc. Il peut porter l'habit de l'Institut, sauf autre disposition de l'indult. Il est cependant privé de voix active et passive.

Can. 703 - Expulsion immédiate de la maison religieuse

En cas de grave scandale extérieur ou d'un grave dommage imminent pour l'Institut, un membre peut être sur-le-champ chassé de la maison religieuse par le Supérieur majeur ou, s'il y a risque à attendre, par le Supérieur local avec le consentement de son Conseil. Le Supérieur majeur, si besoin est, aura soin d'engager la procédure de renvoi suivant le droit, ou déférera l'affaire au Siège Apostolique.

Can. 911 - L'administration du viatique aux confrères malades

§ 1. Le devoir et le droit de porter la très sainte Eucharistie en Viatique aux malades appartient au curé et aux vicaires paroissiaux, aux chapelains ainsi qu'au Supérieur de la communauté dans les Instituts religieux cléricaux ou les Sociétés de vie apostolique cléricales pour tous ceux qui se trouvent dans leur maison.

Can. 1179 - Les funérailles des confrères décédés

Les funérailles des religieux ou des membres d'une Société de vie apostolique seront généralement célébrées dans leur propre église ou oratoire par le Supérieur si l'Institut ou la Société sont cléricaux, sinon par le chapelain.

Can. 1196 - La faculté de dispenser des vœux privés

Outre le Pontife Romain, peuvent dispenser des vœux pri-



Annexe II

vés pour une juste cause, et pourvu que la dispense ne lèse aucun droit acquis aux tiers :

1° l'Ordinaire du lieu et le curé à l'égard de tous leurs sujets, ainsi que des étrangers ;

2° le Supérieur d'un Institut religieux ou d'une Société de vie apostolique, s'ils sont cléricaux de droit pontifical, à l'égard des membres, des novices et des personnes résidant jour et nuit dans une maison de l'Institut ou de la Société ;

3° ceux à qui le pouvoir de dispenser a été délégué par le Siège Apostolique ou par l'Ordinaire du lieu.

Can. 1203 – La faculté de dispenser du serment promissoire

Ceux qui peuvent suspendre, dispenser ou commuer un voeu ont le même pouvoir et dans les mêmes conditions à l'égard du serment promissoire ; mais si la dispense du serment tourne au préjudice de tiers qui s'opposent à la remise de l'obligation, seul le Siège Apostolique peut dispenser du serment.

Can. 1245 – Les temps sacrés

Restant sauf le droit des Évêques diocésains dont il s'agit au can. 87, le curé peut, pour une juste cause, et selon les dispositions de l'Évêque diocésain et pour chaque cas en particulier, concéder la dispense de l'obligation d'observer un jour de fête ou de pénitence, ou de la commuer en une autre œuvre de piété; peut faire de même le Supérieur d'un institut religieux ou d'une société de vie apostolique s'ils sont cléricaux et de droit pontifical, pour leurs propres sujets et les autres personnes qui résident dans leur maison jour et nuit.

ÉGLISE DIOCÉSAIN ET ACTIVITÉS APOSTOLIQUES

Can. 463 – Participation au Synode diocésain

§ 1. Doivent être appelés au Synode diocésain comme membres



du Synode et sont tenus par l'obligation d'y participer :
[...]

9. des Supérieurs des Instituts religieux et des Sociétés de vie apostolique qui ont une maison dans le diocèse, à élire en nombre et de la manière fixée par l'Évêque diocésain.

Can. 677 - Fidélité à la mission et aux œuvres propres de l'Institut et actualisation prudente

§ 1. Les Supérieurs et les membres garderont fidèlement la mission et les œuvres propres de leur Institut. Cependant, eu égard aux besoins de temps et de lieux, ils les adapteront avec prudence en usant même de moyens opportuns et nouveaux.

§ 2. Si des Associations de fidèles sont unies à des Instituts, ceux-ci les aideront avec un soin spécial pour qu'elles soient imprégnées de l'esprit authentique de leur Famille.

Can. 678 - Relations avec l'Évêque diocésain

§ 1. En ce qui concerne le soin des âmes, l'exercice public du culte divin et les autres œuvres d'apostolat, les religieux sont soumis au pouvoir des Évêques auxquels ils doivent témoigner respect dévoué et révérence.

§ 2. Dans l'exercice de l'apostolat extérieur, les religieux sont aussi soumis à leurs propres Supérieurs et doivent rester fidèles à la discipline de leur Institut ; les Évêques eux-mêmes, si le cas se présente, ne manqueront pas d'urger cette obligation.

§ 3. Dans l'organisation des œuvres d'apostolat des religieux, il faut que les Évêques diocésains et Supérieurs religieux agissent de concert.

Can. 778 - Soins apportés à l'éducation catéchétique

Les Supérieurs religieux et ceux des Sociétés de vie apostolique veilleront à ce que l'enseignement catéchétique soit donné avec soin dans leurs églises, écoles et autres œuvres qui leur sont confiées de quelque façon.



Annexe II

Can. 968 - Faculté recevoir les confessions

§ 1. En vertu de leur office et chacun dans son ressort, jouissent de la faculté d'entendre les confessions : l'Ordinaire du lieu, le chanoine pénitencier, ainsi que le curé et tous ceux qui en tiennent lieu.

§ 2. En vertu de leur office, les Supérieurs des Instituts religieux cléricaux de droit pontifical ou des Sociétés cléricales de vie apostolique de droit pontifical, qui ont, selon les Constitutions, le pouvoir exécutif de gouvernement, jouissent de la faculté d'entendre les confessions de leurs propres sujets et des autres personnes qui résident jour et nuit dans la maison, restant sauves les dispositions du can. 630, § 4.

Can. 969 - Compétence de l'Ordinaire du lieu et faculté de délégation du Supérieur local

§ 1. L'Ordinaire du lieu est seul compétent pour conférer à tout prêtre la faculté d'entendre les confessions de tout fidèle ; mais les prêtres membres d'un Institut religieux n'en useront pas sans l'autorisation, au moins présumée, de leur Supérieur.

§ 2. Le Supérieur d'un Institut religieux ou d'une Société de vie apostolique dont il s'agit au can. 968, § 2, est compétent pour conférer à tout prêtre la faculté d'entendre les confessions de ses propre sujets et des autres personnes qui résident jour et nuit dans la maison.

ACTES NÉCESSITANT LE CONSENTEMENT, L'AVIS, L'AUTORISATION

Can. 119 - Élections et autres actes collégiaux

En ce qui concerne les actes collégiaux, sauf autre disposition du droit ou des statuts :

1) en fait d'élection, a force de droit ce qui, la majorité des personnes qui doivent être convoquées étant présente, a re-



cueilli les suffrages de la majorité absolue des présents ; après deux scrutins sans effet, le vote portera sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix ou, s'ils sont plusieurs, sur les deux plus âgés ; si, après le troisième scrutin, les candidats restent à égalité, le plus âgé sera considéré comme élu ;

2) pour les autres matières, a force de droit ce qui, la majorité des personnes qui doivent être convoquées étant présente, a recueilli les suffrages de la majorité absolue des présents ; si après deux scrutins les suffrages demeurent égaux, le président par son vote peut dirimer l'égalité ;

3) ce qui concerne tous et chacun en particulier doit être approuvé par tous.

Can. 127 - Actes exigeant le consentement ou l'opinion d'un collège, d'un groupe ou d'individus

§ 1. Lorsque le droit prescrit que le Supérieur, pour poser un acte, a besoin du consentement ou de l'avis d'un Collège ou d'un groupe de personnes, le Collège ou le groupe doit être convoqué selon le can. 166, à moins que, lorsqu'il s'agit seulement de demander un avis, le droit particulier ou propre n'en ait décidé autrement ; et pour que l'acte soit valide, il faut que le Supérieur obtienne le consentement de la majorité absolue de ceux qui sont présents, ou qu'il demande l'avis de tous.

§ 2. Lorsque le droit prescrit que le Supérieur, pour poser un acte, a besoin du consentement ou de l'avis de certaines personnes prises individuellement :

1) si le consentement est exigé, l'acte est invalide quand le Supérieur ne demande pas le consentement de ces personnes ou qu'il agit à l'encontre du vote de celles-ci ou de l'une d'elles ;

2) si la consultation est exigée, l'acte est invalide si le Supérieur n'entend pas ces personnes ; bien qu'il n'ait aucune obligation de se rallier à leurs avis même concordants, le



Annexe II

Supérieur ne s'en écartera pas sans une raison prévalente dont l'appréciation lui appartient, surtout si ces avis sont concordants.

§ 3. Tous ceux dont le consentement ou l'avis est requis sont tenus par l'obligation d'exprimer sincèrement leur sentiment, et si la gravité des affaires le demande, d'observer soigneusement le secret, obligation que le Supérieur peut exiger.

Can. 307 - Permission pour un religieux de faire partie d'une association

§ 3. Les membres des Instituts religieux peuvent s'inscrire à des associations [*de fidèles*] selon leur droit propre et avec le consentement de leur Supérieur.

Can. 638 - Autorisation d'accomplir des actes d'administration extraordinaire, des aliénations et d'autres actes juridiques

§ 1. C'est au droit propre, dans le cadre du droit universel, de déterminer les actes qui dépassent les limites et le mode d'administration ordinaire et de statuer ce qui est nécessaire pour poser valablement un acte d'administration extraordinaire.

§ 2. Outre les Supérieurs, les officiers qui sont désignés pour cela par le droit propre font valablement, dans les limites de leur charge, les dépenses et les actes juridiques d'administration ordinaire.

§ 3. Pour la validité d'une aliénation et de toute affaire où la condition du patrimoine de la personne juridique peut être amoindrie, est requise la permission du Supérieur compétent donnée par écrit avec le consentement de son Conseil. Cependant, s'il s'agit d'une affaire dont le montant dépasse la somme fixée par le Saint-Siège pour chaque région, comme aussi de biens donnés à l'Église par vœu ou d'objets précieux à cause de leur valeur artistique ou historique, la permission du Saint-Siège est, de plus, requise.



Can. 665 - Permission pour un religieux d'être absent de la maison

§ 1. Les religieux habiteront leur propre maison religieuse en gardant la vie commune et ils ne la quitteront qu'avec la permission de leur Supérieur. Cependant, s'il s'agit d'une absence prolongée de la maison, le Supérieur majeur, avec le consentement de son Conseil et pour une juste cause, peut donner à un membre la permission de séjourner en dehors d'une maison de l'Institut, mais pas plus d'un an, sauf pour des soins de santé, pour raison d'études ou d'apostolat à exercer au nom de l'Institut.

Can. 671 - Permission pour un religieux d'assumer des charges ou des postes à l'extérieur de l'Institut

Le religieux n'acceptera pas, sans la permission de son Supérieur légitime, des charges ou des offices en dehors de son propre Institut.

¹ Cette mesure, urgente et extraordinaire, ne doit pas être confondue avec le renvoi de l'Institut.

² Cf. C 181 ; R 180, 181.

L'interprétation authentique du canon 127, publiée le 5 juillet 1985 par la Commission Pontificale pour l'interprétation authentique du Code de Droit latin, établit que, lorsque le Supérieur a besoin du consentement d'un collègue ou d'un groupe de personnes pour poser des actes, le même Supérieur n'a pas le droit de voter avec les autres, même pas pour respecter une éventuelle parité.

En revanche, dans certains cas (par exemple pour l'admission à la profession religieuse ou aux ordres sacrés, ou pour l'autorisation d'aliénation), qui relèvent de la compétence du Supérieur Provincial avec le consentement de son Conseil, et pour lesquels l'avis du Supérieur local avec son Conseil est requis, le Supérieur local vote avec son Conseil.

³ Selon cette règle, l'abstention n'est pas légitime.



INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros des paragraphes du texte.

- Accompagnement** communautaire et personnel, 48
Accompagnement des jeunes et projet personnel de vie, 78
Accompagnement des laïcs, 61, 134
Accompagnement personnel salésien, enquête sur, 72, 74
Accompagnement personnel : et confiance, 48 ; formation à l', 65 ; au sens large, 75.
Voir aussi **Accompagnement** spirituel personnel *et* accompagnement personnel salésien, enquête sur
Accompagnement spirituel communautaire, 76, 104 ; et mot du soir, 77
Accompagnement spirituel personnel, 75-76 ; disponibilité du Directeur et de la communauté salésienne dans la CEP, 134 ; durant le stage pratique, 91 ; durant le quinquennium, 91 ; et confrères qui vivent des moments difficiles, 94 ; et Don Bosco, 75 ; et liberté de choix, 76 ; et projet personnel de vie, 78 ; dans la CEP, 134 ; dans la formation initiale, 76 ; dans la pastorale des jeunes, 75 ; pour le Directeur lui-même, 107 ; préparation spécifique pour, 76
Advocacy [« défense »], 156
Âge avancé (« grand âge »), 95
Albera et Manuel du Directeur, 1
Amitié et style salésien des relations, 56
Amour préventif, 13, 15
Amorevolezza [« bonté affectueuse »] et style salésien des relations, 56
Amoris Lætitia et familles, 5 ; et formation des parents, 106
Animation : dimension primordiale de la mission, 130 ; spirituelle et salésienne, servizio premier, 130
Animation et gouvernement, style d', 69
Animation spirituelle de la CEP : par la communauté religieuse salésienne, 131-136 ; interpénétration éducation- évangélisation, 131
Animation vocationnelle, 64-65 ; cœur du PEPS, 65 ; et témoignage de la communauté, 64 ; horizon ultime de la pastorale salésienne des jeunes, 65
Apprendre de l'expérience : et PEPS, 143 ; durant le stage pratique, 90
Archives : du patrimoine historique et artistique, 102 ; local, 83, 102



Index Analytique

Assemblée des confrères, 87, 104 ; et Conseil local, 84, 87 ; et exercice de discernement, 87

Auctoritas, 40 ; 41, 42 ; et croissance, 40

Autoritarisme, 68, 110

Autorité, service de l' : voir Directeur

Autorité : et droit propre, 42 ; et charisme, 42 ; et consécration, 48 ; et fraternité, 54 ; et prière, 50 ; et *Essaie de te faire aimer*, 161 ; et unité dans la communauté, 55 ; lignes fondamentales pour l'exercice de l', 42 ; nature trinitaire de l', 35 ; nouveau style d', 129 ; nouveau style de, formation à l', 137 ; modèle relationnel, 160 ; passage du style pyramidal au style d'une plus grande participation, 124 ; style salésien de l', 43, 109 ; spirituelle, 48 ; Voir aussi *Auctoritas* et *Potestas*

Benoît XVI, 3 ; et politique, 157

Bonté affectueuse (voir « *Amorevolezza* », 56)

Budget et bilan, responsabilité des Directeurs, 102

Catéchisme de l'Église Catholique, et sacerdoce comme service, 30

CEP : voir Communauté Éducative et Pastorale

CG24 et mission partagée, 17, 24 ; nouveau style de pensée et d'action, 115 ; racines en Don Bosco, 115 ; résistance à, 115 ; réponse à l'ecclésiologie de communion, 115

CG27 : consécration apostolique, 19 ; objectif du, 7, 19

Charisme : incarnation du, 116

Charismes : en vue de la communion, 154

Charité pastorale : charité du Bon Pasteur, 37 ; cœur de l'esprit salésien, 37 ; rôle du Directeur, 60

Charte de l'Identité Charismatique de la Famille Salésienne de Don Bosco, 24, 57, 151

Chávez, Pascual, 3 ; trois concentrations, 111

Christ, base de la vie consacrée, 20, 21 ; à la suite du, 22 ; imitation du, 22 ; notre règle vivante, 21

Christifideles laici et états de vie, 23

Christus vivit, 64, 65, 75, 157 ; et accompagnement des jeunes, 134 ; et discernement, 134 ; et monde numérique, 158 ; et vocation, 134

Chronique, locale, 83

Cimatti, Vincenzo, 21

Cléricalisme, 26, 68



Coadjuteur salésien : *voir* Salésien laïc

Collaboration : avec d'autres religieux, 57, 154 ; avec l'Église locale, 152 ; avec des organisations civiles, 156 ; de Salésiens laïcs dans le contexte civil et social, 156 ; dans la Famille Salésienne, 150 ; qui passe par le charisme, 153 ; travail missionnaire, 152

Communauté : *voir* Communauté religieuse salésienne *et* Communauté Éducative et Pastorale

Communauté Éducative et Pastorale, 113-146 ; animation salésienne de la, 117 ; communion dans la, 137 ; et communauté religieuse salésienne, 121-126 ; et Conseil de l'œuvre, 120 ; et Famille Salésienne, 149 ; et familles, 5, 16 ; et formation conjointe, 104, 106 ; et prophétie de la fraternité, 137 ; et PEPS, 114-120 ; expérience d'Église, 117 ; expérience de communion, 118 ; point de référence charismatique de la, 127-137 ; sujet et objet de l'activité pastorale, 117 ; sujet de la mission, 114

Communauté locale : *voir* communauté religieuse salésienne

Communauté religieuse salésienne : animateurs spirituels, 131 ; ouverte et accueillante, 57 ; active à différents niveaux (CEP, Église, société), 147 ; *Confessio Trinitatis*, 137 ; coresponsable, 3 ; consistance qualitative et quantitative de la, 31, 36 ; disciples missionnaires, 60 ; et animation spirituelle, 131-136 ; et soin de la communion, 137 ; et discernement, 70-71 ; et mission, 59 ; et noyau animateur, 31, 108, 127 ; et PEPS, 138-146 ; éducateurs et maîtres de spiritualité, 133 ; facilite l'intégration des confrères, point de référence charismatique, 24, 31, 127-137, 93 ; formation permanente, 104-106 ; nouveau rôle de la, 5, 127 ; professionnels de l'évangélisation, 131 ; *Signum fraternitatis*, 137

Communauté religieuse salésienne et œuvre, 59, 61, 84 ; détails définis par la Province, 125 ; matière codifiée dans le PEPS provincial et local, 125 ; relations variées, 123-126

Communauté religieuse salésienne, ouverture de la : envers l'Église, 152-155 ; envers la Famille Salésienne et le Mouvement Salésien des Jeunes, 149-151 ; envers les communautés provinciales et la communauté mondiale, 148 ; envers le territoire, 156-158

Communication : capacité de travail en équipe, 85 ; et protection des mineurs, 100 ; et relations fraternelles, 56 ; style salésien de, 56. *Voir aussi* Communication sociale

Communication sociale : agent de formation, 108, 143 ; et for-



Index Analytique

mation des Directeurs, 110 ; et formation permanente, 105 ; et pastorale des jeunes, 141 ; favorise le sens d'appartenance à la Congrégation, 148 ; Système salésien de, 3, 158. *Voir aussi* Monde numérique

Communión : et mission, 14, 137 ; centralité de la, dans la CEP, 137 ; dans la CEP, rôle de la communauté salésienne, 137 ; se développe en cercles concentriques, 21, 27, 160

Complémentarité : et processus décisionnel, 89 ; entre les deux formes de notre vocation, 89

Confesseur externe, 76

Confidentialité et entretien avec le Directeur, 74

Configuration au Christ : *voir* Christ, imitation du

Confrères, âgés, 95-96 ; qui traversent des moments difficiles, 94 ; qui ont besoin d'une attention particulière, 99 ; en situations irrégulières, 100 ; malades, 97-98 ; en formation initiale, 90-91 ; assujettis à des restrictions, 100

Consécration apostolique, 159 ; et centralité de la mission, 18 ; et grâce d'unité, 18

Consécration et mission, 19

Conseils évangéliques, fidélité à, 49 ; scrutins sur, 49. *Voir aussi* Vœux

Conseil de la CEP/ Œuvre, 61, 120 ; et PEPS, 114

Conseil local, 84-85, 104 ; compétences du, 84 ; et Assemblée des confrères, 84 ; et Conseil de la CEP / Œuvre, 85 ; et économes laïcs, 85, 102 ; et laïcs responsables de secteurs, 102 ; et travail en équipe, 85 ; exercice de la synodalité, 84

Conseil Provincial, 43, 109, 111

Consultation pour la nomination des Directeurs, 109, 111

Consulte locale de la Famille Salésienne, 150

Contextes, variété de, 118, 143 ; chrétiens, 118, 133 ; multireligieux et multiculturels, 118 ; non chrétiens, 135 ; post-chrétiens, 118, 135

Continent numérique : *voir* Monde numérique

Conversion : pastorale, 62 ; pastorale structurelle, 63

Coordinateur local de la Pastorale des Jeunes, 146

Coordination des secteurs, 61

Coresponsabilité et discernement pastoral, 62 ; et Directeur, 42 ; coordination de la, 61

Correction : fraternelle, 81-82 ; formation à la, 82 ; modalités de,



82 ; par fidélité vocationnelle, 81

Décentralisation, 69, 124, 140

Défense (voir *Advocacy*, 156)

Déléguer, nécessité, 107 ; le conseil de Don Bosco, 107

Deux formes de notre vocation, 18 ; complémentarité, 53, 89 ; à présenter aux jeunes, 30 ; donner de la visibilité aux, 89 ; éviter toute forme de langage discriminatoire, 89 ; essentiellement en corrélation, 26, 30. *Voir aussi* Salésien laïc et Salésien prêtre.

Dialogue et construction de la vie fraternelle, 67 ; capacité du Directeur au, 42 ; avec les Salésiens âgés, 95 ; et style salésien des relations, 67 ; facilité par le Directeur, 67 ; moyens pour vivre la prophétie de la fraternité, 67 ; style salésien d'animation et de gouvernement, 66

Dimension mariale de l'Église, 30

Dimension missionnaire, essentielle pour l'identité salésienne, 152

Directeur, animateur, 33, 36 ; de la CEP, 7, 8 ; de la communion, 54-57 ; de la communauté religieuse salésienne, 7, 8, 36, 48-53 ; d'animateurs, 136 ; de responsabilité partagée, 40, 54-57 ; de l'identité consacrée salésienne, 47-65 ; service charismatique, 36, 66-102

Directeur : animation vocationnelle, 65 ; capacité de déléguer, 145 ; rôle central du, 3, 160 ; conscient de sa propre fragilité, 136 ; complexité du rôle, 32 ; augmentation des attentes, 8 ; croissance humaine et spirituelle, 40 ; constructeur d'unité, 33 ; prendre soin de lui-même, 40 ; gardien de l'identité charismatique dans la CEP, 128 ; définition de son rôle dans la CEP, 120 ; docile et humble, 35 ; et autorité, 40-46 ; et grâce du ministère sacerdotal, 45 ; et grâce d'unité, 38 ; et le projet apostolique de Don Bosco, 32 ; et charité pastorale, 37, 38 ; et communauté religieuse salésienne, 32, 47-112 ; et Famille Salésienne, 151 ; et la croix, 39, 160 ; et obéissance à Dieu, 42 ; et la volonté du Père, 34 ; et tentation venant de rôles managériaux, 36 ; figure clé dans la mission partagée, 128 ; frère et père, 35 ; frère parmi des frères, 35, 160 ; hiérarchie des tâches, 36, 46, 107 ; encourage la charité pastorale, 60 ; ministère presbytéral du, 44-46 ; paternité du, 46 ; préparation préalable, 108, 109 ; formation préparatoire durant la formation initiale, 111 ; présence dans l'Œuvre, 145 ; premier formateur de la communauté, 38 ; premier responsable de la CEP, 128,



Index Analytique

129 ; promoteur d'un nouveau style d'autorité, 128 ; représente le Christ, 33 ; responsable de la mission, 58-65 ; responsabilité envers chaque confrère, 37, 88 ; homme de discernement, 136

Directeur de la communauté de formation et réunions de l'équipe des formateurs, 85

Directeur et Conseil, 84-85 ; et formation permanente, 106 ; premier responsable du gouvernement de l'œuvre, 140. *Voir aussi* Conseil, local

Directeur, formation de : *Voir* Formation des Directeurs

Directoire provincial, 43 ; initiatives relatives au stage pratique et au quinquennium, 91

Direction spirituelle : *voir* Accompagnement spirituel personnel et communautaire

Discernement : communautaire et rôle du Directeur, 42 ; critères pour, 28 ; dispositions pour, 70 ; et implication pastorale, 60 ; éléments clés pour, 63 ; et PEPS, 143 ; entendu comme attitude fondamentale de la formation permanente, 70 ; ou comment apprendre de l'expérience, 70 ; pastoral, 58, 62-63 ; personnel et communautaire, 70-71 ; responsabilité du Directeur pour, 71

Discernement vocationnel, 64, 65 ; en Don Bosco, 12

Disciple (être-) [*« discepolato »*] : *voir* Christ, à la suite du

Diversité, culturelle, 4, 116 ; *voir aussi* Contextes, variété de

Docilité, 35

Documents, ecclésiaux et salésiens, 104

Don Bosco : « fins dernières », 25 ; le Directeur doit prendre soin de lui-même, 40 ; et la croix, 160 ; exemple de prière, 50 ; frère et père, 35 ; ministère presbytéral du Directeur, 44 ; premier manuel du Directeur, 40, 161 ; *Souvenirs Confidentiels aux Directeurs*, 1, 2

Droit Canonique, et autorité comme service, 41, 42

Ecclésiologie de communion, 115, 153 ; et CEP, 137

École de prière, communauté comme, 51

Économes laïcs, Conseil local, 85, 102

Économie et administration, 101-102, 110 ; Directeur premier responsable, 101 ; pour le bien de la mission, 101

Écoute, 66 ; capacité requise du Directeur, 42, 48 ; et capacité de travail en équipe au Conseil local, 85 ; et dialogue, 67 ; et préparation des Directeurs, 109, 110

Éducation, les Salésiens n'en sont plus les seuls agents, 158



Éducation, sociale et politique, 157

Église, solidarité avec l'Église locale, 57

Entretien avec le Directeur, 55, 71, 72-74 ; distinct de l'accompagnement spirituel personnel, 72 ; durant le quinquennium, 91 ; durant le stage pratique, 91 ; et implication pastorale, 60 ; et famille du confrère, 74 ; et confidentialité, 74 ; le Directeur appelé à faire le premier pas, 73

Équipe des formateurs, convoquée périodiquement par le Directeur, 85

Eschatologie : et vie consacrée, 23, 25 ; et Don Bosco, 25

Esprit de famille, salésien, 57 ; et style salésien de relation, 56

Esprit salésien : centré dans la charité pastorale, 37 ; Directeur, gardien de l', 37 ; et amour pour l'Église et le Pape, 155 ; et sens d'appartenance à l'Église universelle, 155 ; et *sensus ecclesiae*, 152 ; sauvegarde de l', 2

Essaie de te faire aimer [*Studia di farti amare*], et le style de l'autorité, 161 ; voir aussi *Tâche de te faire aimer*

Eucharistie, chaque jour, 51

Expérience : voir Apprendre de l'expérience

Famille d'origine : prêter attention à la, 56 ; des confrères en situations particulières, 100 ; d'un confrère malade, 98 ; et entretien avec le Directeur, 74

Famille et CEP, 5, 16

Famille Salésienne : collaboration dans la, 150 ; et animation vocationnelle, 65 ; et communauté salésienne, 57 ; et formation conjointe, 104 ; et mission partagée, 24 ; et rôle du Directeur, 150 ; informations sur la, 53 ; ne se réduit pas à la CEP, 149

Fernández Artime, Ángel, 3 ; ceux à qui nous sommes envoyés, 16 ; communautés internationales, 92 ; mission partagée, 17 ; résistances au GC24, 115 ;

Formation : à ne pas confondre avec la formation initiale, 38 ; des parents, 106 ; elle est formation permanente, 104

Formation, conjointe, 5, 53, 60, 63, 104, 120 ; et Famille Salésienne, 104 ; et formation des parents, 106 ; et plan de formation, 106 ; et Système Préventif, 106 ; responsabilité des Délégués provinciaux pour la Pastorale des Jeunes et pour la Formation, 125, 126 ; rôle du Directeur, 106

Formation conjointe Salésiens-laïcs : voir Formation, conjointe



Index Analytique

Formation des Directeurs : domaines principaux pour la, 110 ; plan provincial, 108, 111 ; plans régionaux, 109 ; ressources on-line, 111 ; réunions provinciales, 111

Formation initiale, confrères en, 90-91

Formation, permanente, 5, 38, 103-112 ; confrères âgés, 95 ; confrères malades, 98 ; et animation vocationnelle, 65 ; et Commission provinciale pour la formation, 105 ; et discernement, 104 ; et Directoire provincial, 105 ; et fraternité, 56 ; et prière, 51 ; et plan de formation provincial ; et projet communautaire, 105 ; essentielle pour la fidélité vocationnelle, 103 ; facilité donnée par le Directeur, 30 ; en communauté, 104-106 ; dans la vie quotidienne, 38 ; 105 pour le Directeur lui-même, 107-112 ; responsabilité du service de l'autorité, 103 ; sainteté, objectif de la, 132 ; signification première de la formation, 104 ; différents moyens de croissance dans la communauté, 103

François (Pape), 3 ; âge avancé, 95 ; charismes, 154 ; discernement, 70, 136 ; la liberté comme don et opportunité, 69 ; « Réveillez le monde », 49 ; « Sortir de soi », 57

François de Sales, et liberté, 69

Fraternité : et communication, 56 ; et résolution des conflits, 56 ; et vocation salésienne consacrée, 6

Gardien de l'esprit salésien, 37

Gardien de l'identité consacrée salésienne, 7, 9, 24, 47-65

Gardien de l'identité salésienne, 32-46

Généricisme, pastoral, 18, 26

Gouvernement, et non seulement animation, 71

Grâce d'unité : et consécration apostolique, 18, 19 ; et vocation consacrée salésienne, 6

Grâce et liberté, et le ministère du Salésien prêtre, 29

Guide qui est guidé, 48, 56, 76, 107

Guide spirituel, stable, 48

Humilité, 35 ; et pauvreté spirituelle, 35

Identité charismatique : voir Identité salésienne

Identité, chrétienne et salésienne, et formation permanente, 105

Identité, consécration apostolique salésienne, 18, 19

Identité salésienne : soin de la, 52-53 ; et dimension missionnaire, 152 ; ojectif du CG27, 7

Inculturation : devoir de la, 4 ; du service éducatif et pastoral,



- 135 ; et formation permanente, 105 ; et monde numérique, 119
- Individualisme**, apostolique, 18, 26
- Interculturalité**, 92-93
- Jeunes** pauvres, critère de discernement, 63
- Jeunes**, présence dans la communauté salésienne, 57
- Journée** de la communauté, 55
- Journée** (Fête) de la Famille Salésienne, 150
- Jean Paul II**, 3, 118
- Laïcs** : accompagnement des, 36 ; et processus décisionnels, 85 ; et Salésien laïc, 27 ; formation conjointe avec, 5, 106, 132 ; mission partagée, 24, 57, 69, 108. *Voir aussi* Formation conjointe
- Laïcs**, responsables de secteur et Conseil local, 102
- Liberté** et coresponsabilité, 68-69 ; « responsoriale » et responsable, 69
- Manuel** du Directeur : du Père Albera, 1 ; et délégués provinciaux pour la formation, 9 ; et formation des aspirants au sacerdoce, 9 ; et formation permanente, 9 ; et Provinciaux, 9 ; et site web de la Congrégation, 9 ; adressé à la communauté religieuse salésienne, 9 ; d'abord, 1, 2, 40, 41 ; utilisation du, 9
- Marie** : icône de l'Église communion, 137 ; modèle et maîtresse de vie, 39, 161
- Maturité** humaine, 109
- Méditation**, 51
- Mentalité** de projet, 138 ; renforcement de la, 142 ; concrétisée dans le PEPS, 139
- Méthodologie** d'animation et de gouvernement, 109
- Mission** : sujet de la, la CEP, 108, 114, 117
- Mission**, caractère central de la : et consécration apostolique, 18 ; en Don Bosco, 12 ; dans les Constitutions, 11
- Mission** : et communion, 14, 15 ; consiste à révéler Dieu, 14, 15, 22 ; donne à toute notre existence son allure concrète, 11, 58 ; densité théologique, 13 ; dimensions éducatives et pastorales de la, 5 ; et cohérence de la communauté religieuse, 31 ; et consécration, 19 ; et primat de Dieu, 13 ; et vocation salésienne consacrée, 6, 17 ; incarnation de la, 117 ; ne peut être assimilée à un travail, 13, 31 ; objet de la CEP, 5, 114 ; vers les jeunes pauvres, 16 ; vient à travers le Fils et l'Esprit, 14 ; vient de Dieu, 13
- Mission** : et formation, 3 ; orientation préférentielle, 152



Index Analytique

Mission, partagée, 17, 53 ; et GC24, 17 ; en CEP, 5

Modèle d'animation et de gouvernement, local, 61, 69, 84 ; codifié dans le PEPS provincial et local, 125, 126 ; défini par la Province, 125, 126 ; et partage des responsabilités, 140

Modèle éducatif et pastoral salésien et PEPS, 138

Modèle local d'animation et de gouvernement : *voir* Modèle d'animation et de gouvernement, local

Mondanité, spirituelle, 28

Monde numérique : agent de l'éducation, 108, 158 ; et la communauté, 56 ; et la formation permanente, 105 ; et notre mission, 16 ; et l'inculturation, 119 ; défi pour le PEPS, 143

Mot du matin, contenu du, 77

Mot du soir, contenu du, 77 ; et communauté, 56 ; et direction spirituelle de la communauté, 77

Mouvement Salésien, 151

Mystiques dans l'Esprit : et vie consacrée, 48 ; et le rôle du Directeur, 48-53

Nomination des Directeurs : *voir* Consultation pour la nomination des Directeurs

Noyau animateur : clé pour le bon fonctionnement de la CEP, 122 ; composition du, 121-122 ; Conseil de la CEP, 122 ; et communauté religieuse salésienne, 31, 108, 121 ; formation du, à travers l'action du, 122 ; présence des Salésiens, 57

Participation et style d'animation et de gouvernement, 69

Pastorale : Implication pastorale et rôle du Directeur, 61

Pastorale Salésienne des Jeunes : dimensions de la, 141 ; et animation missionnaire, 141 ; et communication sociale, 141 ; et vocations apostoliques, 141 ; caractère intégral de la, 141

Pastores dabo vobis, et états de vie, 23

Pauvres jeunes, *voir* Jeunes pauvres

Pauvreté, CG26 sur la, 49 ; *scrutinium paupertatis*, 102

Pédagogie de la liberté et Système Préventif, 15, 29, 76

PEPS provincial, 107

PEPS : *voir* Projet Éducatif et Pastoral Salésien

Périphéries existentielles, 57

Pluralité de cultures et de religions : défi au PEPS, 143

Point de référence charismatique : *voir* Communauté religieuse salésienne



Potestas, 41, 42

Pouvoirs : du Directeur, 40 ; nécessaires pour les jeunes, 40

Prêtre, voir Salésien prêtre

Prêtre, comme service, 30

Prière : animation de la, 50-51 ; Directeur, homme de prière, 51 ; pédagogie de la, 133 ; personnelle, 50 ; école de, 51 ; *scrutinium* de la vie de prière, 51 ; la vie comme, 51

Primat de Dieu et mission, 13

Programme de la communauté et projet communautaire, 79

Projet apostolique, 32

Projet communautaire, 55, 79-80 ; distinct du PEPS, 80 ; donne unité à la communauté, 79 ; et conseils évangéliques, 49 ; et identité charismatique, 53 ; et programme de la communauté, 79 ; un exercice annuel 80 ; demandé par le CG25, 79 ; rôle de la communauté salésienne dans la CEP, 61

Projet de vie communautaire, 71

Projet Éducatif et Pastoral Salésien : assure la continuité, 142 ; discernement comme attitude, 143 ; et apprentissage par expérience, 143 ; et charisme salésien, 104 ; et dimensions de la Pastorale des Jeunes, 141 ; et mentalité de projet, 138, 139 ; et modèle pastoral, 138 ; et participation de la communauté salésienne, 61 ; élaboré et réalisé par la CEP, 116 ; sur la base des exigences des jeunes, 142 ; lignes directrices pour l'élaboration du, 144 ; médiation historique dans la mission, 116, 118 ; manière d'appliquer le Système Préventif en tout contexte, 142 ; but principal du, 139 ; défi du monde numérique, 143 ; défis dus à la diversité des contextes, 143

Projet Organique Provincial, 107

Projet personnel de vie, 51, 53, 78 ; et accompagnement des jeunes, 78 ; et accompagnement personnel, 78 ; et identité charismatique, 53 ; et résolutions durant la recollection, 78 ; fruit du discernement, 78 ; pour le Directeur lui-même, 107

Prophétie de la fraternité : et CEP, 137 ; et le rôle du Directeur, 54-57

Protection des mineurs, 100, 110 ; lignes d'action de la Province pour la, 111

Quadrio, Giuseppe, 21

Qualification des Salésiens et des laïcs, 63



Index Analytique

Quinquennium, 91 ; et projet personnel de vie, 91
Radicalité évangélique, 19, 49
Récollections et retraites spirituelles, 71
Réconciliation, sacrement de la, 51
Reddition de compte, *voir* Entretien avec le Directeur,
Relations : difficultés dans les, 56 ; personnelles 56 ; style salésien de, 56
Rencontres des Directeurs et des confrères qui ont besoin d'une attention particulière, 100
Renouveau spirituel et renouveau pastoral, 131
Réseau : *voir* Travailler en réseau
Résolution des conflits et fraternité, 56
Ressources online : et Dicastère pour la Formation, 111 ; et formation du Directeur, 111
Rua, premier Directeur, 1, 161
Sainteté : objectif de la formation conjointe, 132 ; et personnes consacrées, 133
Salésien laïc, 18, 53 ; et communauté religieuse, 26 ; et vocation salésienne consacrée, 26 ; incarne la dimension laïque, 27 ; icône de communion, 27 ; identité du, 27. *Voir aussi* Deux formes de notre vocation
Salésien prêtre, 18, 28 ; et charisme salésien, 28, 29 ; et communauté religieuse, 26, 28 ; et Salésien laïc, 89 ; et vocation consacrée salésienne, 26 ; identité du, 28 ; pasteur et éducateur, 29. *Voir aussi* Deux formes de notre vocation
Salésiens : besoin de la Famille Salésienne, 149 ; responsabilité dans la Famille Salésienne, 150
Scrutins, de la vie communautaire, 82 ; des conseils évangéliques, 49 ; du ministère pastoral, 82 ; de la pauvreté, 102 ; de la vie de prière, 51, 82
Serviteurs des jeunes, rôle du Directeur, 58-65
Service de l'autorité et identité charismatique, 53 ; et charisme salésien, 66 ; et respect pour la dignité et la liberté, 68 ; encourage le partage des responsabilités, 68. *Voir aussi* Directeur
Spiritualité de communion, 51
Srugi, Simon, 21
Studia di farti amare : voir *Essaie de te faire aimer* et *Tâche de te faire aimer*



- Stage** pratique, 90 ; et accompagnement spirituel personnel, 91 ; et apprentissage par l'expérience, 90 ; et entretien avec le Directeur, 91 ; et projet personnel de vie, 91 ; la phase la plus caractéristique de la formation initiale, 90
- Style** d'animation et de gouvernement, 69
- Style** de *leadership* du Système Préventif, 40
- Subsidiarité**, 69, 124, 140
- Sujet** de la mission, la CEP, 108, 114, 117
- Supérieur** et obéissance à Dieu, 42
- Synodalité** et Conseil local, 84
- Synode** sur la famille et formation des parents, 106
- Système** Préventif : et autorité, 40 ; et formation permanente, 105 ; et style de *leadership*, 40 ; inculturation du, 116-119 ; pédagogie de la liberté, 15, 29, 76 ; PEPS comme contextualisation du, 142 ; enraciné dans l'amour prévenant de Dieu, 13, 15 ; renouvelé du, 114-115, 118
- Tâche de te faire aimer** [*Studia di farti amare*], et le style de l'autorité, 161 ; voir aussi *Essaie de te faire aimer*
- Témoin**, évangélique, 49
- Travail** confié à des laïcs, 126 ; conditions essentielles, 126 ; la Province définit le modèle local d'animation et de gouvernement, 126 ; noyau animateur entièrement composé par des laïcs, 126
- Travail** confié conjointement à des Salésiens et à des laïcs, 124-125 ; autonomie du Conseil de la CEP / Œuvre, 124 ; rôle de la communauté salésienne, 124
- Travail** en équipe, formation pour le, 69
- Travailler** en réseau, 119, 156 ; exemple de Don Bosco, 119
- Unité**, sauvegarder et promouvoir l', 55
- Vecchi**, Juan, 3 ; consécration et mission, 19 ; et nécessité de donner priorité aux charges, 45 ; et rôle de la communauté salésienne dans la mission partagée, 17 ; et sacerdoce de Don Bosco, 29 ; triple concentration, 45, 111
- Vicaire** du Directeur, 86 ; chargé de la discipline, 86 ; et relation avec le Directeur, 86 ; premier collaborateur du Directeur, 86
- Vie** : apprendre de la vie, 103. *Voir aussi* Apprendre de l'expérience
- Vie** consacrée : *Confessio Trinitatis*, 27 ; de disciples et d'apôtres, 58 ; et engagement pour la sainteté, 133 ; et liberté responsable,



Index Analytique

68 ; fondée sur le Christ, 20, 21 ; identité de la, 23 ; dans le cœur marial de l'Église, 30 ; enracinée dans le mystère du Christ et de la Trinité, 20 ; reproduit la forme de vie du Christ, 20 ; signe eschatologique, 23, 25 ; *Signum fraternitatis*, 27, 92

Vie fraternelle en communauté : et confrères qui traversent des moments difficiles, 94 ; et mission, 54 ; et confrères malades, 97 ; essentielle pour la vie religieuse, 54

Viganò, Egidio, 3 ; et ministère presbytéral du Directeur, 44 ; sacerdoce comme service, 30

Vita Consecrata, 20 ; et âge avancé, 95 ; et états de vie, 23

Vocation : apostolique, 65 ; différents types de, 23. *Voir aussi* Vocation consacrée salésienne *et* Deux formes de notre vocation

Vocation consacrée salésienne : objectif du CG27, 5, 6. *Voir aussi* Deux formes de notre vocation

Vocation salésienne : deux formes de notre vocation, 18 ; complémentarité, 53, 89 ; à présenter aux jeunes, 30 ; donner de la visibilité aux, 89 ; éviter toute forme de langage discriminatoire, 89 ; essentiellement en corrélation, 26, 30. *Voir aussi* Salésien laïc *et* Salésien prêtre

Vocation salésienne, dimension universelle de la, 148

Vœux et vocation consacrée salésienne, 6. *Voir aussi* Conseils évangéliques

Volonté du Père et Directeur, 34

Zatti, Artémide, 21

